

RAPPORT DE DIAGNOSTIC SOCIAL (PHASE 1)

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX DE LA VILLE DE RIOM

AVRIL 2012

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	4
2. LA POPULATION RIOMOISE : ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET TENDANCES FUTURES.....	8
2.1. UN DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE EN DÉCLIN	8
2.1.1. Une population en baisse.....	8
2.1.2. Une évolution qui s'explique par un déficit migratoire de plus en plus conséquent	9
2.2. UNE STRUCTURE DE LA POPULATION MARQUÉE PAR UN VIEILLISSEMENT DÉJÀ AVANCÉ.....	11
2.2.1. Une ville située dans une région à la population parmi les plus âgées.....	11
2.2.2. Des évolutions démographiques différenciées selon les groupes d'âge considérés	12
2.3. VERS UNE INVERSION DES TENDANCES ?.....	17
2.3.1. De nouveaux arrivants souvent jeunes et en couples	17
2.3.2. Une reprise du dynamisme démographique dans les années à venir... ..	21
2.3.3. ... s'accompagnant d'un vieillissement	23
3. FAMILLES, ENFANCE, JEUNESSE	25
3.1. DES STRUCTURES FAMILIALES EN MUTATION ET DES BESOINS ÉMERGENTS	25
3.1.1. De moins en moins de familles en couple avec enfant(s) et de plus en plus de familles monoparentales	25
3.1.2. Des familles en situation de précarité et de fragilité sociale	28
3.2. PETITE ENFANCE	32
3.2.1. Près de 1100 enfants de moins de 6 ans.....	32
3.2.2. L'action de la PMI sur la commune de Riom.....	35
3.2.3. Les besoins en accueil du jeune enfant	36
3.3. SCOLARITÉ ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE	38
3.3.1. Effectifs scolaires et lieux de scolarisation	38
3.3.2. L'accompagnement éducatif : des à renforcer ?.....	42
3.3.3. Les adolescents : quelques éléments issus de la Consultation Jeunesse	44
3.4. ÉTUDIANTS ET JEUNES ACTIFS	45
3.4.1. Un nombre d'étudiants en baisse depuis 1999	45
3.4.2. L'accompagnement des jeunes actifs vers l'insertion professionnelle	45
4. VIEILLISSEMENT ET DÉPENDANCE	50
4.1. LES PERSONNES ÂGÉES À RIOM : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE	50
4.1.1. Un vieillissement démographique amorcé quoique moins marqué que dans les échelons de comparaison.....	50
4.1.2. Une répartition inégale des personnes âgées sur le territoire	53
4.2. DES PERSONNES ÂGÉES EN VOIE DE PRÉCARISATION	55
4.3. HABITAT ET MODES DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES.....	59
4.3.1. Une majorité de personnes âgées vit encore à domicile.....	59
4.3.2. Les dispositifs de soutien au maintien à domicile	63
4.3.3. L'aide aux aidants	66
4.3.4. La lutte contre l'isolement	67
4.4. LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉPENDANCE EN ÉTABLISSEMENT	68
4.4.1. Les structures d'accueil et établissements pour personnes âgées	68
4.4.2. La prise en charge des malades d'Alzheimer et des troubles apparentés : un manque de réponses	69
5. MOBILITÉ, HABITAT ET CADRE DE VIE	71
5.1. RIOM, VILLE-CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION RIOMOISE, À QUELQUES MINUTES DE CLERMONT-FERRAND, MÉTROPOLÉ RÉGIONALE.....	71
5.1.1. Une forte mobilité des actifs riomois	71
5.1.2. La mobilité : une problématique pour les publics en difficulté.....	73
5.2. LES TENDANCES EN MATIÈRE D'HABITAT	74

5.2.1.	<i>Plus de résidences principales... mais aussi plus de vacance</i>	74
5.2.2.	<i>Un équilibre entre propriétaires et locataires</i>	76
5.2.3.	<i>Un habitat entre pavillonnaire et collectif</i>	77
5.2.4.	<i>Un habitat ancien</i>	79
5.2.5.	<i>Et demain ? Quels projets de constructions sur la commune ?</i>	81
5.3.	LE LOGEMENT DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ	82
5.3.1.	<i>Les logements sociaux à Riom, aujourd’hui et demain</i>	82
5.3.2.	<i>Vers une précarisation des ménages du parc privé ?</i>	90
5.3.3.	<i>La question de l’hébergement d’urgence et des logements temporaires</i>	91
6.	FORMATION, EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE	93
6.1.	UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUEMENT MARQUÉ PAR DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET ADMINISTRATIVES	93
6.1.1.	<i>Un territoire bien desservi et proche du cœur métropolitain clermontois</i>	93
6.1.2.	<i>Une part importante d’emplois industriels et administratifs</i>	93
6.2.	UN TAUX D’ACTIVITÉ COMPARABLE AUX ÉCHELONS DE COMPARAISON MAIS PRÈS D’UN SALARIÉ SUR CINQ TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL	96
6.3.	UNE POPULATION DE PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES ET D’EMPLOYÉS, DE PLUS EN PLUS QUALIFIÉE	98
6.4.	CHÔMAGE ET PRÉCARITÉ DE L’EMPLOI	103
6.4.1.	<i>Une part relativement moins élevée d’emplois précaires</i>	103
6.4.2.	<i>Mais un nombre de demandeurs d’emploi en augmentation, particulièrement chez les hommes et les seniors</i>	105
6.4.3.	<i>Des différences notables entre les quartiers</i>	108
6.5.	LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA À RIOM : UNE LÉGÈRE SURREPRÉSENTATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA SOCLE	110
7.	SANTÉ ET PRÉVENTION	113
7.1.	QUELQUES DONNÉES DE CADRAGE SUR L’ÉTAT DE SANTÉ DE LA POPULATION	113
7.2.	L’OFFRE DE SOINS	116
7.2.1.	<i>Une offre de soins relativement dense sur la commune au regard des échelons de comparaison</i>	116
7.2.2.	<i>...Mais un vieillissement des professionnels de santé à anticiper</i>	118
7.3.	LES PUBLICS PLUS FRAGILES	119
7.3.1.	<i>Des personnes en situation de précarité qui cumulent plusieurs problématiques</i>	120
7.3.2.	<i>Les adolescents et jeunes majeurs</i>	121
7.3.3.	<i>Les gens du voyage</i>	123
7.4.	LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	124
7.4.1.	<i>L’hébergement des personnes en situation de handicap et les structures dédiées</i>	125
7.4.2.	<i>L’accompagnement des personnes handicapées en milieu ouvert et les aides au maintien à domicile</i>	127
7.4.3.	<i>Les structures gérées par l’ADAPEI</i>	127
8.	PRÉCARITÉ ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	130
8.1.	REVENUS, INÉGALITÉS ET PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE	130
8.1.1.	<i>Un niveau de revenu médian supérieur à celui des échelons de comparaison</i>	130
8.1.2.	<i>Mais des inégalités marquées entre quartiers</i>	131
8.1.3.	<i>Et des situations de grande précarité qui persistent</i>	133
8.2.	ISOLEMENT ET SOLITUDE	137
8.2.1.	<i>Les personnes seules se sont pas plus représentées à Riom que dans les échelons de comparaison</i>	137
8.2.2.	<i>Des liens entre précarité et isolement</i>	138
8.3.	LA QUESTION DES GENS DU VOYAGE	139
9.	ANNEXES	145
9.1.	ENTRETIENS RÉALISÉS	145
9.2.	TABLES DES ILLUSTRATIONS	145
9.3.	PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES POUR LA COMMUNE DE RIOM : NOTE DE CADRAGE	149

1. INTRODUCTION

La réalisation d'une ABS (analyse des besoins sociaux) constitue une obligation légale pour les C.C.A.S. - décret N° 95-562 de mai 1995

« Article R123-1 du CASF : Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population qui relève d'eux, et notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté. Cette analyse fait l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration. »

« Article R123-2 : Les centres d'action sociale mettent en œuvre, sur la base du rapport mentionné à l'article R. 123-1, une action sociale générale, telle qu'elle est définie par l'article L. 123-5 et des actions spécifiques. »

Outre l'aspect réglementaire d'une démarche d'ABS, il est important de souligner qu'une ABS est un moment de réflexion important pour la définition d'une politique communale d'action sociale.

Alors que la municipalité riomoise a créé récemment une Direction de l'Action Sociale dont la vocation est de renforcer la cohérence et la coordination de l'action sociale portée sur le territoire, la réalisation de l'ABS apparaît comme une étape fondamentale pour la définition d'une feuille de route pour cette nouvelle direction.

L'ABS doit ainsi d'une part permettre aux acteurs de disposer d'analyses à la fois quantitatives et qualitatives afin de mieux appréhender les problématiques clefs sur un territoire en mutations permanentes (évolutions réglementaires ; évolutions des dispositifs ; fluctuations économiques ; évolution des publics et de leurs demandes...). Elle devra d'autre part aboutir à des propositions d'orientations et d'actions à la fois en termes d'organisation et d'adaptation de l'offre pour mieux répondre aux besoins identifiés.

L'analyse des besoins sociaux, qui s'entend comme un outil de réflexion, d'aide et de décision pour la collectivité, a été confiée au cabinet d'étude Enéis Conseil.

LE DEROULEMENT DE LA DEMARCHE

Cette démarche se déclinera en deux temps.

Phase 1

Une première phase consacrée à l'élaboration d'un état des lieux quantitatif des besoins de la population en termes socio-économiques. Cette analyse s'appuie essentiellement sur les données statistiques de l'Insee (issues du recensement 2008), celles transmises par le CCAS et ses partenaires et sur les documents mis à notre disposition, et sur les informations recueillies lors d'entretiens qualitatifs. L'ensemble de ces éléments sont mis en perspective par les projections démographiques réalisées et l'approche comparative adoptée.

Cette analyse donne lieu à la rédaction de ce présent rapport de « Diagnostic social ».

À la suite de cet état des lieux, deux à trois thématiques seront identifiées comme devant être approfondies pour la suite de la démarche.

À la fin de la phase 1, des outils d'observation, permettant de suivre l'évolution des besoins de la population, seront élaborés.

Phase 2

Une seconde phase permettra aux acteurs de terrains, partenaires et différents services de la Ville de discuter et d'enrichir, pour chacune des thématiques à approfondir, les éléments de diagnostic identifiés en phase 1. La seconde phase s'appuiera également sur une consultation des usagers et/ou habitants. Des groupes de travail, qui associeront les différents acteurs et partenaires sur chacune des thématiques prioritaires permettront de dessiner des pistes de réflexion et de préconisations pour répondre aux problématiques identifiées.

LES ÉCHELLES D'ANALYSE

Pour cette analyse, et de manière à mieux mettre en perspective les données concernant la ville de Riom, plusieurs « échelons de comparaison » ont été sélectionnés :

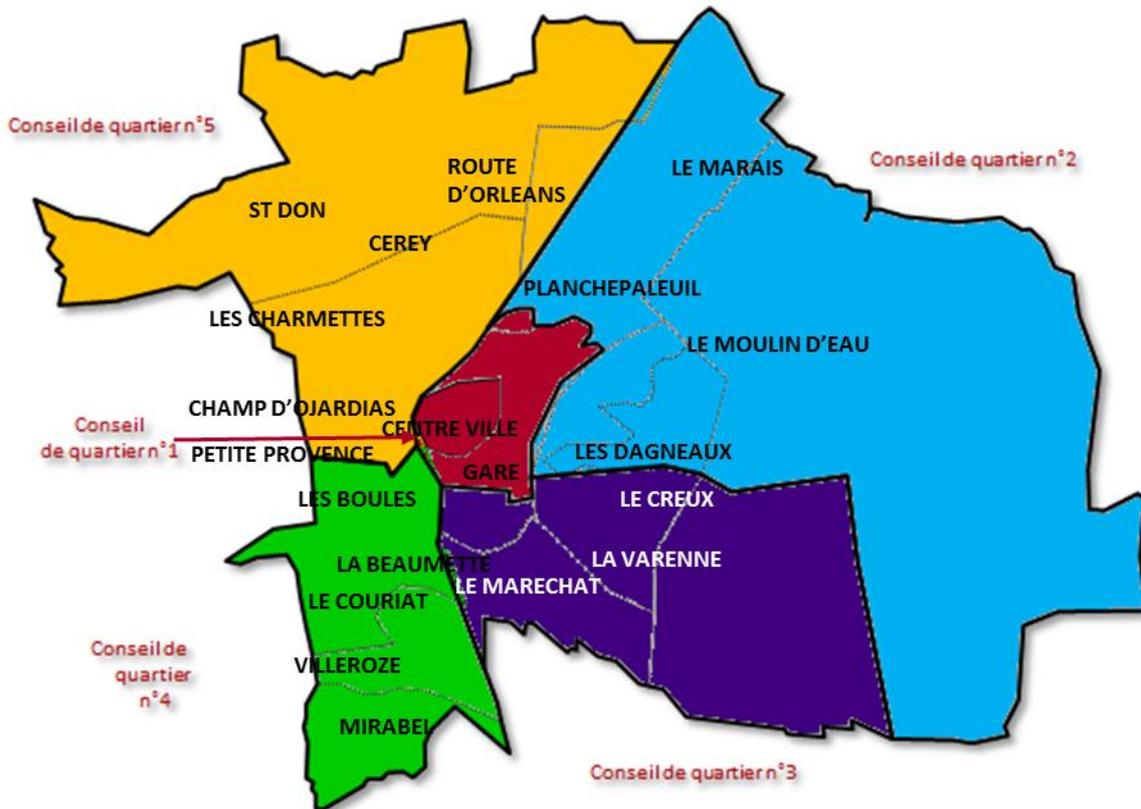
- La commune de Cournon-d'Auvergne
- La commune d'Issoire
- La commune de Moulins
- Le département
- La région
- La France métropolitaine

Par ailleurs, de manière à offrir une analyse plus fine, certaines données sont présentées à l'Iris (construction statistique de l'Insee, l'Iris constitue la « brique » de base en matière de diffusion de données infra-communales). La commune de Riom compte 11 Iris, comme présenté sur les cartes ci-dessous :

Carte 1 Le découpage des 11 IRIS de la commune de Riom



Carte 2 Les IRIS et le découpage des 5 conseils de quartier



LE RAPPORT DE DIAGNOSTIC

L'ensemble de ces éléments sont synthétisés et analysés dans le présent rapport qui s'organise de la manière suivante :

- La population Riomoise : évolutions démographiques et tendances futures
- Familles, Enfance, Jeunesse
- Vieillesse et dépendance
- Mobilité, Habitat et Cadre de vie
- Formation, Emploi et Insertion professionnelle
- Santé, prévention et handicap
- Précarité et lutte contre les exclusions

Une partie « Annexes » présente les différents outils mobilisés et personnes rencontrées dans le cadre de l'étude.

Le rapport de diagnostic s'accompagne d'un livret cartographique présentant, pour chaque thématique, les chiffres clefs cartographiés à l'IRIS. Ces cartes sont accompagnées de tableaux reprenant les données en valeur et en part par Iris et pour l'ensemble des échelles d'analyse.

Le cabinet Enéis Conseil s'attachera à faire en sorte que les conclusions qui ressortent de son intervention puissent véritablement être discutées et servent à nourrir les échanges qui auront lieu dans le cadre des groupes de travail.

2. LA POPULATION RIOMOISE : ÉVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES ET TENDANCES FUTURES

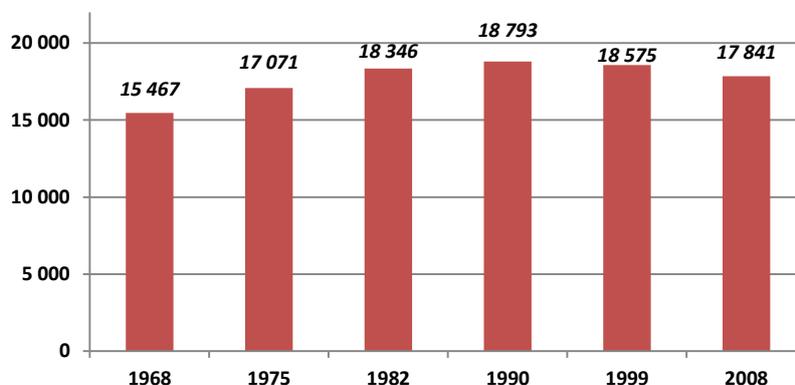
2.1. Un dynamisme démographique en déclin

Au 1^{er} janvier 2009, la ville de Riom compte **17 779 habitants contre 17 841 habitants en 2008**. Troisième ville de son département par sa population, la **densité démographique de la commune s'élève à 558,1 habitants par km²**, valeur bien supérieure à la moyenne départementale (78,9 hab/km²) et à la valeur nationale (114,2/km²).

2.1.1. Une population en baisse

Tandis que la population Riomoise n'a cessé de croître entre 1968 et 1990 (passant de 15647 et 17071), celle-ci est en diminution depuis 1990. La commune a perdu 952 habitants en 18 ans.

Figure 1 Evolution de la population de la commune de Riom de 1968 à 2008



Source : Insee, RGP

La circonscription Nord-Agglomération est marquée par un dynamisme démographique fort en lien avec la périurbanisation de l'agglomération clermontoise qui s'étend petit à petit vers le nord¹, alors qu'à Riom, le constat est inverse.

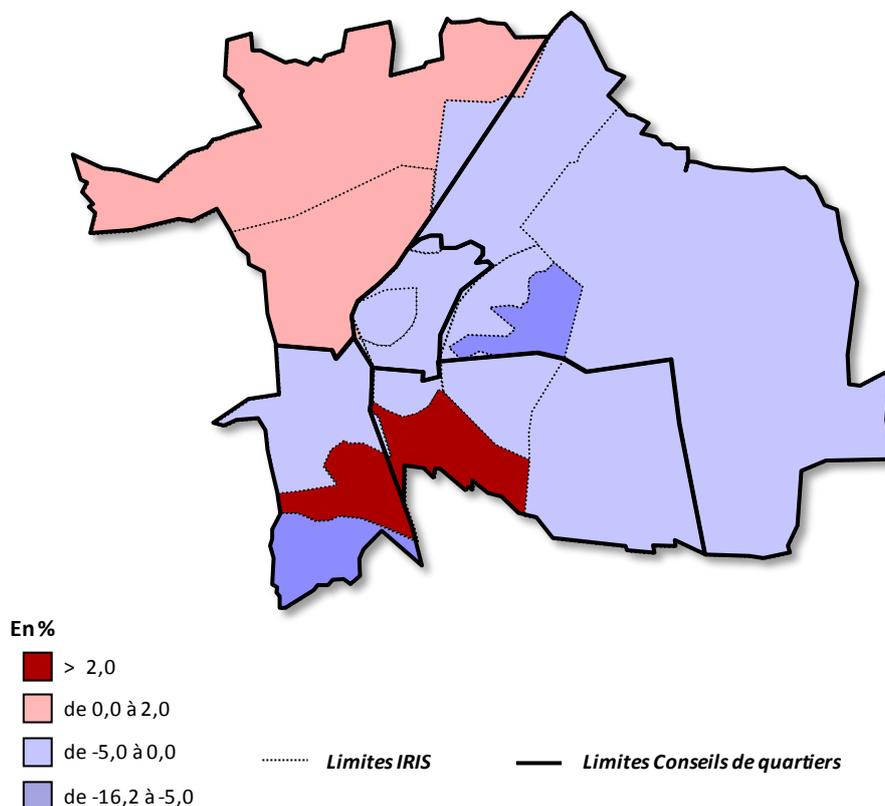
Entre 1999 et 2008, **Riom a connu une décroissance démographique moyenne de l'ordre de -0,4% par an** tandis que sur la même période la population du Puy-de-Dôme a augmenté de +0,4% par an. L'attractivité du département est ainsi plus forte que celle de la commune de Riom. Entre 1999 et 2008, la dynamique de peuplement s'est essentiellement concentrée dans les communes de l'espace

¹ Diagnostic social du territoire de la Circonscription Nord-Agglomération

rural. Un tel phénomène, dit de périurbanisation, s'explique notamment par les facilités d'accès au foncier (prix, taille des parcelles, etc.) et la qualité du cadre de vie qu'offrent ces espaces et ceci aux dépens de Riom et de son agglomération.

Cependant, tous les IRIS Riomois n'ont pas connu le même déclin démographique entre 1999 et 2008. Au contraire, certains ont gagné en populations sur la dernière période intercensitaire.

Carte 3 Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2008, par IRIS

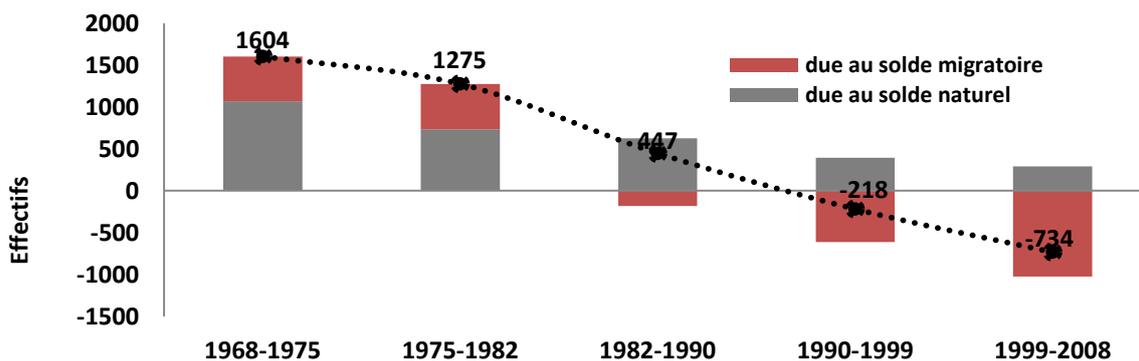


Les IRIS « Zone Verte Saint-Don » et « Ouest », situés à l'ouest du territoire communal et appartenant au Conseil de Quartier n°5, ont vu leurs effectifs s'accroître entre 1999 et 2008 mais c'est l'IRIS « Zone d'Activité Sud » qui a connu la croissance la plus forte (+7,8% chaque année sur la période). L'ensemble des autres IRIS de la ville ont vu leurs effectifs de population diminuer. Cependant, les baisses des IRIS « Zone d'Activité Mirabel » et « Zone d'Activité Est » sont à relativiser étant donné les faibles effectifs concernés.

2.1.2. Une évolution qui s'explique par un déficit migratoire de plus en plus conséquent

Sur chacune des périodes intercensitaires depuis le recensement de 1982, le solde naturel est positif (plus de naissances que de décès) tandis que le solde migratoire est négatif (plus de départs que d'arrivées). Depuis 1990, le solde naturel n'arrive pas à compenser le solde migratoire ce qui explique le déclin de la population.

Figure 2 Variation de l'effectif de la population de Riom de 1968 à 2008

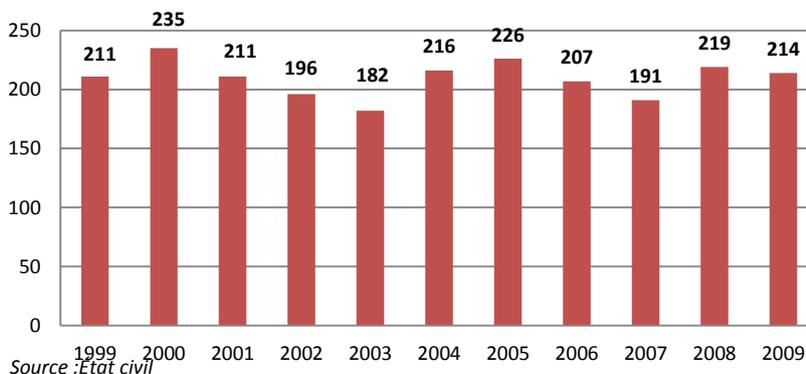


Source : Insee, RGP 2008, 1999, 1990, 1982, 1975, 1968, Etat civil

Entre 1999 et 2008, cette tendance s'est confirmée. La diminution de la population Riomoise s'explique par un apport migratoire négatif de 1024 personnes qui ne compense pas un solde naturel pourtant positif de 290 personnes. Ce déficit migratoire est en augmentation sur chacune des trois dernières périodes intercensitaires.

Le solde naturel positif joue un rôle important puisqu'il compense une partie du déficit migratoire. Cependant, il n'a cessé de diminuer depuis 1968 en raison d'une baisse des naissances (le taux de natalité est passé de 11,9 entre 1982 et 1990 à 10,8 entre 1999 et 2008) et d'une hausse du nombre de décès.

Figure 3 Évolution du nombre de naissances entre 1999 et 2009



Source : Etat civil

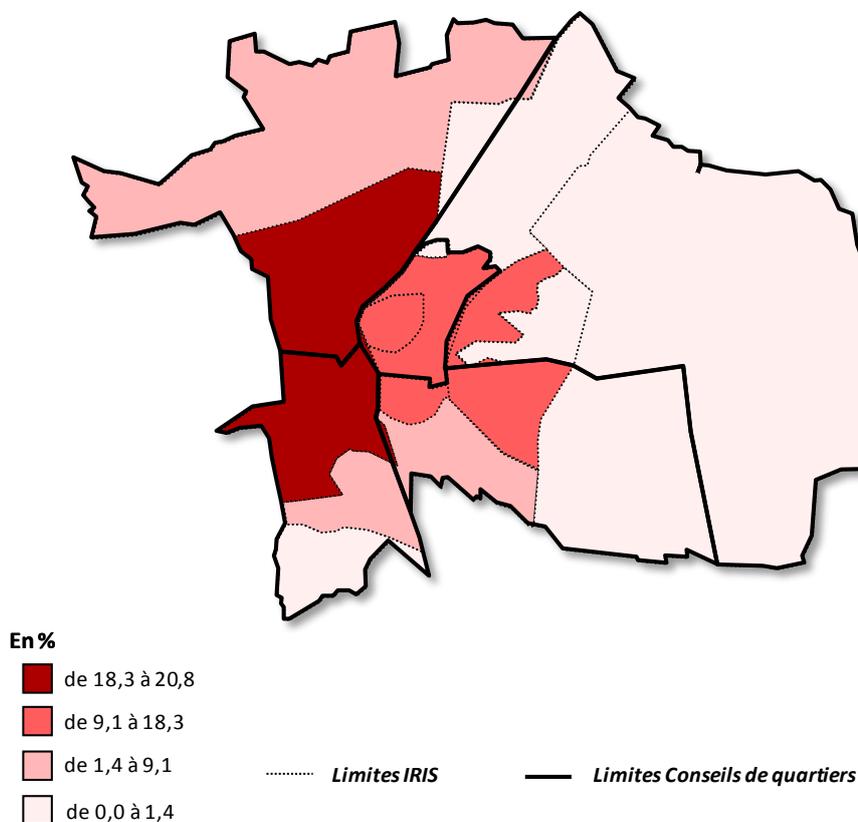
Entre 1999 et 2008, 1875 enfants sont nés à Riom. Le nombre annuel de naissances oscille sur la période. Il a atteint son maximum en 2000 avec 235 naissances et son minimum en 2003 (182 naissances). Néanmoins, la PMI recense 241 naissances en 2011.

2.2. Une structure de la population marquée par un vieillissement déjà avancé

2.2.1. Une ville située dans une région à la population parmi les plus âgées

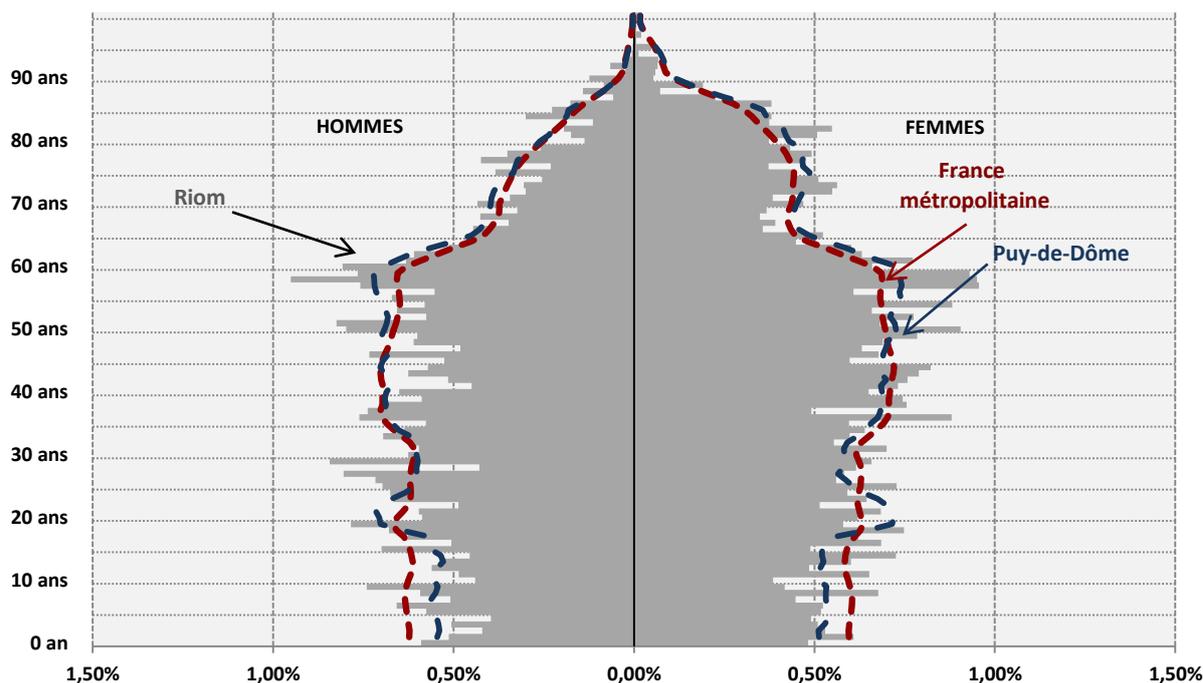
Riom se situe dans l'une des trois régions françaises les plus âgées avec le Limousin et la Corse. La moitié de la population du Puy-de-Dôme a plus de 42 ans en 2008 (contre 38 ans au niveau national). À Riom, l'âge médian est de 41 ans (50% de la population de la commune a plus de 41 ans). Le vieillissement de la population représente donc un enjeu important pour l'Auvergne mais aussi pour Riom.

Carte 4 Répartition de la population rimoise par quartiers



La répartition de la population Rimoise sur le territoire communal est inégale puisque neuf habitants sur dix résident dans seulement cinq des onze IRIS que compte la ville. Il s'agit des IRIS « Ouest », « Sud Ouest », « Centre », « Petite Couronne » et « Est ».

Figure 4 Structures comparées par âge et sexe de la population de Riom, du Puy-de-Dôme et de France métropolitaine en 2008



Source : Insee RGP 2008

La structure par âge de la population Riomoise diffère de celle du Puy-de-Dôme et de la France métropolitaine, principalement aux âges les plus élevés.

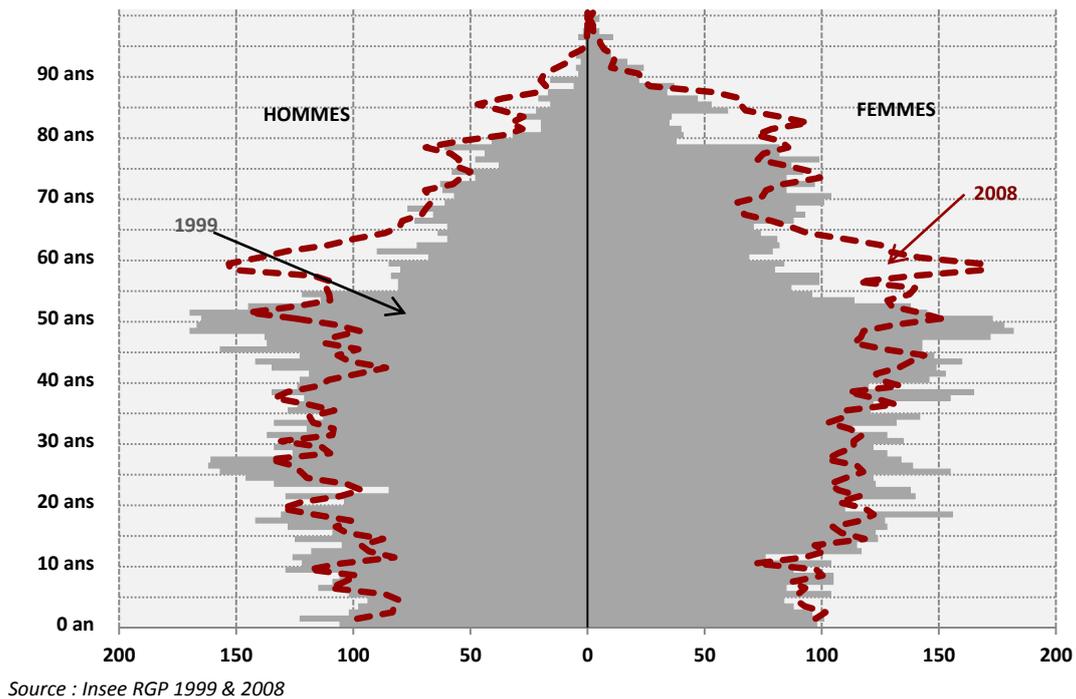
Des différences sont visibles dès les plus jeunes âges. Les enfants de moins de 18 ans représentent 22% de la population métropolitaine contre seulement 19,6% de la population Riomoise. Entre 18 et 24 ans l'écart entre la France métropolitaine et Riom est nul puisqu'on compte sur ces deux territoires 8,9% de la population appartenant à cette classe d'âge.

C'est après 50 ans que les écarts se creusent. Les 50 ans ou plus sont surreprésentés à Riom par rapport à la France métropolitaine. 25,3% de la population est âgée entre 50 et 69 ans sur la commune contre seulement 22,8% au niveau national. Bien que les 70 ans ou plus soient plus représentés à Riom qu'en France métropolitaine, les écarts se réduisent. Tandis que 13,6% de la population appartient à cette classe d'âge à Riom, les 70 ans ou plus représentent 12,6% de la population sur le territoire métropolitain.

2.2.2. Des évolutions démographiques différenciées selon les groupes d'âge considérés

Les classes d'âge qui composent la population riomoise n'ont pas toutes connu la même évolution depuis 1999. D'une manière générale et comme le montre la structure comparée par âge et par sexe, **les effectifs de personnes âgées de plus de 60 ans ont fortement augmenté** tandis que **les moins de 55 ans ont connu des évolutions différenciées selon les classes d'âge considérées.**

Figure 5 Structure comparée par âges et sexe de la population de Riom en 1999 et 2008

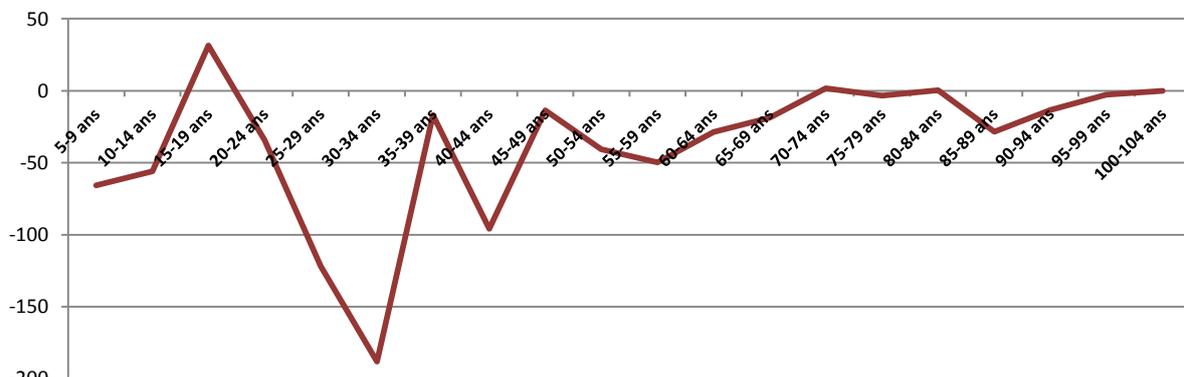


En 1999, 14949 Riomois étaient âgés de moins de 60 ans. En 2008, ils sont 13614 soit une baisse d’effectifs de 8,9% sur la période.

➤ **Des moins de 60 ans de moins en moins nombreux**

En dessous de 60 ans, ce sont les mouvements migratoires qui expliquent le façonnement de la structure par âge entre deux dates, la mortalité prématurée (décès avant 65 ans) ayant relativement peu d’impact, et le nombre de naissances n’influençant, à courts termes, que le bas de la pyramide des âges. La ville de Riom ne fait pas exception, les mouvements migratoires étant le moteur de la croissance démographique.

Figure 6 Profil migratoire des habitants de Riom, selon l’âge, entre 2003 et 2008



Source : Insee. RGP 2008. Fichiers détails

Les mouvements migratoires sont défavorables pour l'ensemble des groupes d'âge, seule les populations âgées de 15 à 19 ans et de 70 à 74 ans ont connu un solde légèrement positif entre 2003 et 2008 (plus d'arrivées que de départs). Cependant, l'amplitude positive observée à ces âges-là reste très proche de 0. Avec un différentiel négatif d'une forte intensité ce sont les 25-34 ans et les 40-44 ans chez qui les déficits migratoires ont été les plus importants.

La ville a des difficultés pour retenir et attirer les populations jeunes sur son territoire, comme le confirme le profil migratoire, par âge de la population, entre 2003 et 2008. Cette faible attractivité du territoire auprès des jeunes populations peut s'expliquer par l'absence d'établissements du supérieur² sur la commune et par une offre de logements peu adaptée aux besoins des jeunes. Il semblerait que ces derniers quittent le territoire pour poursuivre leurs études, travailler, se loger.

Tableau 1 Cinq principales villes accueillant d'ancien Riomois

Population ayant quitté Riom entre 2003 et 2008 par ville de résidence en 2008	
Clermont-Ferrand	621
Châtel-Guyon	246
Mozac	244
Gerzat	112
Combronde	105

Source INSEE RGP 2008 (fichier détail)

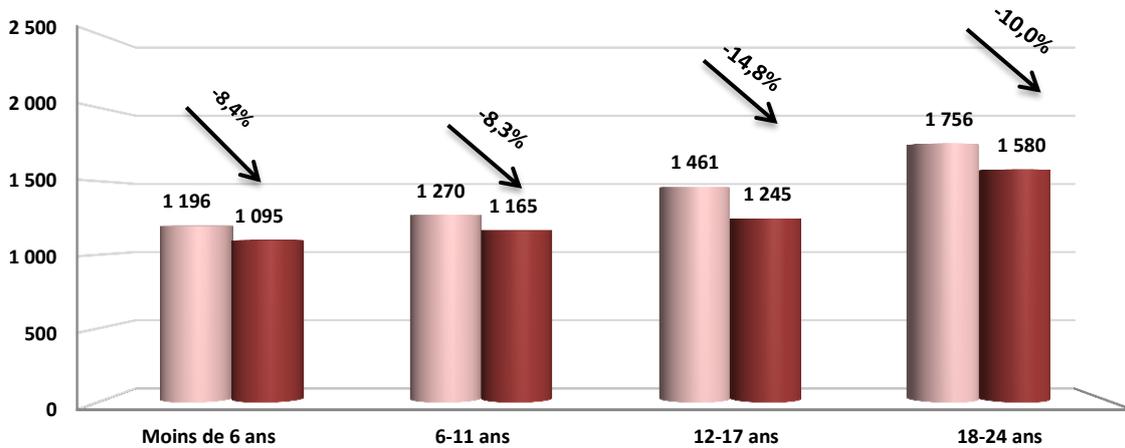
Sur les 4840 personnes qui ont quitté Riom entre 2003 et 2008, 621 vivent, en 2008, à Clermont-Ferrand (12,8%). Suivent ensuite Châtel-Guyon et Mozac avec 245 personnes. Parmi les personnes qui se sont installées à Clermont-Ferrand on retrouve plutôt des jeunes puisque 48,8% ont entre 20 et 34 ans.

➤ Moins d'enfants et de jeunes adultes

Quel que soit le groupe d'âge considéré, les effectifs de moins de 25 ans sont en baisse. Entre 1999 et 2008, les effectifs d'enfants entre 12 et 17 ans ont connu la baisse la plus importante (14,8%), soit une perte observée de 216 enfants. De même, pour les moins de 6 ans, les 6-11 ans et les 18-24 ans qui ont subi respectivement des pertes d'effectifs de 8,4%, 8,3% et 10,0%.

² Diagnostic de territoire de Riom Communauté, rapport d'expert, fiche Sociétale

Figure 7 Évolution de la population de moins de 25 ans à Riom entre 1999 et 2008



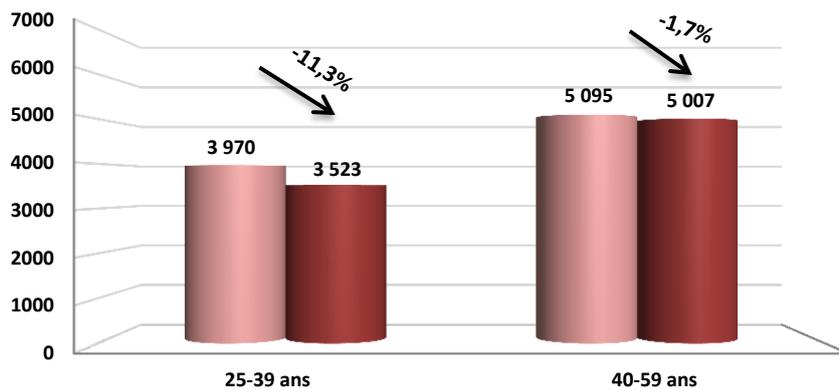
Source : Insee, RGP 1999 & 2008

■ 1999 ■ 2008

➤ **Une forte baisse des effectifs de 25-39 ans et maintien des effectifs de 40-59 ans**

Entre 1999 et 2008, la population âgée de 25 à 39 ans a diminué de 11,3% (-450 personnes), baisse liée au solde migratoire négatif dans cette classe d'âge. Les 40-59 ans appartiennent au groupe d'âge dont les effectifs ont le plus faiblement diminué entre 1999 et 2008 (-1,7% sur la période). Le solde migratoire étant négatif entre 40 et 59 ans, cette quasi stabilité de la population appartenant à cette classe d'âge est due au vieillissement des générations issues du baby-boom, générations dont les effectifs sont plus nombreux.

Figure 8 Evolution de la population âgée entre 20 et 59 ans à Riom entre 1999 et 2008



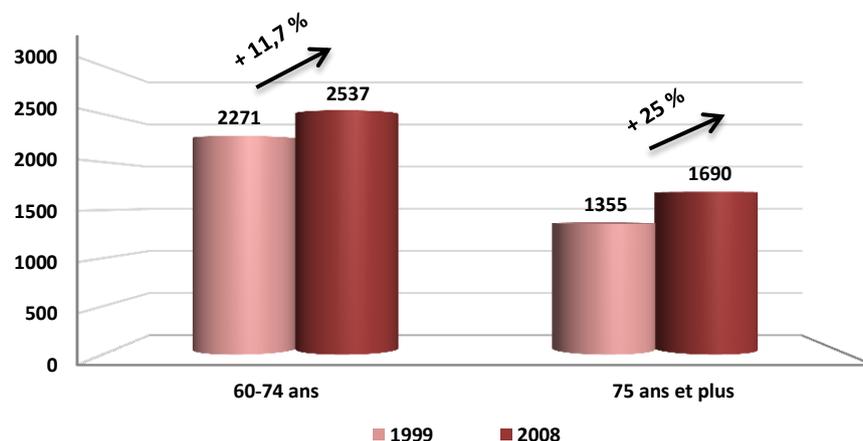
Source : Insee, RGP 1999 & 2008

■ 1999 ■ 2008

➤ **Une population de 60 ans ou plus en forte augmentation : reflet du vieillissement amorcé**

Si 3626 Riomois étaient âgés de 60 ans ou plus en 2008, neuf ans plus tard, en 2008, il y en avait 4227. La croissance de ces effectifs, tendance similaire au département et à l'ensemble du territoire métropolitain, est la conséquence directe de l'augmentation de l'espérance de vie à tous les âges.

Figure 9 Evolution de la population de plus de 60 ans à Riom entre 1999 et 2008



Source : Insee, RGP 1999 & 2008

Outre la hausse des effectifs âgés de plus de 60 ans, ces derniers ont également vu leur poids démographique dans la population totale s'accroître. En effet **la proportion d'habitants âgés de plus de 60 ans est passée de 19,5% en 1999 à 23,7% en 2008**. En conséquence, la proportion des effectifs de personnes de moins de 25 ans et des 25-59 ans est en baisse.

Établi à **78 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans**, l'indice de vieillissement confirme la surreprésentation des personnes âgées à Riom en comparaison à la France métropolitaine. En effet, à l'échelle du pays, on compte seulement 68 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans. Cependant, le poids des personnes âgées de 65 ans ou plus à Riom reste relativement faible par rapport aux moyennes départementales et régionales. En Auvergne, 93 personnes sont âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes âgés de moins de 20 ans. Ce pourcentage est plus faible pour Riom car les seniors d'Auvergne se situent principalement dans des zones rurales.

Tableau 2 Indice de vieillissement³

	1999	2008
Riom	65	78
Puy-de-Dôme	67	80
Auvergne	81	93
France métropolitaine	58	68

Source : INSEE RGP 2008

³Nombre d'habitants âgés de 65 ou plus pour 100 habitants âgés de moins de 20 ans

D'une façon générale, **quatre facteurs peuvent expliquer le vieillissement démographique** : une augmentation de l'espérance de vie, une baisse de la fécondité, l'arrivée aux âges élevés des générations issues du baby-boom et une émigration massive des jeunes. Riom a vu, entre 1999 et 2008, s'entremêler plusieurs de ces causes, expliquant de ce fait les tendances observées aux âges élevés et confirmant ainsi l'idée du vieillissement démographique au sein de la commune. La part des personnes âgées de plus de 60 ans observée au sein de la commune, proche de celle observée à l'échelle départementale (23,8%), est supérieure aux tendances pour la France métropolitaine (22,1%). Les départs massifs de jeunes sont un facteur qui accélère le vieillissement démographique. Il sera d'autant plus rapide, dans les années à venir, avec le passage à la retraite des générations issues du « Baby-boom ».

2.3. Vers une inversion des tendances ?

2.3.1. De nouveaux arrivants souvent jeunes et en couples

Si une partie des habitants quitte la ville, **4097 personnes âgées de 5 ans ou plus se sont installées à Riom entre 2003 et 2008**. Ces nouveaux arrivants représentent 23% de la population Riomoise en 2008. Cette proportion est proche des valeurs nationales, régionales et départementales. A Cournon-d'Auvergne, la proportion de nouveaux arrivants est légèrement plus faible (20,3%) tandis que les nouveaux arrivants représentent 26,3% de la population d'Issoire.

Tableau 3 Les néo-résidents arrivés depuis 2003

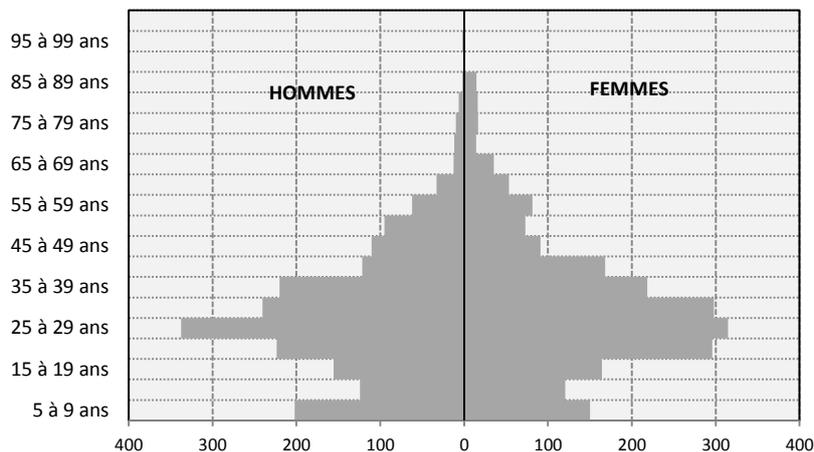
	Part de la population de 5 ans et plus arrivée sur la commune depuis moins de 5 ans
Riom	23,0%
Cournon-d'Auvergne	20,3%
Issoire	26,3%
Moulins	25,1%
Puy-de-Dôme	23,8%
Auvergne	22,4%
France métropolitaine	22,6%

Source INSEE RGP 2008

Clermont-Ferrand et Mozac sont les deux villes dont sont originaires le plus grand nombre de ces nouveaux résidents. 653 nouveaux arrivants (15,9%) viennent de Clermont-Ferrand tandis que 5,2% arrivent de Mozac.

Les nouveaux arrivants sont en majorité jeunes et en couples. Comme présenté dans la pyramide des âges qui suit, les 20-39 ans sont surreprésentés dans la population des nouveaux arrivants. Ils sont nombreux à arriver en famille et à s'installer avec un enfant âgé de 5 à 9 ans (surreprésentation des 5-9 ans dans la pyramide).

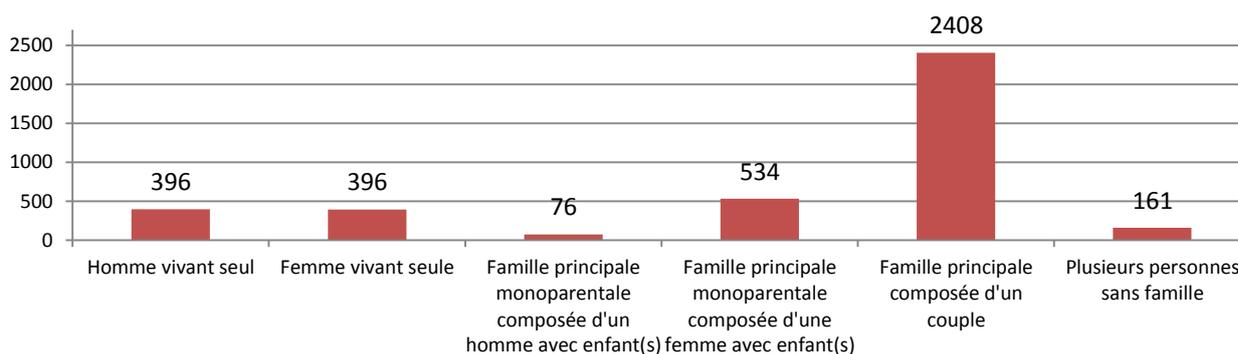
Figure 10 Structure par âge et sexe des néo-résidents riomois, arrivés entre 2003 et 2008



Source : Insee RGP 2008, fichier détail

L'analyse des structures familiales montre une majorité d'arrivées de personnes appartenant à une famille composée d'un couple (60,6%). 20% des nouveaux résidents sont des personnes vivant seules tandis que 15,4% résident au sein de familles monoparentales.

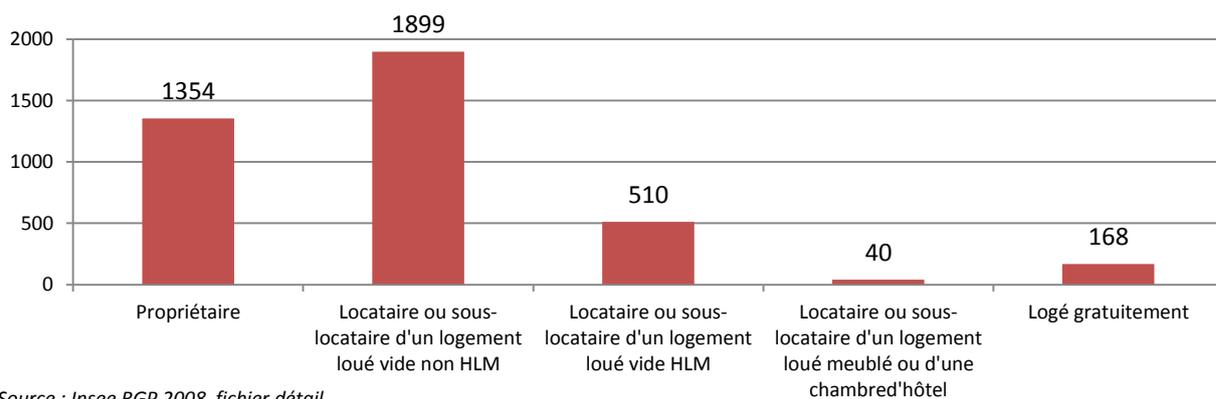
Figure 11 Nouveaux résidents depuis 2003 sur la commune de Riom selon le type de ménages



Source : Insee RGP 2008, fichier détail

Face à cette arrivée de population, la location dans le parc privé a constitué dans 47,8% des situations la solution de logement (1899 nouveaux résidents sont locataires de leur logement). La part des néo-résidents installés dans un logement dont ils sont propriétaires est plus faible (34,1%).

Figure 12 Nouveaux résidents depuis 2003 selon le statut d'occupation de leur logement

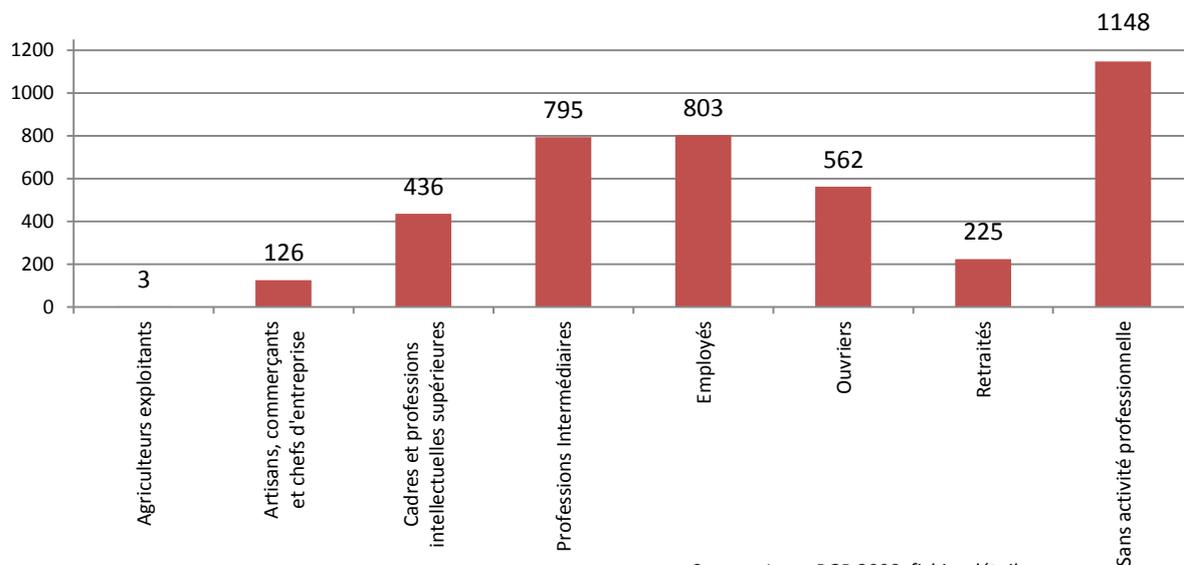


Source : Insee RGP 2008, fichier détail

Cependant, 26,4% des nouveaux arrivants sont sans activité professionnelle. Parmi eux, 50% ont moins de 14 ans et 35% sont élèves ou étudiants de plus de 14 ans.

Par ailleurs, si l'on se concentre sur le profil professionnel des nouveaux arrivants en activité, une majorité occupe des postes d'employés ou des professions intermédiaires.

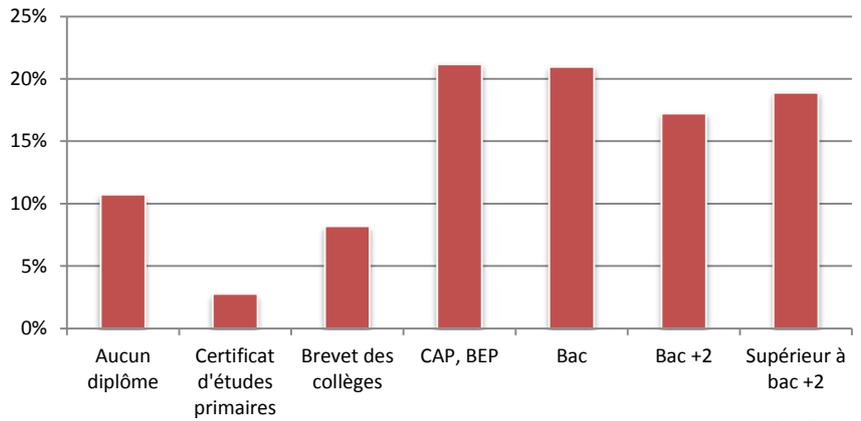
Figure 13 Nouveaux résidents arrivés sur la commune de Riom entre 2003 et 2008 selon la PCS



Source : Insee RGP 2008, fichier détail

Corrélativement, les nouveaux résidents sont également en majorité titulaire d'un diplôme supérieur ou égal au CAP / BEP.

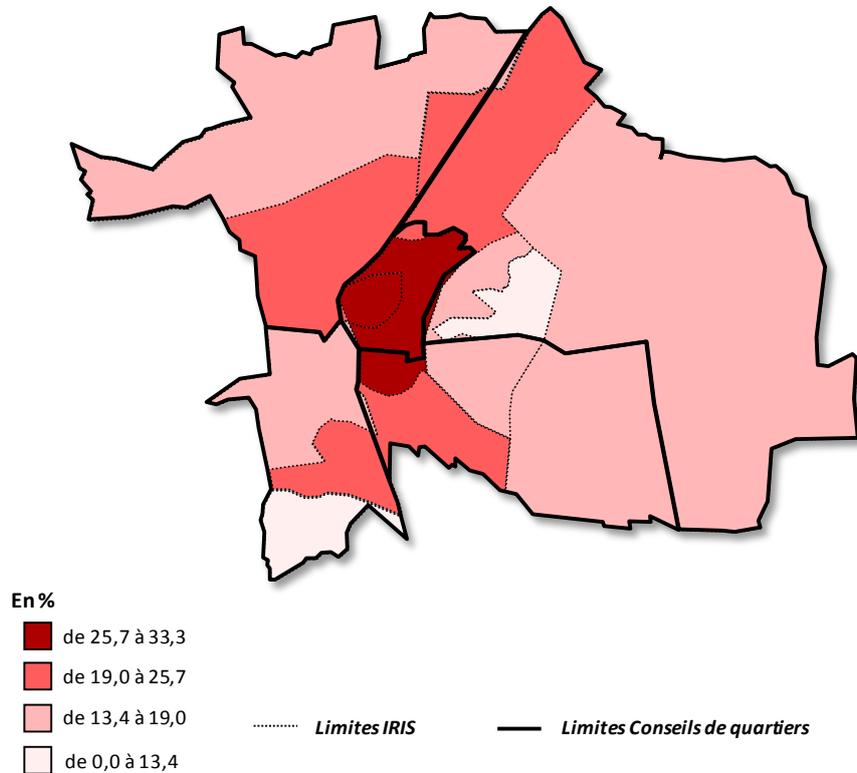
Figure 14 Répartition des nouveaux résidents sortis du système scolaire par diplôme le plus élevé à Riom



Source : Insee RGP 1999 & 2008

Le centre-ville de la commune et le quartier de la Gare, sont les quartiers d'installation privilégiés des nouveaux arrivants. En effet, dans les IRIS qui composent ce quartier, plus de 25,7% de la population n'y vivait pas 5 ans auparavant.

Figure 15 Part des personnes ayant emménagé sur la commune au cours des 5 dernières années parmi l'ensemble des habitants de chaque IRIS, en 2008 (%)



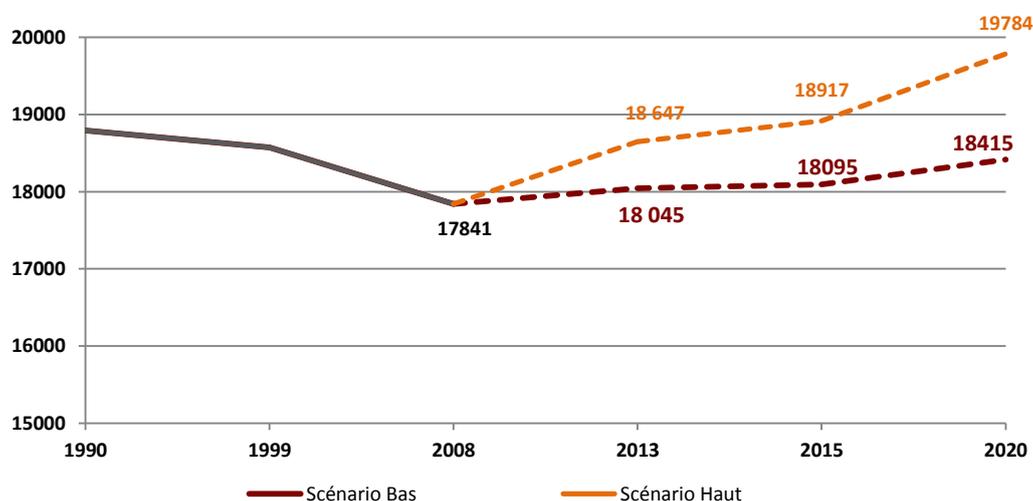
2.3.2. Une reprise du dynamisme démographique dans les années à venir...

Les projections démographiques⁴ réalisées pour la commune prévoient une **reprise de la croissance de la population jusqu'en 2020**. Selon les différents scénarii entre 200 et 800 personnes supplémentaires devraient résider sur la commune en 2013. En 2020, la population communale devrait être comprise entre 18415 et 19784 personnes.

Précision méthodologique

Ces projections s'appuient d'une part sur les tendances démographiques observées entre 1999 et 2008, et d'autre part sur les prévisions de constructions en logement programmées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat de Riom Communauté.

Figure 16 Evolution de la population de la ville de Riom entre 1990 et 2008, et projections en 2015 et 2020



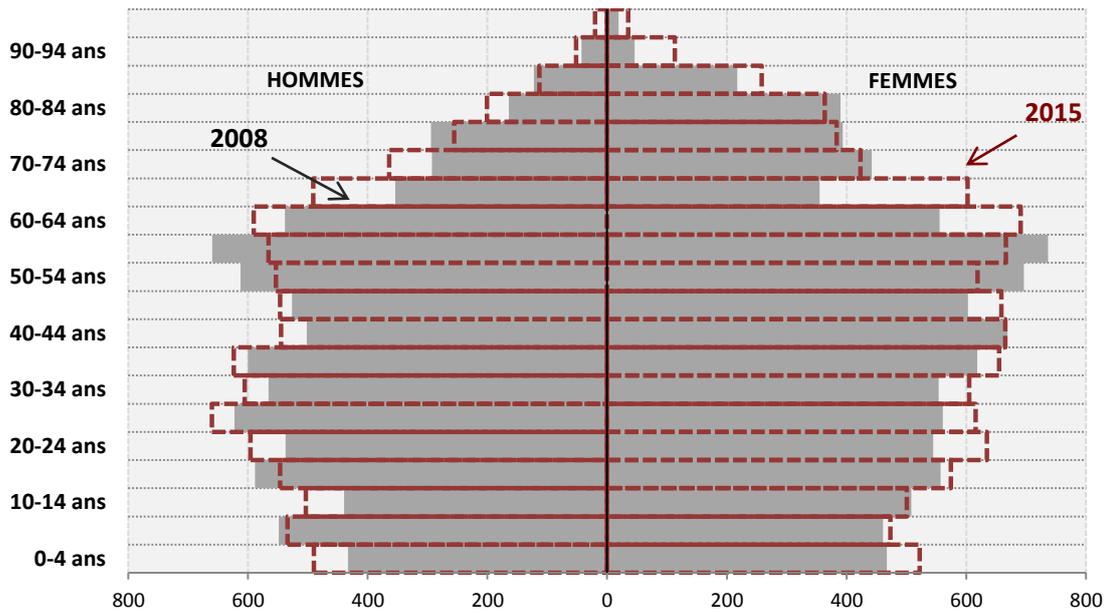
Source : Insee RGP 1990/1999/2008 - Eneis Conseil Projections démographiques locales

Déficitaire durant les deux dernières périodes intercensitaires, le solde migratoire redeviendrait positif, (plus d'arrivées que de départs). La construction de nouveaux logements qui selon les prévisions du PLH devraient atteindre 708 nouvelles habitations par an devrait très fortement contribuer à une arrivée massive de nouveaux habitants sur la commune dans les années à venir.

La pyramide des âges des projections démographiques nous permet d'appréhender la croissance démographique à venir pour les différents groupes d'âge. Nous allons présenter la pyramide issue du scénario haut. Celle du scénario bas est présentée en document annexe.

⁴ La méthodologie utilisée pour les projections démographiques est présentée de manière détaillée en Annexe.

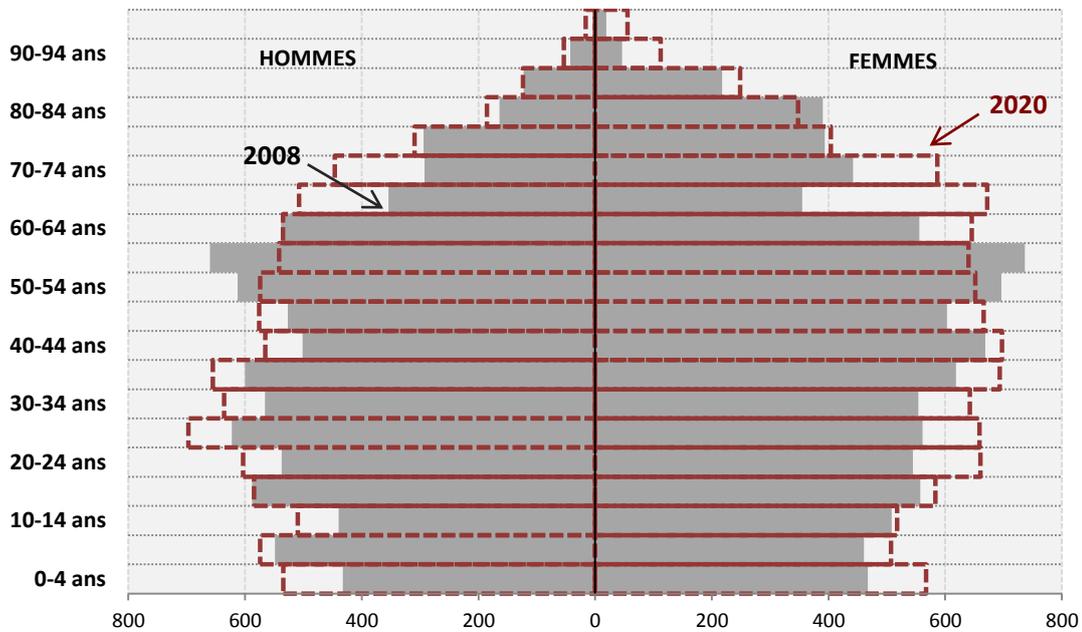
Figure 17 Structure de la population riomoise, par âge et par sexe, en 2008, et projection en 2015, selon le scénario haut



Source : Insee RGP 2008 traitement Eneis "Modèle de prospective locale"

A l'horizon 2015, ce sont surtout les 20-39 ans et les 60-79 ans qui verront leurs effectifs augmenter le plus fortement. Les moins de 15 ans connaîtront aussi une croissance de leurs effectifs, bien que plus modérée, tandis que les 50-59 ans perdront en effectif.

Figure 18 Structure de la population riomoise, par âge et par sexe, en 2008, et projection en 2020, selon le scénario haut



Source : Insee RGP 2008 traitement Eneis "Modèle de prospective locale"

A l’horizon 2020, mise-à-part les 50-59 ans, toutes les classes d’âge vont voir leurs effectifs augmenter. L’ensemble des plus de 60 ans connaîtra une expansion sans précédent. **Ces projections confirment la gérontocroissance (croissance des effectifs des personnes âgées) et le vieillissement (accroissement de la part des personnes âgées dans la population totale de la commune) observé sur la commune entre 1999 et 2008**. Les effectifs familles avec des enfants de moins de 15 ans progresseront aussi.

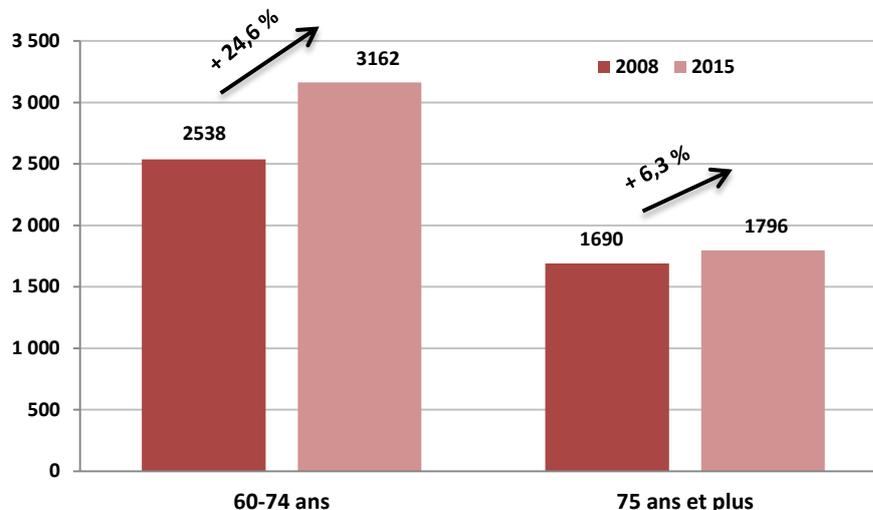
Tableau 4 Projections démographiques pour 2015 et 2020 selon le scénario haut

	INSEE OBSERVATIONS 1999 - 2008					PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES : SCENARIO HAUT					
	1999	2008	Evolution globale 1999-2008	Part dans la population totale en 1999	Part dans la population totale en 2008	2015	Evolution globale 2008-2015	Part dans la population totale en 2015	2020	Evolution globale 2008-2020	Part dans la population totale en 2020
0-2 ans	626	561	-10,4%	3,4%	3,1%	615	9,6%	3,2%	669	19,3%	3,4%
3-5 ans	570	534	-6,2%	3,1%	3,0%	593	11,0%	3,1%	643	20,3%	3,2%
6-10 ans	1068	962	-9,9%	5,7%	5,4%	974	1,3%	5,1%	1037	7,8%	5,2%
11-17 ans	1663	1448	-12,9%	9,0%	8,1%	1462	0,9%	7,7%	1507	4,1%	7,6%
18-24 ans	1756	1580	-10,0%	9,5%	8,9%	1731	9,5%	9,1%	1785	12,9%	9,0%
60-74 ans	2271	2538	11,7%	12,2%	14,2%	3162	24,6%	16,7%	3393	33,7%	17,1%
75 ans et plus	1355	1690	24,8%	7,3%	9,5%	1796	6,2%	9,5%	1855	9,7%	9,4%
Population totale	18575	17841	-4,0%			18917	6,0%		19784	10,9%	

2.3.3. ... s’accompagnant d’un vieillissement

Les tendances observées sur la période 1999-2008 concernant le vieillissement de la population se prolongeront dans les années à venir.

Figure 19 Évolution de la population de 60 ans et plus à Riom entre 2008 et 2015



Source : Insee RGP 2008, Traitement Eneis "Projection démographique urbaine"

En 2015, Riom comptera 3162 personnes âgées de 60 à 74 ans et 1796 personnes âgées de 75 ans et plus, soit pour chaque groupe d'âge une augmentation de respectivement 24,6% et 6,3%.

En 2020, plus de 26% de la population sera âgée de 60 ans et plus contre 23,7% en 2008.

A moyen terme, le vieillissement de la population Riomoise est donc à relativiser. Ce sont les effectifs de jeunes seniors qui vont croître le plus vite à l'horizon 2020. La tranche d'âge, la plus touchée par les problèmes de dépendance connaîtra une croissance plus modérée.

3. FAMILLES, ENFANCE, JEUNESSE

3.1. Des structures familiales en mutation et des besoins émergents

3.1.1. De moins en moins de familles en couple avec enfant(s) et de plus en plus de familles monoparentales

Entre 1999 et 2008, le nombre de familles⁵ est passé de 5 116 à 4 940. A l'inverse, ce sont les ménages d'une personne qui ont vu leurs effectifs et leur part augmenter entre les deux recensements.

Tableau 5 Evolution des structures familiales à Riom entre 1999 et 2008

	2008	Part dans l'ensemble des ménages(%)	1999	Part dans l'ensemble des ménages(%)
Ensemble	8095	100%	7868	100%
Ménages d'une personne	3010	37,2%	2648	33,7%
Autres ménages sans famille	145	1,8%	104	1,3%
Ménages avec famille(s)	4940	61,0%	5116	65,0%
dont la famille principale est :				
un couple sans enfant	2312	28,6%	1916	24,4%
un couple avec enfant(s)	1770	21,9%	2376	30,2%
une famille monoparentale	858	10,6%	824	10,5%

Source : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations complémentaires

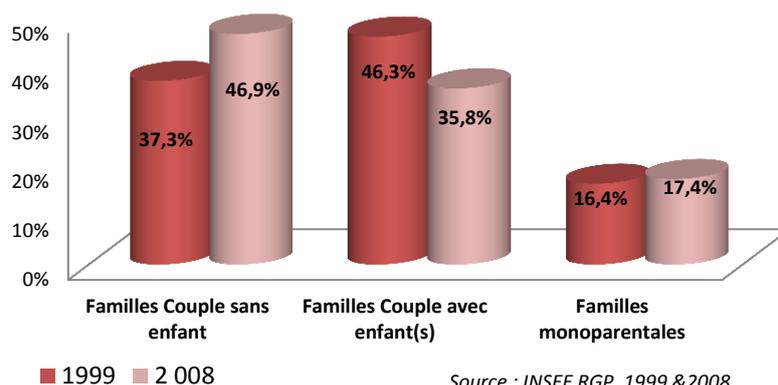
Parmi les familles du territoire, les familles en couple avec enfant(s) sont celles dont les effectifs ont le plus diminué. De 2 376 familles constituées d'un couple avec un ou plusieurs enfants en 1999, leur nombre est passé à 1 770 (soit une baisse de 26%) ; leur part a ainsi diminué de plus de 10 points de pourcentage entre ces deux dates. Cette diminution s'est faite au profit des familles composées d'un couple, sans enfant, dont le nombre a progressé de 21% entre 1999 et 2008.

⁵ Au sens de l'Insee, une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple (avec le cas échéant son ou ses enfants(s) appartenant au même ménage) soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage.

Le nombre de familles monoparentales, déjà nombreuses sur le territoire, a également augmenté : 824 familles recensées en 1999 contre 858 en 2008, soit une progression de 4%.

Ces tendances sont le reflet du profil des personnes venus s'installer sur la commune entre 2003 et 2008 parmi lesquelles on comptait 15,4% de familles monoparentales.

Figure 20 Les compositions familiales en 1999 et 2008



Ainsi, Riom se distingue des échelons de comparaison à plusieurs niveaux par une part élevée de familles monoparentales, une surreprésentation des familles composées uniquement d'un couple et inversement, une sous-représentation des familles en couple avec enfant(s).

Tableau 6 Composition des familles à Riom et dans les échelons de comparaison

	Familles Couple avec enfant(s)	Familles monoparentales	Familles Couple sans enfant
Riom	35,8%	17,4%	46,9%
Cournon-d'Auvergne	40,8%	13,2%	46,0%
Issoire	36,6%	15,3%	48,1%
Moulins	32,1%	18,4%	49,5%
Puy-de-Dôme	45,8%	12,4%	41,8%
Auvergne	47,3%	11,8%	40,8%
France métropolitaine	42,5%	13,5%	44,0%

Source : INSEE RGP 2008

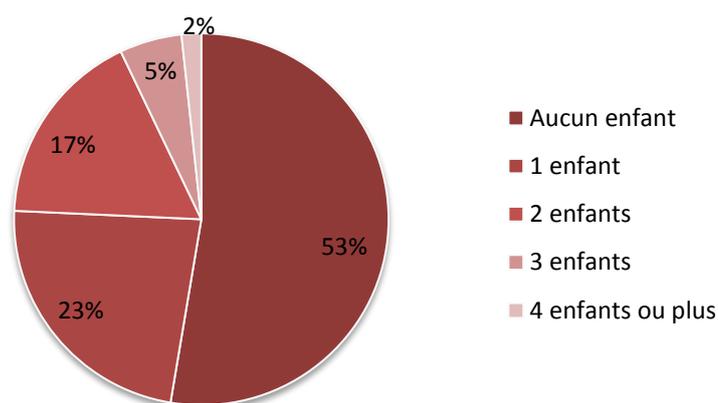
53% des familles riomoises n'ont aucun enfant de moins de 25 ans. De plus, on constate que les familles avec enfants ont en majorité un seul enfant. Pourtant, les familles nombreuses (3 enfants ou plus) sont légèrement plus représentées à Riom que pour les échelons de comparaison, à l'exception de la France métropolitaine.

Tableau 7 Les familles nombreuses à Riom et dans les échelons de comparaison

	Part des familles nombreuses dans l'ensemble des familles (2008)
Riom	7,1%
Cournon-d'Auvergne	7,7%
Issoire	6,6%
Moulins	6,8%
Puy-de-Dôme	6,6%
Auvergne	6,7%
France métropolitaine	9,6%

Source : INSEE RGP 2008

Figure 21 Familles riomoises selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans



Source : INSEE RGP 2008

A Riom, un tiers des familles avec enfants sont des familles monoparentales contre une sur 5 au niveau départemental. Ces familles représentent 17,4% de l'ensemble des familles (soit 5 points de plus qu'au niveau du département). 60% des familles monoparentales riomoises n'ont qu'un seul enfant à charge, un tiers en a deux.

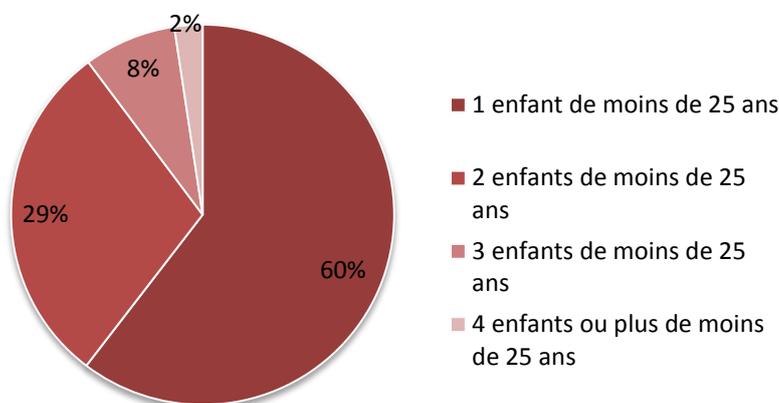
Cependant, 10% des familles monoparentales sont des familles nombreuses (3 enfants ou plus), soit une part plus élevée que pour l'ensemble des familles.

Figure 22 Les familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfants

Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfants	
Riom	30,5%
Cournon d'Auvergne	23,6%
Issoire	26,2%
Moulins	35,1%
Puy-de-Dôme	19,9%
Auvergne	19,0%
France métropolitaine	21,2%

Source INSEE RGP 2008

Figure 23 Répartition des familles monoparentales Riomoises ayant des enfants selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans



Source INSEE RGP 2008

3.1.2. Des familles en situation de précarité et de fragilité sociale

➤ Des familles monoparentales particulièrement vulnérables

Comme nous venons de le voir, à Riom, 30,5% des familles avec enfant(s) sont des familles monoparentales, et 10% des familles monoparentales sont des familles nombreuses.

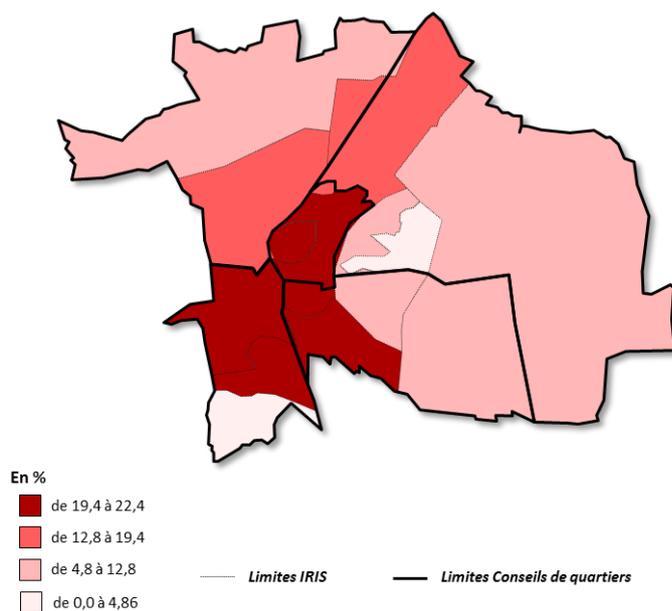
Ces familles semblent davantage précarisées aussi bien en ce qui concerne leur logement que leur situation par rapport à l'emploi.

Ainsi, ces familles tendent à habiter les quartiers centraux de la ville ainsi que le quartier du Couriat – qui sont des quartiers où l'on retrouve une part relativement plus élevée de logements sociaux.

Comme l'indique le Diagnostic social de territoire réalisé par la Circonscription d'Action Médico-sociale du Conseil Général, au niveau national, les familles monoparentales sont plus souvent locataires de leur logement que propriétaires et davantage présentes dans le parc social que les couples avec enfants. De plus, sur la circonscription Nord-Agglomération « on note également sur les

communes les plus touchées la notion d'un habitat précaire, logements anciens, loyers peu onéreux, propriétaires « peu regardants », turn-over rapide, transformation progressive des meublés en logements précaires (Châtelguyon), tout cela aggravant le contexte personnel de chacun »⁶.

Carte 5 Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles de chaque Iris



Source INSEE RGP 2008

De plus, **sur Riom communauté, on constate que 38% des familles monoparentales sont inactives.** « Les mères de familles monoparentales [...] cumulent un plus fort taux de chômage, un plus fort taux d'inactivité que les autres parents. Elles sont également plus exposées aux emplois atypiques (temps partiel, horaires décalés, CDD...) »⁷. Les familles monoparentales représentent ainsi 35% des bénéficiaires du RSA de la commune, et parmi celles-ci 15% sont des familles composées de 3 enfants ou plus (Voir partie « Précarité et lutte contre les exclusions »).

Il est important de souligner que la question de la monoparentalité touche une famille dans son entier : l'enfant, et à la fois le parent qui a la garde de ou des enfants et le **parent non-gardien**. Ainsi, sur la commune, les travailleurs sociaux repèrent des parents non-gardien (pères ou mères), qui ont l'obligation de garder un lien avec leur(s) enfant(s) et pour qui la séparation a pu avoir des conséquences non négligeables sur le budget (les enfants n'étant plus à charge, le montant d'un certain nombre de prestations est revu à la baisse ; le parent doit pourtant toujours disposer d'un logement avec un certain nombre de pièces pour accueillir son / ses enfant/s le week-end...).

C'est ainsi l'ensemble de la famille qui est fragilisée.

⁶ Source : Diagnostic social de territoire, Direction générale de la solidarité et de l'action sociale, p.43.

⁷ Source : Diagnostic social de territoire, Direction générale de la solidarité et de l'action sociale, p.43.

Cette spécificité riomoise appelle ainsi des réponses renforcées en matière de soutien à la parentalité, pour des familles potentiellement plus fragiles que dans le reste du département.

➤ *L'enfance en danger : une augmentation du nombre de signalements*

Sur la communauté de communes de Riom Communauté, le nombre de signalements a augmenté de 25,5% entre 2009 et 2010, passant de 51 informations préoccupantes (IP) à 64. En 2010, 74 enfants ont été concernés par une information préoccupante⁸.

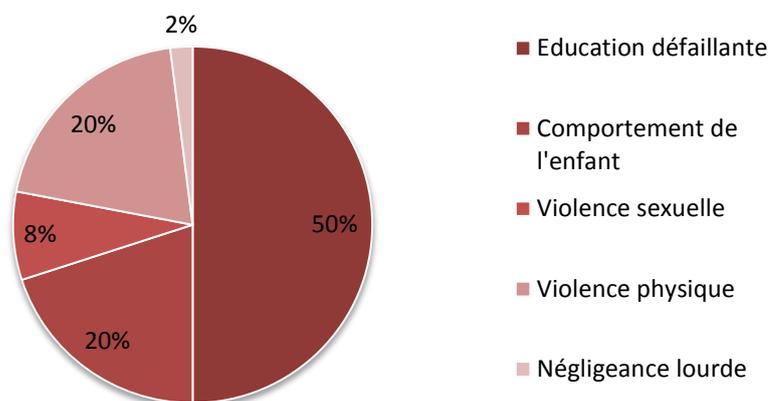
Cette croissance reflète la tendance à la hausse qui s'observe depuis plusieurs années, une croissance particulièrement forte, surtout si on la compare à celle observée au niveau du département : entre 2009 et 2010, le nombre d'IP a augmenté de 3% dans le Puy-de-Dôme (contre 25,5% sur Riom Communauté).

40% des signalements sont réalisés par les services du Conseil Général ; 16% par l'éducation nationale. On peut également noter que 11% des signalements sont faits par les parents eux-mêmes, notamment dans le cadre de conflits conjugaux.

Une grande majorité des signalements ont en effet lieu dans un contexte familial de conflit conjugal, et/ou de séparations houleuses.

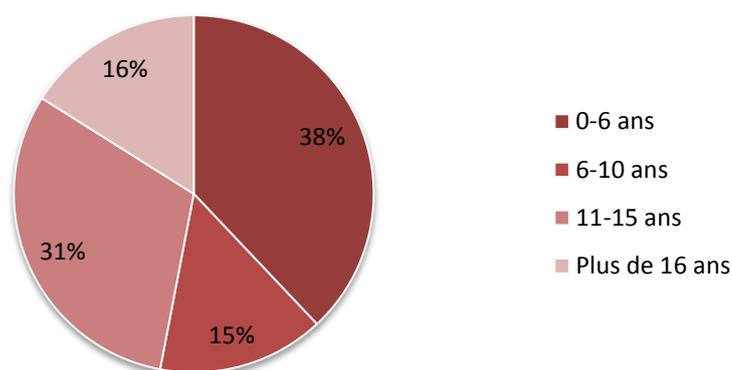
Il apparaît que **de plus en plus de signalements concernent des enfants en bas-âge** (moins de 6 ans), les parents se séparant généralement 2 à 3 ans après la naissance de l'enfant. En 2010, 38% des signalements concernent des enfants de moins de 6 ans, contre 15% en 2009.

Figure 24 Les problématiques repérées lors des signalements



⁸ Source : Circonscription d'action médico-sociale Nord Agglo.

Figure 25 Age des enfants qui font l'objet d'un signalement



Source Circonscription d'Action Sociale, Conseil Général, 2010

Ces tendances sont le reflet de situations familiales de plus en plus complexes et lourdes, pour des familles fragilisées et vulnérables, auxquelles il convient d'être particulièrement attentif.

➤ **Les actions de soutien à la parentalité**

Plusieurs acteurs interviennent sur cette question du soutien à la parentalité.

On peut par exemple mentionner l'action de la CAF : trois travailleurs sociaux interviennent sur la commune de Riom, au sein des deux centres sociaux. En plus de l'accompagnement individuel proposé, ils organisent un certain nombre d'actions collectives d'accompagnement à la fonction parentale (qui est un de leurs trois axes d'intervention). **Un Lieu d'Accueil Parents-Enfants, « L'autre maison », est situé au centre social Joseph Gaidier.** Ouvert un lundi par mois de 9h à 12h, le mardi de 15h à 18h et tous le jeudi de 9h à 12h, ce lieu est libre d'accès pour tous les parents. L'accueil se fait de manière anonyme et des « accueillantes » sont présentes pour répondre aux questions et discuter avec les parents qui viennent fréquenter ce lieu. 70% de ces familles sont des familles monoparentales.

L'ADSEA intervient aussi sur la question du soutien à la parentalité. En effet, les parents peuvent accompagner leur enfant ou être accueillis à l'Endroit durant les heures de permanence en cas d'urgence, ou bien sur rendez-vous, pour pouvoir exprimer leurs inquiétudes ou leurs interrogations.

Enfin, les services du Conseil Général, à commencer par la PMI, proposent aussi, à la fois dans le cadre de suivis individuels ou d'actions collectives, un accompagnement à la fonction parentale.

3.2. Petite enfance

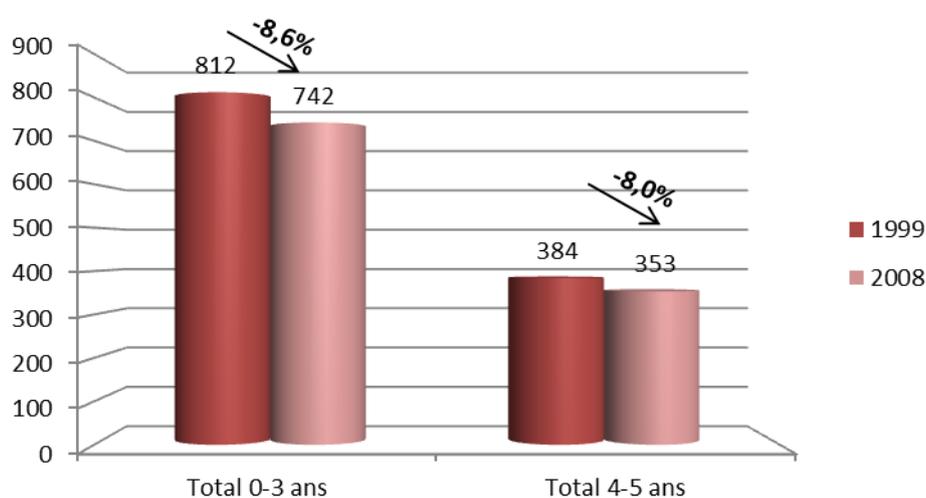
3.2.1. Près de 1100 enfants de moins de 6 ans

➤ *Une baisse des effectifs des enfants et jeunes enfants constatée entre 1999 et 2008*

Entre 1999 et 2008, le nombre d'enfants âgés de 0 à 6 ans a diminué de 8,4%, passant de 1196 à 1095 enfants. Si l'on se penche sur un découpage plus fin de cette tranche d'âge, le constat est identique. Les effectifs ont baissé de la même manière pour les 0-3 ans et les 4-5 ans.

Pour autant, leur part dans la population totale est demeurée stable (passant de 6,4% à 6,1%).

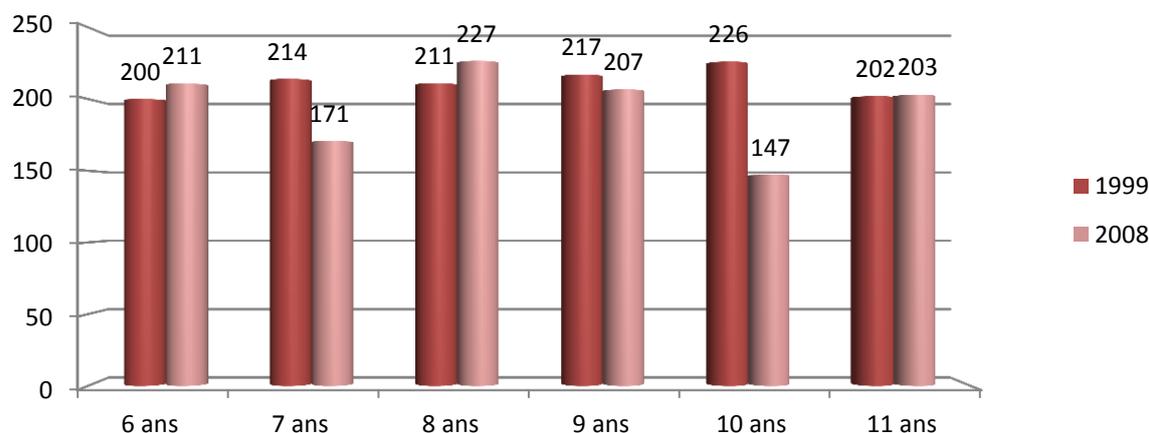
Figure 26 Effectifs des 0-5 ans à Riom en 1999 et 2008



Source INSEE RGP 1999 & 2008

Les effectifs des 6-11 ans ont connu une baisse comparable sur la même période (-8,3%). Cependant, au sein de cette tranche d'âges, des variations quelque peu différentes sont repérées selon les âges comme on le voit sur le graphique ci-dessous.

Figure 27 Effectifs des 6-11 ans à Riom en 1999 et 2008



Source INSEE RGP 1999 & 2008

➤ **Des enfants inégalement répartis sur le territoire**

On constate que certains quartiers de Riom sont plus « jeunes » que d'autres : ainsi, dans la zone d'activité Sud près de 11% des habitants sont des enfants de moins de 6 ans. En outre, 40% des enfants de moins de 6 ans habitent dans les Iris Ouest et Sud-Ouest.

Tableau 8 Les moins de 6 ans à Riom et dans les échelons de comparaison

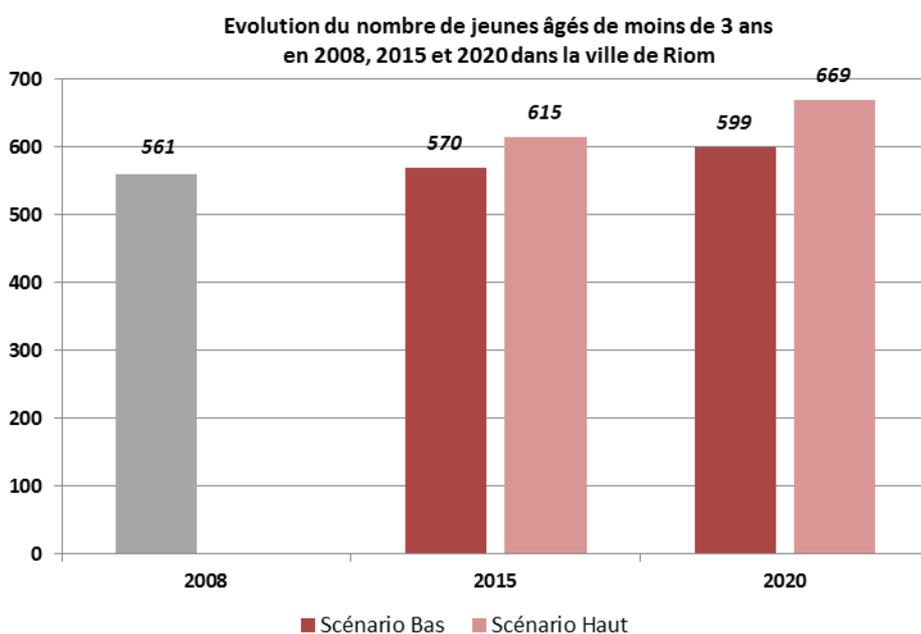
	Effectifs des moins de 6 ans	Part des moins de 6 ans dans la population totale	Répartition des moins de 6 ans
Centre	189	6,0%	17%
Petite Couronne	182	5,9%	17%
Est	173	5,7%	16%
Zone d'Activite Est	3	5,8%	0%
Zone d'Activite Sud	45	10,7%	4%
Zone Verte Mirabel	0	0,0%	0%
Sud Ouest	205	6,2%	19%
Ouest	232	6,2%	21%
Zone Verte Saint-Don	39	5,4%	4%
Zone d'Activite Nord	6	6,0%	1%
Zone Verte Est	21	8,3%	2%
Riom	1095	6%	

Source INSEE RGP 2008

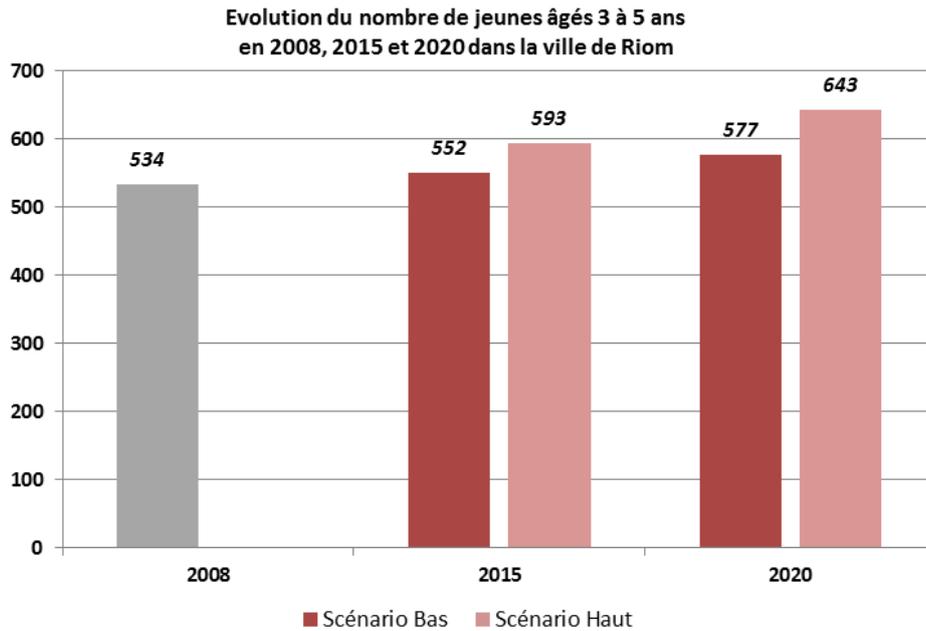
➤ **Et demain ?**

Si les effectifs des enfants et jeunes enfants ont fortement diminués entre 1999 et 2008, une tendance nouvelle semble se dessiner. Le nombre de naissances est en effet en progression depuis 2007. En 2007, les données de l'état civil faisaient état de 191 naissances, tandis que 241 naissances sont recensées en 2011 (données PMI) (219 en 2008 et 214 en 2009). Ces nouvelles naissances auront un impact sur les effectifs scolaires dès 2014.

D'après les projections démographiques réalisées (voir ci-dessus), si le nombre de logements prévus dans le PLH est effectivement atteint, les effectifs des moins de 6 ans auront tendance à croître d'ici 2015 et 2020. Les moins de 3 ans connaîtront, d'après ces projections, une progression de 7% entre 2008 et 2020 (scenario bas) et les 3-5 ans une progression de 8% (scenario bas).



Source : Insee RGP 2008, Ensis Conseil Projections démographiques locales



3.2.2. L'action de la PMI sur la commune de Riom

Les services de Protection maternelle et infantile (PMI) du Conseil Général, interviennent sur le territoire de Riom pour des consultations et des permanences avec des professionnels des secteurs de la santé et du social. La commune de Riom dispose d'un accueil PMI le jeudi (matin ou après-midi). Le matin, une permanence de puériculture accueille les parents et leurs bébés.

Une fois par mois, depuis début mars, des ateliers de massage pour les bébés sont proposés par une puéricultrice qui est spécialisée dans ce domaine, qui permet notamment un accompagnement à la parentalité, en permettant de renforcer le lien maman-enfant. C'est aussi un outil de prévention. Malheureusement, pour l'instant, peu de Riomois viennent à ces ateliers et il est encore un peu tôt pour évaluer les résultats.

La PMI et les gens du voyage

D'un point de vue « social », les services de la circonscription d'action sociale sont bien identifiés par les familles de gens du voyage qui viennent aux permanences. Mais sur les problématiques de santé, d'alimentation, d'accompagnement à la parentalité, ils ne fréquentent que très peu les permanences de la PMI. Les services de PMI, rencontrés par l'AGSGDV63 dans le cadre de la révision du schéma départemental des gens du voyage soulignent par ailleurs une méfiance à l'égard des services de PMI qui se traduit parfois par des refus d'intervention, et le besoin de faire évoluer l'image de la PMI en tant que soutien à la parentalité, et pas seulement dans la gestion ou la vérification des informations préoccupantes.

3.2.3. Les besoins en accueil du jeune enfant

➤ *Une offre en mode de garde du jeune enfant qui semble suffisante*

La commune compte trois établissements municipaux d'accueil du jeune enfant : une crèche collective de 70 places, une crèche familiale de 60 places et une halte-garderie de 13 places (ouverte une trentaine d'heures par semaine). Ces structures sont des structures municipales, qui accueillent des enfants de Riom, mais également des enfants d'autres communes de Riom communauté, en fonction des places disponibles.

Deux micro-crèches privées de 10 places chacune sont également implantées sur la commune. Ces micro-crèches fonctionnent essentiellement sur de petits contrats et accueillent ainsi une trentaine d'enfants chacune.

Outre ces places en accueil collectif, on dénombre 378 places en accueil individuel⁹ chez les assistantes maternelles. 129 assistantes maternelles et 7 assistants familiaux exercent à Riom (données PMI au 31 décembre 2010) pour un total de 378 places agréées pour des enfants de moins de 6 ans.

L'adhésion au RAM

Depuis septembre 2011, les assistantes maternelles exerçant à Riom peuvent bénéficier des services d'un RAM intercommunal. L'intégration au RAM répond à une forte demande des assistantes maternelles de pouvoir bénéficier d'un cadre d'échanges et de soutien pour monter des actions collectives. Après ses quelques mois de fonctionnement sur Riom, les résultats et la participation au RAM des assistantes maternelles sont très satisfaisants.

Ainsi, sur les quelques 1000 enfants de 0 à 3 ans que compte la communauté de communes, on recense 789 places théoriquement existantes (soit un taux qui se situe dans la fourchette haute de ce qui est constaté au niveau national¹⁰).

En outre, 22,4% des enfants de 2 ans étaient scolarisés en 2008, soit un taux bien supérieur à la fois à celui du département (17,3%) et à celui de la France métropolitaine (20,4%)¹¹ si bien que les besoins en modes de garde apparaissent relativement bien couverts, ce qui peut s'illustrer notamment par un taux d'activité féminin relativement plus élevé que pour les échelons de comparaison (voir la partie « Formation, emploi, et insertion professionnelle).

⁹ Le nombre de places agréées comprend l'ensemble des places théoriquement disponibles. Ce chiffre comprend à la fois les places disponibles pour du temps plein ou du mi-temps (pour du périscolaire par exemple).

¹⁰ Selon les départements, la capacité d'accueil se situe entre 26 et 76 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (Source : L'accueil du jeune enfant en 2010, Données Statistiques. Observatoire National de la Petite Enfance -CNAF).

¹¹ Source : Insee, 2008

A Riom, **135 familles bénéficiaient d'un complément mode de garde**¹² : parmi ces familles, 124 bénéficient d'un complément mode de garde (Cmg) pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) (soit 92% des allocataires d'un Cmg) et 11 pour l'emploi d'une garde à domicile (soit 8%).

Quasiment autant de familles (136) bénéficient du complément libre choix d'activité accompagnant l'interruption partielle ou totale d'activité pour garder son enfant¹³.

Ainsi, si différents modes de garde existent sur la commune, les familles ont, semble-t-il, recours à la combinaison de différentes solutions de garde, dont la garde par un parent lui-même, même si cela signifie une interruption de son activité.

➤ ***Mais des besoins qui semblent à ce jour non couverts***

Cependant, en dépit de l'offre relativement étoffée en accueil collectif, la demande pour ce type d'accueil demeure forte et l'ensemble des demandes pour accéder à l'accueil collectif ne peuvent pas toujours être satisfaites. Pour autant, étant donnée le nombre de places disponibles chez les assistantes maternelles, il ne semble pas y avoir de trop grandes difficultés pour les parents riomais à trouver un mode de garde pour leur enfant.

Néanmoins, si l'offre existante est dense, elle ne répond pas à l'ensemble des besoins, notamment en ce qui concerne les horaires atypiques ou de l'accueil d'urgence. Cela concerne aussi bien les professions médicales, que celles liées aux services de nettoyage, aux activités industrielles ou à la vente (horaires décalées dans grandes surfaces). Les familles aux horaires atypiques sont ainsi souvent des familles qui exercent un emploi moins qualifié, et moins rémunéré, que les autres.

De plus, il n'est pas toujours facile de trouver des structures qui peuvent accueillir un enfant en urgence, par exemple pour un parent qui vient de trouver un emploi ou une formation et qui a besoin d'un mode de garde pour son enfant.

La question du coût des modes de garde peut également se poser pour les familles aux faibles revenus. Si une place en crèche est plus avantageuse pour ces familles, celles qui n'ont pas pu obtenir une place doivent se tourner vers les assistantes maternelles, qui pratiquent des tarifs pouvant être variables et en général, moins avantageux pour les familles touchant jusqu'à 3 fois le SMIC¹⁴.

Ces difficultés se reflètent dans les résultats de la consultation jeunesse. Dans le cadre de cette consultation (réalisée en 2011), 7 jeunes adultes sur les 9 enquêtés ayant des enfants, rencontrent des difficultés de garde. Ces difficultés tiennent principalement au coût du mode d'accueil et au manque de place en crèche. Certains ne trouvent pas de modes de garde adaptés à leurs contraintes professionnelles (horaires).

¹² Données CAF, 2010

¹³ Une famille peut cumuler un complément libre choix d'activité et un complément mode de garde. En général (dans la quasi-totalité des cas), il s'agit des familles qui travaillent à temps partiel. En effet, seuls les bénéficiaires du Clca à taux plein pouvant prétendre au Cmg sont ceux qui viennent de reprendre un emploi et qui conservent leur droit au Clca pendant 2 mois.

¹⁴ Source : Observatoire National de la petite Enfance, CNAF, « L'accueil du Jeune Enfant en 2010 », Données statistiques.

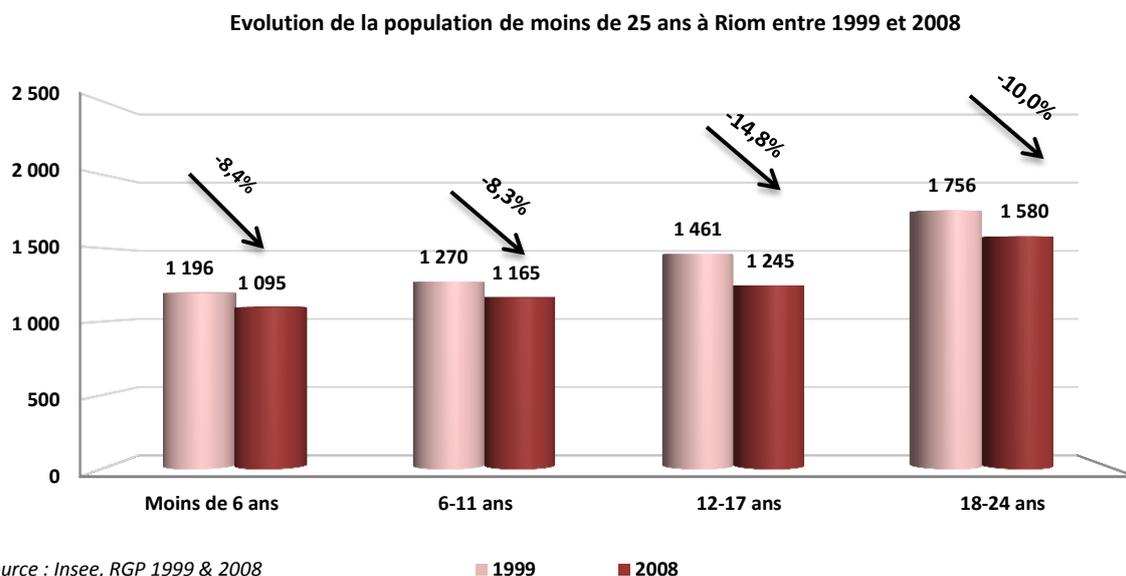
Enfin, étant donnée la part très élevée de **familles monoparentales**, une attention particulière doit être portée à ces familles qui peuvent avoir davantage de difficultés à trouver un mode de garde correspondant à leurs besoins – particulièrement pour les mères qui ont cessé leur activité suite à la naissance de leur enfant et souhaitent retrouver un emploi.

L'articulation des différents modes de garde (halte-garderie, crèche collective, assistante maternelle ou garde à domicile) est ainsi essentielle, tout comme leur coût, et la possibilité, pour des parents en parcours d'insertion, d'avoir accès à des places en urgence ou à des contrats flexibles, d'un faible nombre d'heures.

3.3. Scolarité et réussite éducative

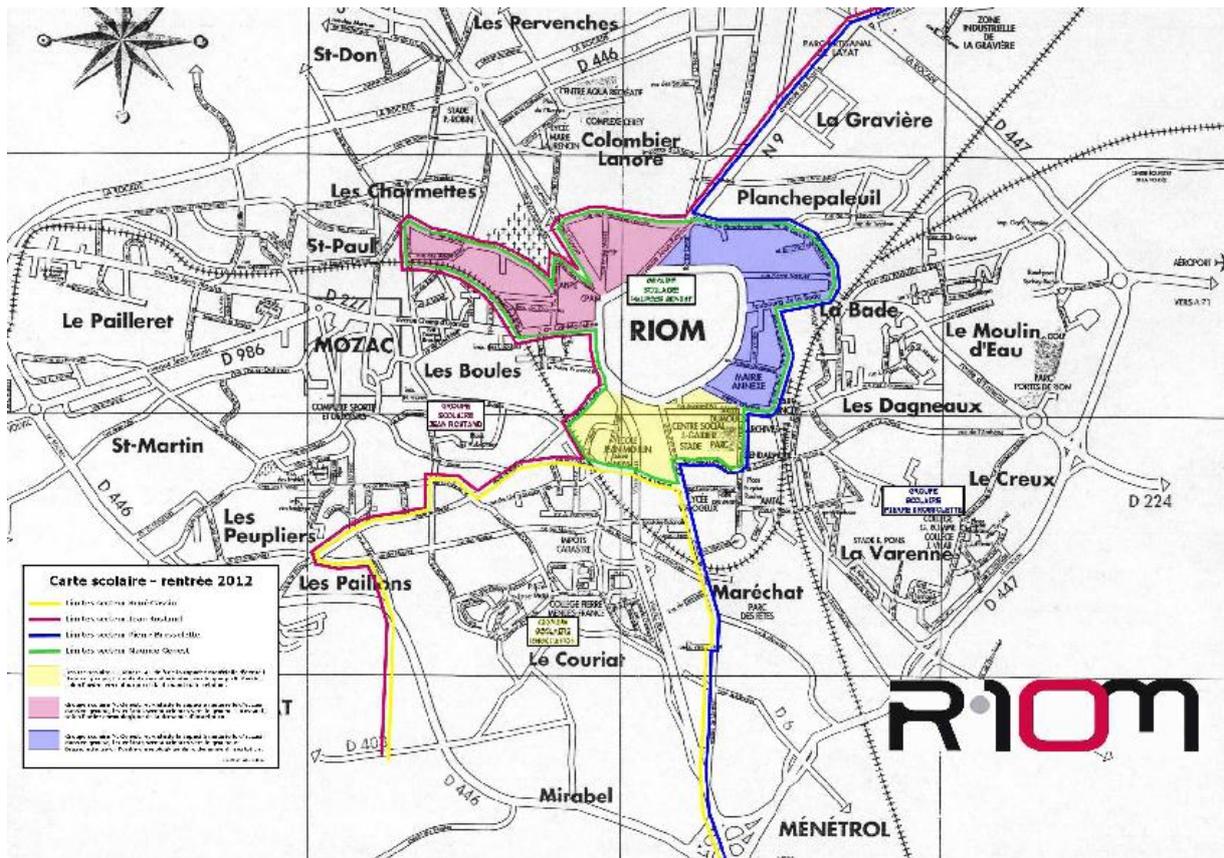
3.3.1. Effectifs scolaires et lieux de scolarisation

Entre 1999 et 2008, les effectifs des moins de 18 ans ont connu une baisse importante. Les 3-5 ans et les 6-11 ans ont vu leurs effectifs diminuer respectivement de 6,2% et de 8,4% et les 12-16 ans, ainsi que les 17-18 ans ont diminué de 14,2%.



La baisse continue des effectifs des écoles primaires et maternelles constatée jusqu'en 2008 a ainsi été à l'origine de la réflexion quant à la **suppression du groupe scolaire Jean Moulin**, effective à la rentrée de septembre 2012. Les élèves de ce groupe scolaire seront répartis dans les autres écoles selon la nouvelle carte scolaire (ci-dessous). Une classe par groupe scolaire ouvrira à la rentrée 2012.

Carte 6 Sectorisation scolaire à la rentrée 2012



À la rentrée 2012, Riom ne comptera plus que quatre groupes scolaires. Sur la commune, on compte également une école privée sous-contrat : l'école Notre-Dame des Arts et Sacré Cœur.

Cependant, il apparaît que depuis 2008, les effectifs scolaires se sont stabilisés et ont cessé de diminuer.

Sur les 5 groupes scolaires publics à la rentrée 2010, on compte 507 enfants à l'école maternelle et 823 à l'école élémentaire.

Tableau 9 Effectifs scolaires à Riom

		Nombre de classes	Nombre d'élèves à la rentrée 2011
Maternelle	Jean Rostand	3	84
	René Cassin	3	78
	Maurice Genest	4	102
	Pierre Brossolette	5	145
	Jean Moulin	4	98
Élémentaire	Jean Rostand	8 +2 CLIS	155 (+ 18 en CLIS)
	Riom René Cassin	6+1 CLIS	140 (+12 en CLIS)
	Maurice Genet	8	177
	Pierre Brossolette	9	229
	Jean Moulin	5	122
Nombre de classes et effectifs des écoles maternelles à la rentrée 2011		19	507
Nombre de classes et effectifs des écoles élémentaires à la rentrée 2011 (hors CLIS)		36	823

Source : Inspection de l'Éducation Nationale

Au niveau du secondaire, à Riom sont implantés :

- 3 collèges publics et 1 collège privé sous-contrat
- 3 lycées publics et 1 lycée privé sous-contrat

Tableau 10 Etablissements scolaires du secondaire à Riom

	Publics	Privés sous-contrat
Collèges	Jean Vilar	Sainte-Marie
	Michel de l'Hospital	
	Pierre Mendès France	
Lycées	Lycée général Claude et Pierre Virlogeux	Lycée général Sainte-Marie
	Lycée du bâtiment Pierre-Joël Bonté	
	Lycée professionnel Marie Laurencin	
	Section d'enseignement professionnel du lycée du bâtiment Pierre-Joël Bonté	

Ces différents établissements accueillent aussi bien des enfants riomois que des enfants extérieurs à la commune. Ainsi, 326 enfants et jeunes habitant Mozac sont scolarisés à Riom, ainsi que 197 Clermontois.

Tableau 11 Cinq principales communes de résidence des jeunes scolarisés à Riom

Population scolarisée à Riom par lieu de résidence	
Riom	2771
Mozac	326
Clermont-Ferrand	197
Châtel-Guyon	189
Ennezat	176

Source INSEE RGP 2008 (fichier détail)

Inversement, on constate qu'une partie, plus ou moins importante selon les âges, des enfants riomois sont scolarisés en dehors de la commune. C'est surtout le cas des enfants de 3 à 5 ans (correspondant à l'école maternelle) et des 15-24 ans (lycée et formations post-bac). Ainsi, près de 28% des 15-17 ans ne sont pas scolarisés sur la commune ; parmi eux, une majorité est scolarisée à Clermont-Ferrand (commune qui accueille 14,4% des enfants riomois scolarisés).

Tableau 12 Scolarisation des jeunes Riomois

	Non scolarisés	Taux de scolarisation	Scolarisés à Riom		Scolarisés dans une autre commune	
2 ans	131	22,4%	35	92,1%	3	7,9%
3 ans	23	87,3%	140	88,6%	18	11,4%
4 ans	7	95,6%	129	85,4%	22	14,6%
5 ans	2	99,0%	169	87,6%	24	12,4%
6 à 10 ans	8	99,2%	882	92,5%	72	7,5%
11 à 14 ans	10	98,8%	726	91,8%	65	8,2%
15 à 17 ans	39	94,0%	438	72,2%	169	27,8%
18 à 24 ans	811	48,6%	239	31,1%	529	68,9%
Ensemble	1 031	78,0%	2 758	75,4%	902	24,6%

Source INSEE RGP 2008

Tableau 13 Trois principales villes accueillant le plus de Riomois scolarisés

Population riomoise scolarisée par lieu de scolarisation	
Riom	2758
Clermont-Ferrand	542
Mozac	41

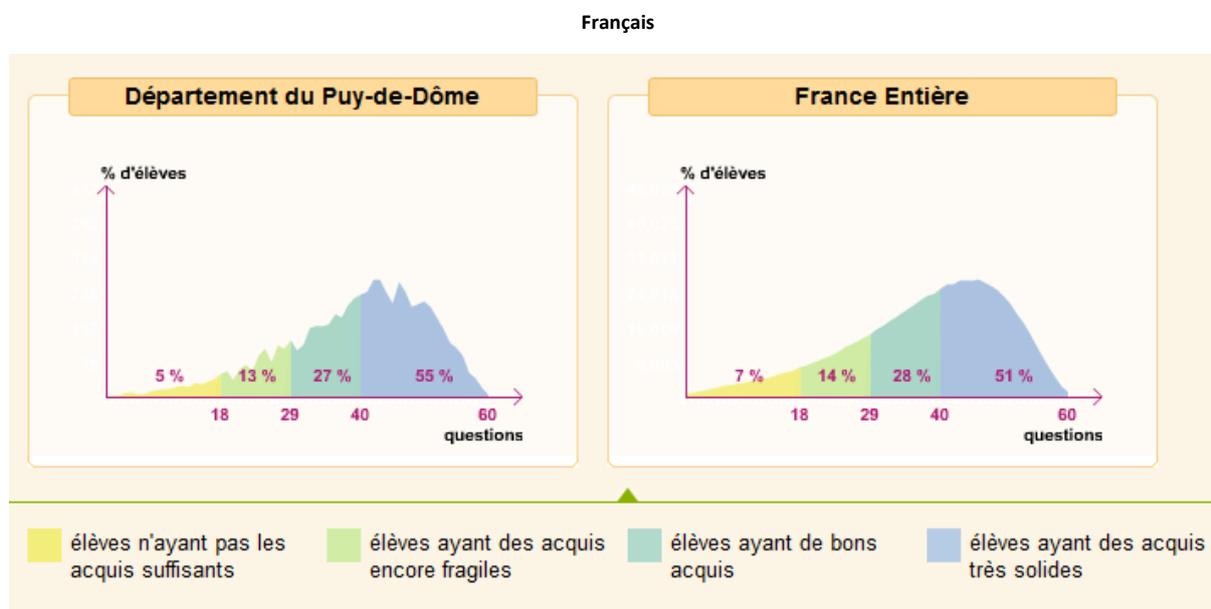
Source INSEE RGP 2008 (fichier détail)

Les 15-17 ans étant scolarisés pour 28% d'entre eux hors de la commune, leurs lieux de vie et de socialisation changent. Capturer ce public n'est ainsi jamais évident. Les résultats de la consultation jeunesse témoignent par exemple d'un manque de visibilité des différentes structures d'information et d'orientation auprès des jeunes.

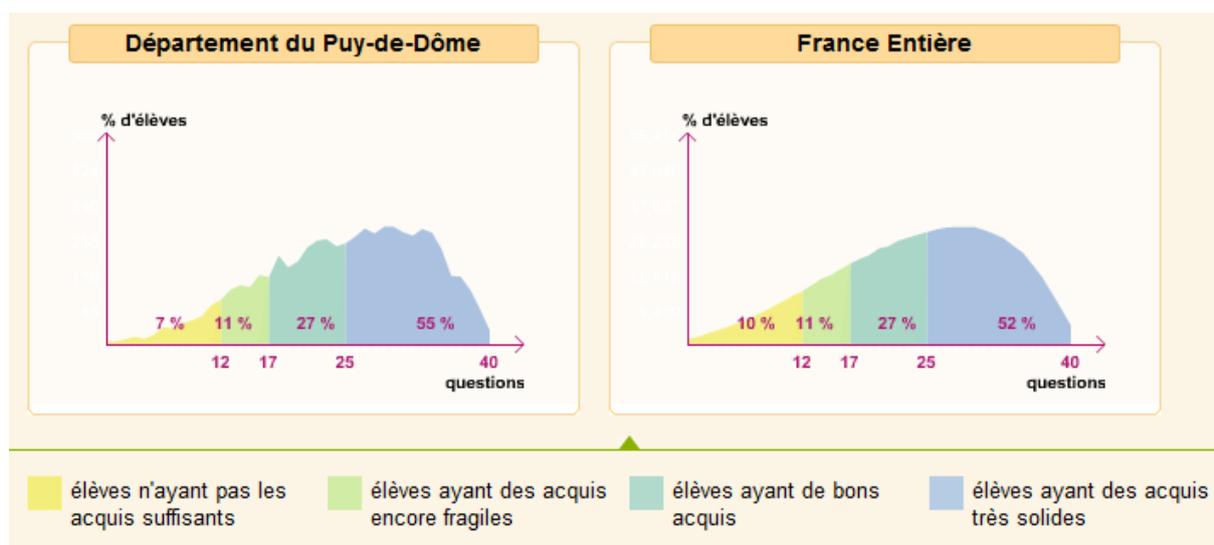
3.3.2. L'accompagnement éducatif : des à renforcer ?

Que ce soit en français ou en mathématiques, les résultats des évaluations du département sont globalement plus élevés que le niveau national. Cependant, nous ne possédons actuellement aucune information sur les résultats aux évaluations de CE1 et de CM2 des élèves de la ville de Riom.

Figure 28 Résultats des évaluations des acquis des élèves de CM2 en Français et en Mathématiques en 2011¹⁵



¹⁵ http://www.education.gouv.fr/evaluation_des_acquis/acad6/clermont-ferrand.html



À ce jour, différentes formes de soutien scolaire sont proposées sur la commune : études surveillées après la classe dans le cadre de l'accueil périscolaire, soutien scolaire en petit groupe ou en individuel dans les Centres sociaux, et soutien à domicile proposé par l'AFEV. Cependant, il apparaît que la demande de soutien est moins forte au niveau des centres sociaux. Ainsi, alors que l'accompagnement scolaire se faisait quotidiennement à la fois sur le Centre social Joseph Gaidier et du Couriat il y a deux ans, aujourd'hui, l'accompagnement scolaire n'a plus lieu que deux fois par semaine au Couriat.

Pour autant, il n'apparaît pas que les besoins en matière d'accompagnement scolaire diminuent. Certains acteurs ont pu faire part de leurs inquiétudes sur le niveau scolaire de certains élèves entrant en 6^e. Ainsi, sur le collège du Centre-ville, on relève un niveau scolaire bas pour 36% des enfants qui entreront au collège à la rentrée prochaine.

D'autre part, on remarque que **la commune est caractérisée par un fort taux de déscolarisation des jeunes de 15 à 17 ans (6,1%)**. Le décrochage scolaire concerne une proportion identique de jeunes à Issoire et Moulins tandis qu'il est très faible à Cournon-d'Auvergne (1,5%). Au niveau national, 3,7% des 15-17 ans sont sortis du système scolaire, soit 2,4 points de moins qu'à Riom.

Tableau 14 La déscolarisation des jeunes âgés de 15 à 17 ans

	Part des 15-17 ans sortis du système scolaire
Riom	6,1%
Cournon-d'Auvergne	1,5%
Issoire	6,1%
Moulins	6,1%
Puy-de-Dôme	3,9%
Auvergne	3,7%
France métropolitaine	3,7%

Source INSEE RGP 2008

Un collectif associant l'AFEV, les Centres sociaux et la CAF réinvestit actuellement le champ de l'accompagnement à la scolarité. Des rencontres avec les chefs d'établissement et avec différents partenaires sont en cours, l'objectif étant d'identifier les besoins en matière de soutien scolaire avant l'entrée en 6^e notamment.

3.3.3. Les adolescents : quelques éléments issus de la Consultation Jeunesse

Les collégiens Riomois expriment **un manque de lieux de rencontres institutionnalisés** (ARJ, espace Couriat...), ceux qui existent étant peu connus et peu fréquentés.

De même, chez les lycéens et les jeunes adultes, il semble que les jeunes ressentent un déficit au niveau des structures d'informations, la Mission locale et le CIO sont, eux aussi, peu connus et peu fréquentés. Il y a donc des **attentes en termes d'aide à l'orientation, à la formation, à la recherche d'emploi**.

De plus, pour les lycéens enquêtés dans le cadre de la Consultation jeunesse, le degré d'autonomie qu'ils estiment avoir est fortement lié à leur mobilité. Ainsi, à la question « qu'est-ce qu'il vous manque pour vous sentir autonome », 68,2% ont répondu « pouvoir vous déplacer comme vous le souhaitez » et 68,0% « passer votre permis de conduire ».

Une plus forte visibilité sur les structures pouvant aider les jeunes, ou leur permettre de se rencontrer et d'échanger serait donc nécessaire, sachant que, comme nous l'avons vu, une part non négligeable d'adolescents n'est pas scolarisée sur la commune.

3.4. Étudiants et jeunes actifs

3.4.1. Un nombre d'étudiants en baisse depuis 1999

Le nombre d'étudiants résidant sur la commune a fortement diminué sur la dernière période intercensitaire (-33%). En effet, Riom comptait 1708 étudiants en 1999 pour 1153 en 2008.

En 1999, les étudiants représentaient 65,8% de la population des 15-24 ans. En 2008, seulement un jeune de 15-24 ans sur deux est étudiant. En lien avec cette baisse du nombre d'étudiants, on constate une hausse importante de jeunes actifs de moins de 25 ans à Riom.

Pour les étudiants Riomois ayant participé à la consultation jeunesse, **l'accompagnement à l'orientation est un problème**. 20% d'entre eux ont choisi un cursus qui ne leur convient pas.

3.4.2. L'accompagnement des jeunes actifs vers l'insertion professionnelle

➤ *L'accompagnement par la Mission Locale*

Chez les jeunes adultes, non-étudiants, ayant participé à la consultation jeunesse, 56% estiment ne pas avoir eu les informations nécessaires lors de leur orientation au point que 28% s'interrogent sur la nécessité d'une réorientation.

La Mission Locale est l'institution privilégiée en charge de l'accompagnement des jeunes dans le projet professionnel. Cependant, **la visibilité de la Mission Locale apparaît très faible** puisque 55% des jeunes adultes (non étudiants) et 37% des étudiants ne savent pas sur quoi elle peut apporter information, aide et accompagnement et 72% des jeunes adultes et 80% des étudiants ne savent pas où elle se trouve¹⁶.

La Mission Locale est une institution dédiée à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans. Elle assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de manière à aider les jeunes à construire un projet professionnel déterminé. Son objectif est ainsi de faciliter l'accès des jeunes qui présentent des difficultés à l'emploi et à l'autonomie.

En 2011, 344 jeunes Riomois étaient suivis en accompagnement par la Mission Locale contre 380 jeunes en 2007. Parmi ces 344 jeunes, 165 ont été accueillis en premier accueil en 2011.

Les 18-21 ans représentent plus de la moitié des jeunes qui ont fréquenté la Mission Locale de Riom en 2011¹⁷.

¹⁶ Source : Consultation jeunesse.

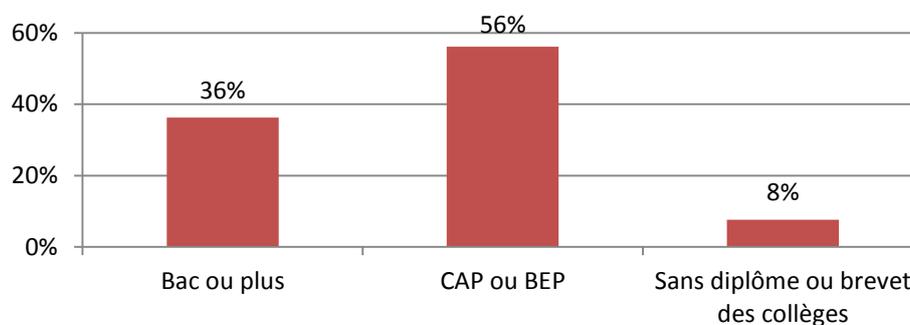
¹⁷ Ces données, ainsi que les données présentées ci-dessous, concernent l'ensemble des jeunes en suivi à la Mission Locale et donc pas uniquement les jeunes habitant Riom. Les Riomois représentent en 2011, 29% des nouveaux jeunes accueillis, et 28% des jeunes suivis (ayant eu une actualité en 2011).

Tableau 15 Age des jeunes accompagnés par la Mission Locale au 31 décembre 2011¹⁸

	Femme	Homme	Total :	Pourcentage
16-17	34	32	66	5,41%
18-21	319	310	629	51,56%
22-25	261	218	479	39,26%
26 et plus	33	13	46	3,77%
Total :	647	573	1 220	100,00%
Pourcentage	53,03%	46,97%	100,00%	

Parmi les jeunes qui ont fréquenté la Mission Locale plus de la moitié avaient un niveau CAP ou BEP. En 2011, les personnes sans diplôme représentent 8% des consultations de la Mission Locale.

Figure 29 Répartition des jeunes suivis par la Mission Locale en 2011 par niveau de diplôme



Source : Statistiques 2011 de la Mission Locale

Comparativement, à Riom, parmi les jeunes non-scolarisés de 18-24 ans, 49% ont au moins le bac, 22% ont un CAP ou un BEP et 29% n'ont pas de diplôme ou ont juste le brevet des collèges (source INSEE 2008).

Il semblerait ainsi que les jeunes titulaires d'un CAP-BEP fréquentent davantage la Mission Locale que les autres. Ainsi, les jeunes en suivi à la Mission Locale sont en majorité diplômés (92% ont au moins le bac ou ont un CAP ou BEP). À l'inverse, les jeunes sans diplôme sont peu représentés.

Si plus de la moitié des jeunes suivis par la Mission Locale en 2011 habitent chez leurs parents ou chez de la famille, 38,8% ont un logement autonome et doivent donc assumer les charges qui y sont liées. De plus, 4,3% étaient, sans hébergement.

On relève par ailleurs que **6% des jeunes ont au moins un enfant à charge**, et qu'il s'agit essentiellement de jeunes mamans (8% des femmes contre 4% des hommes).

¹⁸ Les jeunes suivis sont ceux ayant eu un entretien durant les 5 derniers mois. Les données sont relatives à l'ensemble des jeunes suivis par la Mission Locale, pas uniquement ceux habitant Riom.

Tableau 16 Chiffres clés sur le profil des jeunes suivis par la Mission Locale Riom-Limagne-Combrailles

54,22% des jeunes en relation sur la période sont hébergés chez leurs parents ou chez la famille
88,52% sont célibataires
55,7% possèdent un moyen de locomotion individuel motorisé

CARACTÉRISTIQUES DES JEUNES EN RELATION EN 2011 SELON LEUR SEXE

	Homme	Femme	Ensemble
Type d'hébergement	%	%	%
Chez les parents	56,89%	43,34%	49,71%
Chez un autre membre de la famille	5,58%	3,56%	4,51%
Logement autonome	29,14%	47,37%	38,80%
Chez des amis	2,44%	2,48%	2,46%
En foyer, en centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en hôte	0,52%	0,00%	0,25%
Sans hébergement, en hébergement nomade, autre	5,41%	3,25%	4,27%

Situation familiale

Célibataire	94,42%	83,28%	88,52%
Marié, Pacsé, vie maritale	4,01%	15,94%	10,34%
Séparé, divorcé, veuf	0,70%	0,62%	0,66%

Enfants

Au moins un enfant à charge	3,66%	7,74%	5,82%
-----------------------------	-------	-------	-------

Mobilité

Automobile	41,19%	49,85%	45,78%
Motocyclette, mobylette ou scooter	17,63%	4,95%	10,91%
Aucun moyen de transport individuel motorisé	45,90%	47,99%	47,01%
Permis B	47,99%	57,43%	52,99%

Source : Parcours 3 (extraction avril 2012, traitement Ampa)

Lecture : le type d'hébergement s'entend à la date du jour. Idem pour la situation familiale, les enfants, la zone d'habitation et la mobilité. Un unique jeune peut bénéficier de plusieurs moyens de locomotions.

Source : Mission Locale, Antenne de Riom, 2011

En 2011, les propositions d'accompagnement faites aux jeunes suivis concernent pour 60,4% de l'accès à l'emploi, pour 20,9% de la formation, et 5,7% l'aide à la définition du projet professionnel. Pour 13,0% des jeunes, des solutions concernant le « domaine social ou vie sociale » ont été proposées (logement, secours, alimentation...)¹⁹.

¹⁹ Source : Rapport d'activité, Mission Locale Riom-Limagne-Combrailles, 2011

➤ **Les freins à l'insertion professionnelle**

En dehors de la question de la formation, divers freins à l'accès à l'emploi ou à la formation sont repérés ; parmi ces freins, on repère la mobilité, le logement, la santé²⁰ ou la précarité (voir également ci-dessous les demandes d'aide du FLAJ)²¹.

Ainsi, d'après la consultation jeunesse, un peu moins d'un jeune sur deux (non-étudiant et concerné par la recherche d'emploi) rencontre des difficultés de déplacement. **Pour un jeune sur trois, les déplacements sont un obstacle pour obtenir une formation ou un emploi. Ce taux s'élève à 75% pour les jeunes qui n'ont aucun véhicule.**

298 Riomois inscrits à la Mission Locale (à la fois les dossiers actifs et en veille) ont le permis de conduire et 249 possèdent un véhicule.

Sur l'ensemble des jeunes suivis par la Mission Locale en 2011, alors que 53% ont le permis B, 47% ne disposent d'aucun véhicule motorisé. 45,8% ont une voiture – ce qui implique des charges non négligeables (assurance, entretien du véhicule, essence). Cependant, il est possible qu'à Riom, ce taux soit moins élevé, les jeunes Riomois ayant davantage accès aux moyens publics de locomotion, posséder une voiture est peut-être moins prioritaire que pour les jeunes habitant les Combrailles.

➤ **Le Fonds Local d'Aide aux jeunes**

Le CCAS de Riom dispose d'un **Fonds Local d'Aide aux Jeunes, au titre duquel 13 784€ ont été attribués en 2011.** Cette aide se compose de 3 niveaux :

- L'apport d'une aide d'urgence temporaire à hauteur de 80€ maximum ou grâce à des tickets-services.
- Une aide au projet d'insertion d'un maximum de 1 000 €.
- Une aide de longue durée avec accompagnement (rédaction d'un CV, expression, offres d'emploi) dans le cadre d'un contrat d'insertion avec examen tous les 3 mois (240 €/mois maximum).

À Riom, plus de 50% des demandes concernent des aides en urgence. Si entre 2009 et 2011, le nombre de bénéficiaires a diminué, passant de 99 à 69, les dépenses annuelles demeurent à peu près stables (passant de 14 538€ à 13 784€) : ainsi, les montants accordés annuellement apparaissent plus élevés qu'en 2009.

De plus, après avoir connu une baisse importante à la fois du nombre de bénéficiaires et des dépenses annuelles entre 2009 et 2010, **l'ensemble des aides ont connu une progression rapide (+44% du montant total). C'est le montant des aides temporaires qui a progressé le plus rapidement (+81%).**

²⁰ Il s'agit notamment de la question de la santé mentale. Jusqu'à récemment, la Mission Locale disposait d'un psychologue qui pouvait être à l'écoute des jeunes suivis. Ce psychologue n'intervient aujourd'hui plus, alors que le besoin d'écoute demeure important pour des jeunes en situation de détresse sociale.

²¹ Source : entretiens

Tableau 17 Bénéficiaires du FLAJ en 2009, 2010 et 2011

FLAJ	2009		2010		Variation 2009/2010	2011		Variation 2010/2011
	Nombre de Bénéficiaires	Dépenses Annuelles	Nombre de Bénéficiaires	Dépenses Annuelles		Nombre de Bénéficiaires	Dépenses Annuelles	
Aides en urgence	54	4 600,00 €	34	3 125,00 €	-32 %	35	3 658,00 €	+17 %
Aides temporaires	35	6 665,00 €	17	3 211,00 €	-52 %	19	5 798,00 €	+81 %
Aides à l'insertion	10	3 273,00 €	10	3 256,00 €	-1 %	15	4 328,00 €	+33 %
TOTAL	99	14 538,00 €	61	9 592,00 €	-34 %	69	13 784,00 €	+44 %

Source : CCAS

D'autre part, en 2011, 528 aides ont été demandées et accordées pour des jeunes suivis par la Mission Locale au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes pour un montant de 77 000€ (inclut les secours d'urgence, les secours temporaires et les aides à l'insertion), auxquels il faut rajouter les aides aux jeunes suivis dans le cadre du dispositif CIVIS (40 000€) et les aides du Conseil Général.

4. VIEILLISSEMENT ET DÉPENDANCE

Préalable méthodologique

Si les études statistiques continuent de considérer 60 ans comme l'âge de l'entrée dans la catégorie « personnes âgées » du fait de l'âge légal de la retraite, l'amélioration de l'état de santé des populations au cours du XXe siècle a opéré un véritable recul de l'âge de la vieillesse. Si l'on définit celle-ci par une augmentation de la prévalence des maladies et handicaps de fin de vie, c'est plutôt l'âge de 75 ans qui en constitue le seuil. Le maintien du seuil de 60 ans, s'il correspond à l'âge légal de départ à la retraite, ou encore au seuil d'éligibilité à d'autres dispositifs (comme l'allocation personnalisée d'autonomie), est lourd de conséquences. Ces dernières sont d'ordre psychologique pour les personnes, qui peuvent souffrir de se voir classées dans la catégorie des personnes « âgées », alors que cela ne correspond plus à une réalité de vie.

Du fait de ce seuil précoce, les personnes dites « âgées » apparaissent comme un groupe très divers, recouvrant des situations hétérogènes. Deux catégories peuvent ainsi être définies afin de garantir la pertinence de l'étude de ce groupe d'âge :

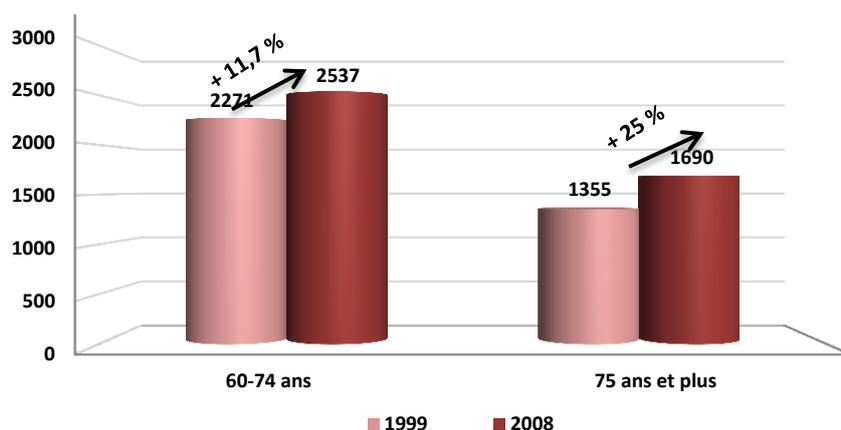
- La tranche d'âge des 60 – 74 ans, composée de « jeunes retraités » souvent actifs, le « 3ème âge ».
- Les personnes âgées de 75 ans ou plus, susceptibles de voir leurs capacités physiques et cognitives diminuer, le « 4ème âge ».

4.1. Les personnes âgées à Riom : éléments de contexte démographique

4.1.1. Un vieillissement démographique amorcé quoique moins marqué que dans les échelons de comparaison

Comme vu précédemment, **la commune de Riom a connu, entre 1999 et 2008, une géronto-croissance** (augmentation des effectifs des personnes âgées) **qui s'est accompagnée d'un vieillissement de la population** (augmentation de la part des personnes âgées dans la population totale). Ainsi, entre ces deux dates, les jeunes retraités (60-74 ans) ont vu leurs effectifs croître de 11,7%, et les 75 ans et plus de 25%.

Figure 30 Evolution de la population âgée à Riom entre 1999 et 2008



Source : INSEE, RGP 1999 & 2008

Ainsi, en 2008, la commune de Riom compte 3 133 habitants âgés de 65 ans ou plus (soit 17,6% de la population), 1 690 habitants âgés de 75 ans ou plus (soit 9,5% de la population) et 1 002 âgés de 80 ans ou plus (soit 5,6% de la population). Comme le montre le tableau ci-dessous, **la commune se situe à des niveaux comparables à ceux du département et de la France métropolitaine** en ce qui concerne la part des personnes âgées dans la population totale. La comparaison avec les autres échelons de comparaison révèle que les personnes âgées y occupent une place plus importante qu'à Riom, à l'exception de Cournon-d'Auvergne où les seniors sont moins ou autant représentés en fonction des tranches d'âge retenues.

Tableau 18 Part des personnes âgées dans la population totale selon les tranches d'âge à Riom et pour ses échelons de comparaison

	Part des plus de 65 ans dans la population totale en 2008	Part des plus de 75 ans dans la population totale en 2008	Part des plus de 80 ans dans la population totale en 2008
Riom	17,6%	9,5%	5,6%
Cournon-d'Auvergne	17,6%	7,5%	4,0%
Issoire	21,4%	11,9%	7,2%
Moulins	23,0%	14,3%	9,1%
Puy-de-Dôme	17,9%	9,3%	5,5%
Auvergne	20,3%	10,9%	6,4%
France métropolitaine	16,7%	8,7%	5,1%

Source : INSEE, RGP 2008

Ces éléments se reflètent également dans la croissance rapide du nombre de retraités entre 1999 et 2008, dont les effectifs sont passés de 3 260 à 4 196. Les retraités représentent 27,8% de la population de 15 ans et plus en 2008 (contre 21,3% en 1999).

La moindre part occupée par les personnes âgées dans la population riomoise se double d'un vieillissement démographique moins marqué à Riom que pour les échelons de comparaison. En effet, l'évolution des effectifs des personnes âgées a été bien moins rapide à Riom que pour les communes de comparaison qui ont connu une hausse allant de 25,3% (Moulins) à plus de 97% (Cournon-d'Auvergne). Au niveau du département et de la région, les effectifs des jeunes seniors (60-74 ans) ont diminué au profit des 75 ans et plus, potentiellement plus dépendants.

Tableau 19 Évolution des effectifs de personnes âgées à Riom et pour ses échelons de comparaisons

	Évolution des effectifs de 60-74 ans entre 1999 et 2008	Évolution des effectifs de 75 ans et plus entre 1999 et 2008
Riom	11,7%	24,7%
Cournon-d'Auvergne	32,2%	97,1%
Issoire	4,2%	49,8%
Moulins	-13,7%	25,3%
Puy-de-Dôme	-0,6%	34,4%
Auvergne	-6,0%	30,2%
France métropolitaine	0,1%	33,1%

Source : INSEE, RGP 2008

De plus, l'indice de vieillissement, qui correspond à une photographie de l'état du vieillissement sur un territoire, est caractéristique d'une population plus jeune qu'au niveau départemental et régional : en effet, on compte à Riom 79 personnes âgées de 65 ans ou plus, pour 100 jeunes de moins de 20 ans, contre 80 pour le département et 93 pour la région – qui fait partie des régions les plus âgées de France métropolitaine. Pour autant, Riom affiche un indice de vieillissement légèrement plus élevé qu'au niveau national : plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans, la commune compte 10 personnes âgées de plus de 65 ans de plus qu'au niveau national.

Tableau 20 Indice de vieillissement en 2008

	Indice de vieillissement
Riom	78,27
Cournon-d'Auvergne	77,75
Issoire	97,94
Moulins	121,85
Puy-de-Dôme	80,29
Auvergne	93,03
France métropolitaine	67,94

Source : INSEE, RGP 2008

Si le vieillissement est moins marqué à Riom que pour les échelons de comparaison, il aura tendance à s'accroître dans les années à venir.

Comme vu ci-dessus, d'après les projections démographiques réalisées, les tendances observées sur la période 1999-2008 se poursuivront, avec une croissance rapide des effectifs des seniors (+24,6% d'ici 2015 pour les 60-74 ans, et +6,3% pour les 75 ans et plus).

Cette croissance devra être anticipée, afin de répondre aux besoins à la fois des seniors et des personnes plus âgées, potentiellement plus dépendantes.

La place accrue occupée par les retraités dans la population de la commune implique l'apparition de nouveaux besoins auxquels la collectivité se doit d'apporter des réponses adaptées. Les attentes des jeunes retraités divergent naturellement de celles de personnes plus âgées et touchées par la perte d'autonomie. Les besoins varieront ainsi d'une offre de loisirs et d'« inclusion dans la cité » à un accompagnement médico-social de qualité. Entre ces deux « extrêmes », qui ne sont pas systématiquement corrélés à l'âge, interviennent toute une série d'enjeux : prévention, mobilité, logement, lien social, coordination des professionnels au domicile, droit au répit, entrée et prise en charge en EHPA et/ou/puis en EHPAD, etc.

4.1.2. Une répartition inégale des personnes âgées sur le territoire

Les 1 690 habitants âgés de 75 ans ou plus recensés sur la commune en 2008 sont répartis de manière très inégale sur le territoire. Un tiers d'entre eux résident dans l'Iris « Petite Couronne », au centre-ville. Un cinquième habite l'Iris Sud-Ouest et un cinquième l'Iris Ouest (quartiers situés à l'Ouest du centre-ville : Les Boules, la Beaumette, Petite Provence, Champ d'Ojardias).

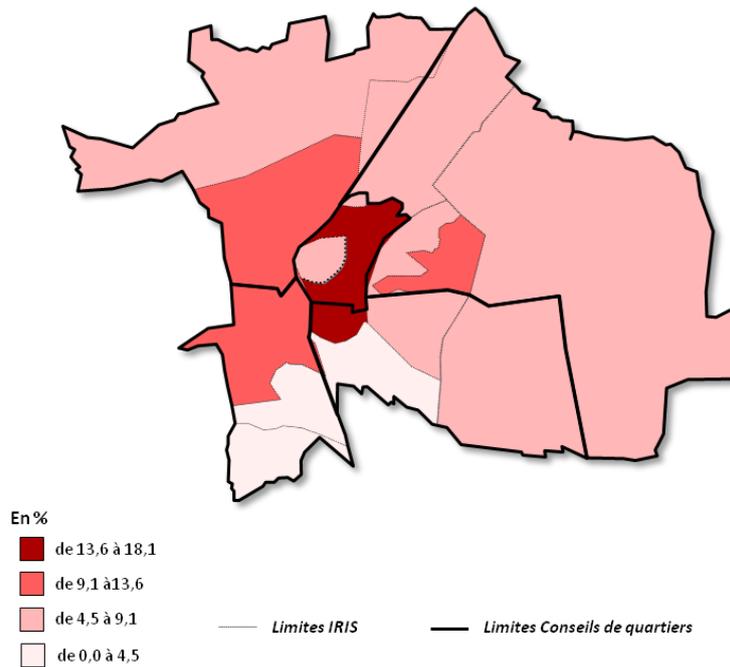
Tableau 21 Répartition des plus de 75 ans dans les IRIS

Libellé de l'IRIS	Population âgée de 75 ans ou plus en 2008 (princ)	Répartition des 75 ans et plus dans les IRIS
Centre	218	12,9%
Petite Couronne	562	33,2%
Est	193	11,4%
Zone d'Activite Est	6	0,4%
Zone d'Activite Sud	13	0,8%
Zone Verte Mirabel	0	0,0%
Sud Ouest	347	20,6%
Ouest	294	17,4%
Zone Verte Saint-Don	39	2,3%
Zone d'Activite Nord	6	0,3%
Zone Verte Est	12	0,7%
Riom	1690	100%

Source : Insee, RP 2008

D'autre part, il convient de noter que le vieillissement touche les différents quartiers de la ville de manière différenciée, comme le montre la carte ci-dessous. Alors que dans les IRIS « Petite Couronne », « Sud-Ouest », « Zone d'activité Est », et « Ouest », les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent respectivement 18%, 10,5%, 11,9% et 7,9% de la population, dans les IRIS situées au Sud des Conseils de Quartier 4 et 5, la part des personnes de 75 ans ou plus ne dépasse pas les 3,1% (« zone d'activité Mirabel » et « zone d'activité Sud »).

Carte 7 Part occupée par les plus de 75 ans dans les IRIS

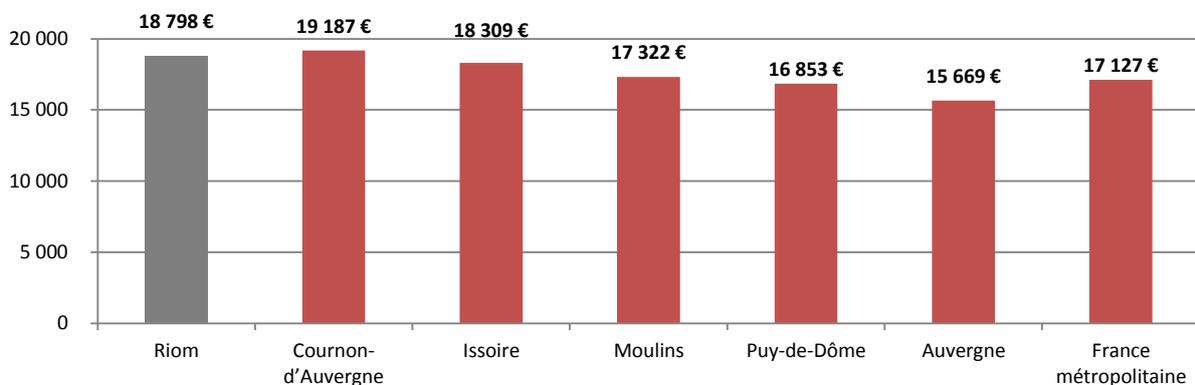


Source : INSEE, RGP 2008, traitement Enéis Conseil

4.2. Des personnes âgées en voie de précarisation

Le niveau de vie des ménages âgés de la commune, appréhendé à travers l'indicateur du revenu médian des ménages par unité de consommation²², est plus élevé que pour les échelons de comparaison, à l'exception de Cournon-d'Auvergne. Ainsi, le revenu médian des ménages par unité de consommation pour les ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus s'élève à 18 798€ par an, contre 16 853€ au niveau du département.

Figure 31 Revenu médian des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus par unité de consommation pour Riom et ses échelons de comparaison

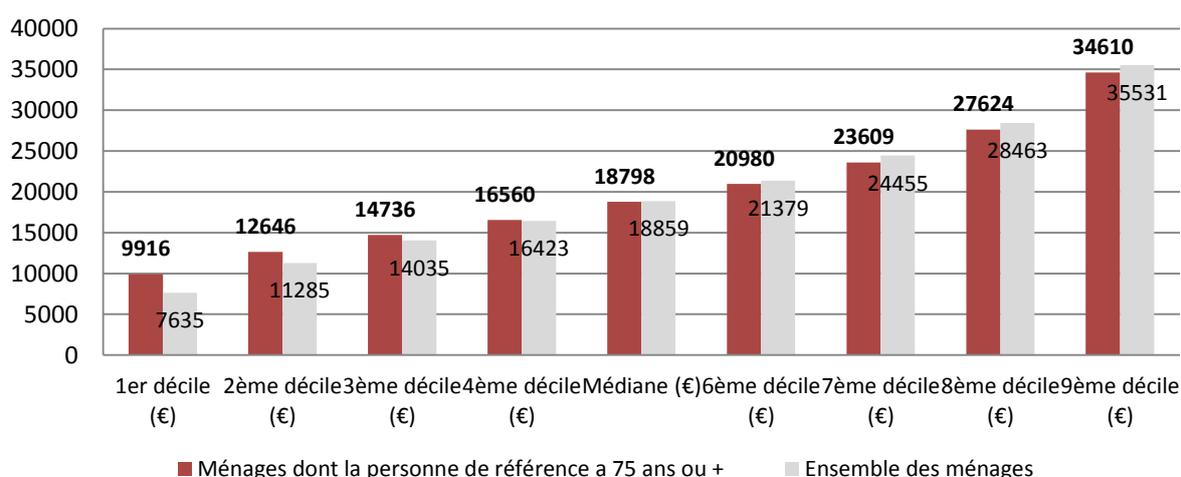


Source : INSEE, Revenus fiscaux localisés des ménages, 2009

²² Voir la partie « Précarité et insertion » pour une définition des termes utilisés

Ce niveau de revenu apparaît légèrement inférieur à celui constaté pour la population globale de la ville (18 859€). Néanmoins, la décomposition du niveau de revenu par décile révèle des niveaux de revenus plus élevés dans les déciles les plus bas pour les ménages âgés que pour l'ensemble des ménages. Autrement dit, malgré des niveaux de revenus plus faibles en global, la moitié des ménages âgés les plus modestes dispose de revenus supérieurs à la moitié de l'ensemble des ménages les plus modestes.

Figure 32 Niveau de revenu des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus par unité de consommation et par décile à Riom



Source : INSEE, Revenus fiscaux localisés des ménages, 2009

La comparaison des ménages percevant une retraite ou une rente au niveau communal et départemental révèle une proportion plus importante de foyers rimois sur les tranches supérieures. Ainsi, seuls 21% des ménages perçoivent une pension ou une rente inférieure à 9400€, contre 24% dans le département.

Tableau 22 Part des foyers fiscaux rimois percevant une retraite ou une rente par tranches annuelles

	Riom	Puy-de-Dôme
De 0 à 9400 €	20,8%	23,7%
De 9400 à 15000 €	18,5%	19,9%
De 15001 à 23750 €	24,6%	23,5%
De 23751 à 38750 €	22,8%	21,1%
Plus de 38750 €	13,3%	11,9%

Source : DGI, revenus fiscaux 2009

Néanmoins, **on observe des différences marquées selon les tranches d'âges** : les jeunes seniors (60-74 ans) affichent un revenu annuel médian par UC de 21 058€, soit 2 711€ de plus que les ménages dont la personne de référence est âgée de 75 ans ou plus. Cet écart se constate également pour les autres échelons de comparaison et s'explique par le fait qu'à partir de 75 ans, les ménages sont plus souvent composés d'une femme seule, avec un niveau de retraite généralement bas (génération avec un plus faible taux d'activité féminin, carrières entrecoupées de périodes d'inactivité...).

Tableau 23 Niveau de revenu des personnes âgées de 60 ans et plus

	Riom	CC Riom Communauté	Puy-de- Dôme	Issoire	Cournon- d'Auvergne
Revenu médian par unité de consommation	18 859 €	20 079 €	18 118€	17 389€	19 582 €
Revenu médian des 60-74 ans	21 058€	22 254 €	19 551€	18 712€	21 779€
Revenu médian des ménages de plus de 75 ans	18 347€	18 072€	16 551€	17 838 €	18 721€

Source : Observatoire de l'Habitat du Conseil Général, 2008

D'autres indicateurs permettent d'appréhender des situations de précarité importante chez les personnes âgées de la commune. En effet, à Riom, 11% des locataires du parc public du secteur Riom-centre (soit 150 ménages) sont des retraités « précaires » dont le revenu net annuel médian est de 5 000€²³.

Ainsi, la circonscription d'action sociale du Conseil Général constate, à partir des données du Secours Populaire et du Secours Catholique, que 10% des demandeurs d'aide alimentaire en 2010 sur Riom Communauté sont des retraités²⁴.

Comme le pointe le diagnostic social de territoire de la circonscription Nord-Aglo, les situations de précarité financière et d'endettement sont le croisement de plusieurs facteurs, notamment **l'augmentation des dépenses courantes** (logement, santé, énergie, etc.) pour des pensions de retraites peu revalorisées. De plus, les personnes retraitées sont aujourd'hui appelées à une « **double solidarité familiale** » d'une part envers leurs enfants, eux-mêmes confrontés à la précarité, et d'autre part envers leurs parents vieillissants, dont le coût de la prise en charge peut s'avérer élevé. Dans la circonscription, 16% des bénéficiaires de l'APA disposent de ressources inférieures à 680 euros mensuels, ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (908 euros par personne) tandis que 34% ont des ressources comprises entre 681 et 1030 euros mensuels²⁵.

A l'échelle du département, les personnes âgées présentent un profil légèrement plus précarisé qu'au niveau national. En effet, le département compte 5 357 allocataires de l'Allocation de

²³ « Portrait des locataires du parc public du Grand Clermont », octobre 2008, Observatoire de l'Habitat du Grand Clermont, Dossier n°10

²⁴ Etude de besoins préalable à la mise en place d'une épicerie solidaire, Etude réalisée par la CAMS Nord Agglo, 2011 à partir des données de la CAMS, du CCAS, du Secours Catholique et du Secours Populaire.

²⁵ Source : « Diagnostic social de territoire de la Circonscription d'Action Médico-sociale de Nord Agglomération ».

Solidarité pour Personne Âgées (ASPA²⁶) au 31 décembre 2009, soit 4,8% des personnes âgées de 65 ans ou plus (contre 4,7% en France métropolitaine).

Tableau 24 Les bénéficiaires de l'ASPA

	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métropolitaine
Nombre d'allocataires au 31.12.2009	5 357	13 845	494 346
Allocataires / 100 personnes 65 ans ou plus	4,8	5,1	4,7

Source : STATISS, données au 31 décembre 2009

De manière générale, on observe que la précarité s'accroît avec l'âge. Chez les bénéficiaires de l'ASPA, on constate que le niveau de vie des nouveaux retraités est supérieur à celui de leurs prédécesseurs. C'est ce qui explique la baisse spectaculaire du nombre d'allocataires partout en France. Ainsi, à partir de 80 ans, les bénéficiaires de l'ASPA sont surreprésentés par rapport à l'ensemble de la population. Alors que la moyenne d'âge de la population de 65 ans ou plus est de 77 ans, celle des allocataires est de 79 ans. Ce phénomène s'amplifie chez les femmes : les bénéficiaires féminines ont en moyenne 81 ans, soit 6 ans de plus que leurs homologues masculins²⁷.

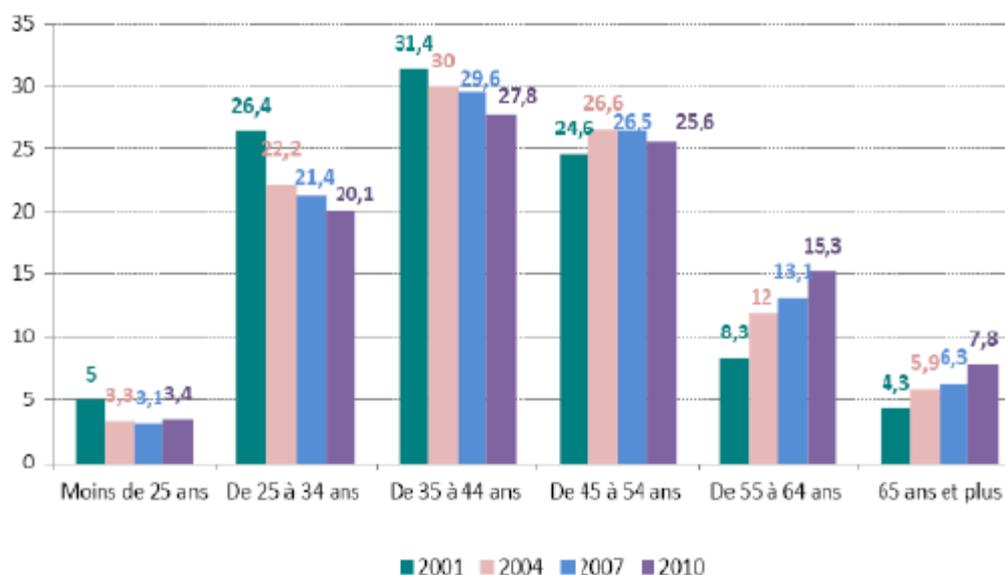
Ces tendances à la précarisation s'observent également au niveau national. On constate depuis 2001, une augmentation rapide de la part des surendettés déclarant âgés de 55 ans et plus comme en témoigne le graphique ci-dessous²⁸.

²⁶ Cette allocation remplace depuis le 1^{er} janvier 2006 le minimum vieillesse.

²⁷ Source : « Diagnostic social de territoire de la Circonscription d'Action Médico-sociale de Nord-Agglomération »

²⁸ Source : « Diagnostic social de territoire de la Circonscription d'Action Médico-sociale de Nord-Agglomération »

Figure 33 Répartition par tranche d'âge des surendettés déclarants en France (en %) – Évolution depuis 2001



Plus généralement, en France, « le nombre de pauvres de plus de 60 ans a augmenté de 380 à 543 000 entre 2003 et 2008, là aussi de plus de 40 %, même si l'Insee a enregistré une légère baisse en 2009 (- 40 000). Cette hausse résulte pour partie de l'augmentation de la population âgée, mais pas seulement : le taux de pauvreté des plus de 60 ans est passé de 3,2 % à 4,1 % entre 2003 et 2008, pour revenir à 3,7 % en 2009. » Si à ce jour, « la situation est masquée par l'augmentation du taux d'activité féminin [le nombre de femmes âgées pauvres se réduit] de plus en plus, on verra arriver à l'âge de la retraite des générations dont les carrières ont été marquées par le chômage, ce qui se traduira par des pensions plus faibles. »²⁹

Ainsi, plusieurs interlocuteurs constatent le développement de la pauvreté chez les ménages âgés du territoire – ce qui se lit également à travers plusieurs données (surendettement par exemple). C'est également le constat des associations caritatives (Secours populaire, Secours catholique et Restos du Cœur), qui comptent dans leurs bénéficiaires de plus en plus de personnes âgées. Cependant, ces évolutions, si elles expriment certainement une croissance de la pauvreté chez les plus âgés, sont aussi le reflet de « l'apparition » d'une demande de secours, que les personnes âgées n'avaient pas forcément l'habitude d'exprimer auparavant.

4.3. Habitat et modes de vie des personnes âgées

4.3.1. Une majorité de personnes âgées vit encore à domicile

Sur 1002 personnes âgées de 80 ans et plus recensées sur Riom en 2008, une grande majorité, (823) vivent encore à domicile au sein d'un ménage.

²⁹ « La pauvreté augmente chez les jeunes mais aussi chez les seniors », 23 février 2012, Observatoire des inégalités, http://www.inegalites.fr/spip.php?article373&id_mot=76

Près de 61% des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus vivent dans des maisons, contre 53% pour toutes les tranches d'âges confondues.

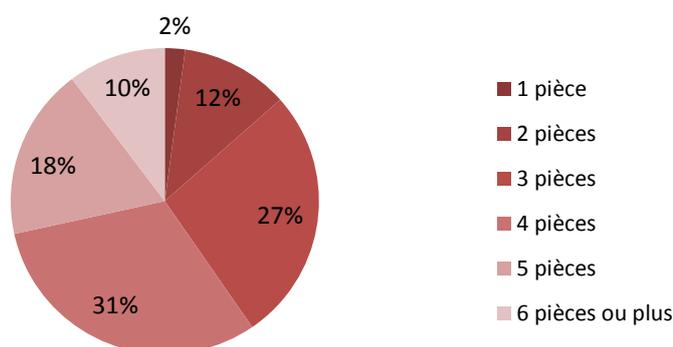
Tableau 25 Ménages dont la personne de référence a plus de 80 ans selon le type de logement

	Riom	Puy-de-Dôme	France métropolitaine
Maison	60,8%	50,5%	60,8%
Appartement	38,6%	35,2%	37,8%
Autre	0,6%	14,3%	1,4%

Source INSEE RGP 2008

En outre, **60% des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus vivent dans un logement de 4 pièces ou plus, et près d'un tiers dans un logement de 5 pièces ou plus** – ce qui peut avoir des conséquences en matière d'aide au maintien à domicile, mais engendre également des problématiques de sous-occupation des logements et donc de solidarité intergénérationnelle.

Figure 34 Résidences principales par nombre de pièces pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans et plus



Source INSEE RGP 2008

Si une grande majorité des ménages âgés de la commune est propriétaire (72,3%), une part non négligeable de ces ménages (25,8%) est locataire de son logement, ce qui implique des frais importants de charges locatives. Cette proportion, similaire au taux national, est néanmoins supérieure de 5,4 points à celle qui est observée au niveau départemental.

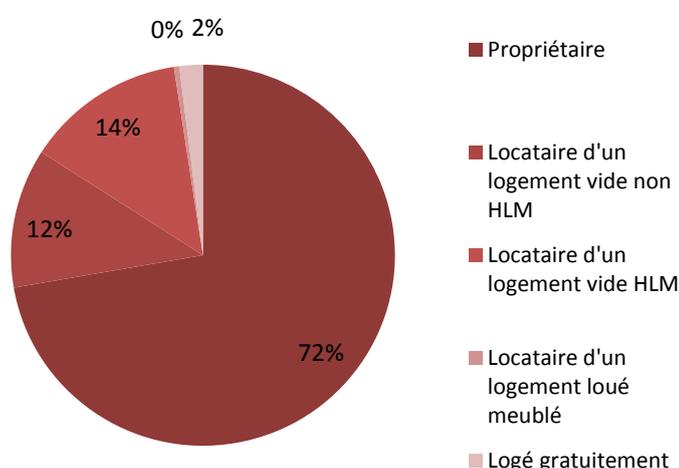
Tableau 26 Ménages dont la personne de référence a plus de 80 ans selon le statut d'occupation

	Riom	Puy-de-Dôme	France métropolitaine
Propriétaire	72,3%	76,6%	70,9%
Locataire	25,8%	20,4%	25,9%
Logé gratuitement	2,0%	3,0%	3,2%

Source INSEE RGP 2008

En outre, **14% des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus sont locataires d'un logement HLM**, comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 35 Statut d'occupation des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus à Riom



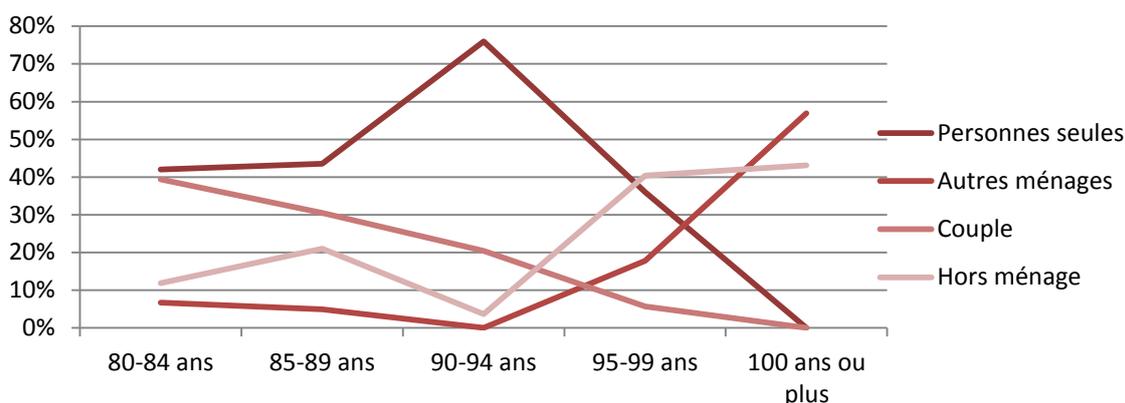
Source INSEE RGP 2008, fichiers détails

Alors que **82,1% des personnes âgées de 80 ans ou plus vivent encore à domicile**, la question de l'isolement à domicile pour des publics en voie de dépendance doit retenir l'attention.

Certaines tranches d'âge nécessitent une attention accrue : ainsi la tranche d'âge 85-90 ans constitue un moment de rupture important, auquel il convient d'être particulièrement attentif. Alors que les 85-89 ans sont 43% à vivre seul, ils sont bien plus nombreux passé 90 ans (plus de 70%)³⁰.

³⁰ Ce graphique prend en compte l'ensemble de la population âgée, y compris celle résidant en établissement de moyen ou long séjour (« hors ménage »), ainsi que les résidents des établissements qui se sont installés à Riom à cette occasion.

Figure 36 Mode de cohabitation des personnes âgées de 80 ans ou plus



Source : INSEE RGP 2008, fichier détail

À partir de 80 ans, 42,8% des personnes âgées vivent seules dans leur logement (soit 429 personnes), c'est-à-dire un taux inférieur à celui constaté au niveau du département et des communes de comparaison.

Tableau 27 Les personnes âgées résidant seules

	Part des 80 ans ou plus vivant seul
Riom	42,8%
Cournon-d'Auvergne	48,8%
Issoire	45,9%
Moulins	46,6%
Puy-de-Dôme	43,6%
Auvergne	42,2%
France métropolitaine	42,7%

Source INSEE RGP 2008

Cependant, rapporté à la population âgée de 80 ans plus vivant encore à domicile, on relève que **52,1% des 80 ans et plus encore à domicile vivent seuls**, contre 51,8% dans le département et 49,6% en France métropolitaine (Insee, 2008, fichiers détail).

On remarque que **le statut matrimonial permet d'appréhender sous un autre angle la population vivant seule** : les veufs et veuves sont ainsi plus nombreux que les personnes vivant seules. Cependant, même s'il en est un facteur, le fait de ne pas vivre seul ne garantit pas l'absence d'isolement de la personne. Il est donc nécessaire d'être attentif à l'ensemble des personnes âgées, car elles sont toutes susceptibles de souffrir de cette problématique.

Tableau 28 Les personnes âgées de 80 ans et plus par statut matrimonial

	Célibataires	Marié(e)s	Veufs, veuves	Divorcé(e)s
Riom	8,5%	37,2%	52,6%	1,7%
Puy-de-Dôme	8,2%	32,6%	56,1%	3,1%
Auvergne	8,9%	33,6%	54,9%	2,7%
France métropolitaine	7,7%	35,8%	53,4%	3,1%

Source INSEE RGP 2008

Le SIAD de Riom estime qu'à peu près la moitié des personnes bénéficiaires du service d'aide à domicile ou de portage de repas est en situation d'isolement.

4.3.2. Les dispositifs de soutien au maintien à domicile

- **185 allocataires de l'APA à domicile, dont 1 sur 10 en situation de forte dépendance (GIR 1 et 2)**

Alors qu'une grande majorité de personnes âgées restent vivre à domicile, on compte à Riom 330 allocataires de l'APA en 2010, dont 185 allocataires de l'APA à domicile (soit 56%). Cela représente un **taux de pénétration de l'APA de 189 pour 1000 personnes âgées de 75 ans et plus en 2010**, contre 231 au niveau du département et 210 au niveau national. Il s'agit donc d'un taux de pénétration relativement faible, au regard du niveau de vieillissement de la commune. Or, le taux de pénétration APA dépend de plusieurs facteurs : le pourcentage de personnes en droit de demander l'allocation, du nombre de personnes qui en font effectivement la demande et de l'état de santé (niveau de GIR) du futur bénéficiaire lors de la première demande. Ainsi, une part élevée des 75 ans et plus dans la population totale ne signifie pas un taux de pénétration de l'APA élevé : ce taux peut être soit le reflet d'un niveau de dépendance peu élevé, soit d'un accès au droit insuffisant (les personnes qui pourraient bénéficier de l'APA n'en font pas la demande)³¹.

Pour ce qui est de l'APA à domicile, l'allocation est perçue par près de 95% personnes âgées de 75 ans ou plus, ce qui correspond à un taux inférieur à celui constaté au niveau du département, de la communauté de communes ou des deux villes de comparaison du Puy-de-Dôme.

Seule une minorité de bénéficiaires à domicile sont en situation de forte dépendance : sur les 185 allocataires de l'APA à domicile, 21 sont classés GIR 1 et 2, et 143 sont en GIR 3 et 4.

³¹ Voir à ce sujet l'étude réalisée par « Les départements face au risque de la dépendance L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : Vers une mesure prospective des risques démographiques et financiers » par Ernst and Young en 2010.

Tableau 29 Allocataires de l'APA à domicile et en établissement selon les GIR

	Riom	CC Riom Communauté	Puy-de-Dôme	Issoire	Cournon- d'Auvergne
Nombre total d'allocataires APA	330	513	13315	297	319
Nombre total d'allocataires APA vivant en établissement	145	216	5636	113	133
Nombre total d'allocataires APA vivant à domicile	185	297	7 679	184	186
Nombre d'allocataires APA à domicile en GIR 1 et 2	21	45	1038	24	32
Nombre d'allocataires APA à domicile en GIR 3 et 4	143	219	5562	130	130
Part des allocataires APA à domicile parmi les 75 ans et plus	9,39%	10,07%	11,46%	9,58%	12,17%
Taux de pénétration de l'APA (% personnes âgées de plus de 75 ans)	189	196	231	185	240

Source : Observatoire de l'Habitat du Conseil Général, 2010

➤ *L'accompagnement des personnes âgées à domicile*

Depuis les années 1960, les politiques nationales en matière d'habitat des personnes âgées donnent la priorité au maintien au domicile, en concordance avec la volonté des personnes âgées elles-mêmes qui affirment souvent vouloir rester le plus longtemps possible à leur domicile, dans leur quartier, près de leur famille.

Jusqu'à des âges très avancés, voire des niveaux de dépendance importants, les personnes âgées continuent à occuper leur logement. Ainsi, à Riom, les bénéficiaires de l'APA (GIR 1 à 5) vivent en majorité à domicile (56%), et c'est encore le cas de 28% des personnes les plus dépendantes (GIR 1 et 2)³².

Plusieurs dispositifs sont mis en œuvre au niveau local afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent. En premier lieu, une instance de coordination gérontologique, le CLIC (centre local d'information et de coordination), assure l'information et le suivi des personnes âgées.

³² Source : Observatoire de l'Habitat du Conseil général.

Le CLIC de Riom-Limagne-Combrailles

Le CLIC de Riom-Limagne-Combrailles remplit une triple mission :

- Il est chargé de l'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des personnes âgées et de leurs familles ;
- Il met en place des actions collectives de prévention (par exemple : prévention routière, alimentation, mémoire) ;
- Il constitue un observatoire local, recueillant l'ensemble des informations relatives à ce qui existe à destination des personnes âgées sur le territoire et relevant les manques afin de les faire remonter à un niveau décisionnel.

Par ailleurs, **des services d'aide à domicile et de soins infirmiers à domicile se chargent d'apporter aux personnes âgées vivant à domicile une aide régulière pour les gestes du quotidien ou les soins médicaux** (aide-ménagère, aide aux commissions ou à la préparation des repas, levers et couchers, toilettes, etc.). Leur maintien à domicile est ainsi fortement conditionné par la présence de structures proposant des services d'aide à domicile (SAD) ou encore des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Plusieurs structures proposant des services d'assistance à domicile ont été recensées sur le territoire : au moins 10 services d'aide à domicile intervenant sur la commune sont répertoriés au niveau du CLIC (par exemple le Service Intercommunal d'Aide à Domicile –SIAD- ou ADHAP Services). Le SIAD propose également un service de **portage de repas** (5 Rimois ont bénéficié de ce service en 2011).

Un SSIAD est en outre domicilié sur le territoire de la commune (le SSIAD Riom Limagne), ainsi que des cabinets infirmiers libéraux.

Le SSIAD de Riom Limagne intervient sur plusieurs communes auprès de 58 personnes (dont 24 sur Riom). Si les demandes sont très nombreuses, à ce jour, une seule personne habitant Riom est sur liste d'attente.

➤ *Les mesures d'aide à l'adaptation des logements disponibles*

L'avancée en âge nécessite, tant pour maintenir l'autonomie que pour pallier la perte d'autonomie, des adaptations multiples du logement, mais aussi des parties communes lorsque la personne âgée habite en collectif, de la voirie, des transports et des services de proximité, notamment les commerces.

En fonction du statut d'habitation, l'adaptation du logement des seniors peut faire face à différentes difficultés.

Lorsque la personne âgée est locataire de son logement, elle peut se trouver démunie face à la résistance du bailleur dont elle doit obtenir l'accord pour les travaux. Celui-ci peut estimer que des travaux importants « dévaloriseront » son logement dans la mesure où il sera plus difficile à relouer par la suite. Lorsque la personne âgée est propriétaire en habitat collectif et qu'il s'agit d'aménager les parties communes, ou pour certains travaux lourds dans le logement, c'est l'accord de la

copropriété qui devient nécessaire. L'aménagement de la voirie et des transports urbains relève quant à lui des pouvoirs publics.

On peut noter qu'Ophis est sollicité, dans son parc de logements sociaux, pour des travaux d'adaptation. Si le dossier de la personne est accepté, Ophis participe au financement des travaux à hauteur de 50%.

Dans le cas de **propriétaires occupants en maisons individuelles**, c'est souvent le défaut d'anticipation, le refus d'envisager la dégradation de ses capacités ou la réticence à engager des travaux (qui impliquent dérangement et va-et-vient au sein du domicile) qui constituent des obstacles à l'adaptation des logements des seniors.

Pourtant, **plusieurs types d'aides à destination des propriétaires occupants peuvent être mobilisés pour l'adaptation du logement de des personnes âgées en perte d'autonomie** : elles sont délivrées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), les caisses de retraite (CARSAT Auvergne et MSA) et régimes de retraite complémentaires, organismes collecteurs du 1% logement ou les collectivités territoriales (Conseil général dans le cadre de l'APA, MDPH).

Elles permettent de financer, chez les personnes âgées, une partie³³ de :

- la réalisation de travaux de cheminements extérieurs (plan incliné, revêtement de sol, mains courantes, etc.) et l'aménagement de parties communes de l'habitat collectif (ascenseur, etc.),
- la réalisation de travaux d'aménagement ou d'adaptation de leur logement leur permettant de rester à domicile malgré une autonomie réduite (pose de barre d'appui, remplacement d'une baignoire par une douche, élargissement des portes, etc.),
- la réalisation de travaux visant à la conservation du gros œuvre et à la mise en conformité aux normes EDF / GDF, service des eaux, etc.,
- la réalisation de travaux d'entretien du logement (chauffage, plomberie, installations sanitaires, etc.) et d'amélioration du cadre de vie (isolation thermique et phonique, etc.).

Le lancement d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour les 5 années à venir permettra le financement d'opération d'adaptation des logements à la dépendance (voir la partie « Mobilité, habitat et cadre de vie »).

L'absence d'adaptation a des conséquences diverses, parmi lesquelles figurent les accidents de la vie courante (45 000 chutes de personnes âgées en France par an ; 10 000 décès dus à des accidents domestiques) qui peuvent avoir d'importantes conséquences en termes de dégradation de l'autonomie ou le confinement de la personne dans son logement et la rupture avec son environnement.

Néanmoins, dans certaines situations, l'aménagement n'est pas possible et le déménagement peut apparaître comme la seule solution.

4.3.3. L'aide aux aidants

Plusieurs dispositifs d'aide aux aidants existent sur la ville :

³³ Une participation minimum est à la charge du demandeur.

- Un annuaire « **Aidants Combrailles** » a été créé sur le territoire du CLIC que recense l'ensemble des contacts pertinents. Il vise en outre au soutien des solidarités familiales, à la valorisation du rôle de l'aidant, au soutien au maintien à domicile, à la lutte contre l'isolement, et éventuellement à la facilitation du passage en institution.
- Des **actions collectives** (comme café des aidants, dont le succès a été limité) sont également ponctuellement mises en œuvre par le CLIC³⁴.
- Une **aide psychologique** intervient au sein du service des soins palliatifs à l'hôpital aux côtés des malades et des aidants familiaux.

Sur le territoire de Riom Communauté, **on ne recense qu'un seul accueil de jour** (Le Jardin d'Aloïs, à Saint Eloy les Mines).

Cependant, au regard du nombre de personnes âgées vivant encore à domicile, et du niveau de dépendance de certaines, il est probable que les aidants familiaux d'une part soient nombreux, et d'autre part soient amenés à assumer une aide pouvant être vécue comme une charge. Ainsi, plusieurs interlocuteurs ont souligné l'épuisement de certains aidants et le besoin de soutien et de formules de répit, aujourd'hui jugées insuffisantes.

4.3.4. La lutte contre l'isolement

Le diagnostic social de la circonscription Nord Agglo montre que **plusieurs facteurs permettent d'expliquer l'isolement des personnes âgées** : les difficultés de mobilité, dues à une absence de transport, mais également à des difficultés de déplacements liées à la santé ; l'éloignement de l'entourage familial, qui fait qu'il n'y a pas toujours de possibilité d'aidant familial en cas de problème de santé ; l'amoindrissement du réseau relationnel³⁵. Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, il est donc nécessaire d'agir sur un réseau de causalités intriquées et complexes.

Plusieurs dispositifs ont été développés sur le territoire afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées :

- Le **programme « J'ai rendez-vous avec vous »** a ainsi pour but d'encourager des bénévoles à passer du temps avec des personnes âgées isolées. Ils sont recrutés et formés par la Direction de l'Action Sociale de la ville, en partenariat avec le CLIC et bénéficient d'une formation avec une psycho-gérontologue. À ce jour, ce réseau semble devoir être redynamisé, le nombre de bénévoles étant insuffisant au regard de la demande
- Un **programme d'activités** est également proposé aux seniors par la commune. Ces ateliers visent à encourager les rencontres et à éviter l'isolement des personnes âgées – même s'il n'est pas certain que les personnes qui y participent soient en situation d'isolement. La politique du quotient familial s'applique pour fixer le tarif de ces ateliers. Pour les non Riomois, le tarif est de 80 € / an par atelier.

³⁴ Un poste de neuropsychologue, récemment supprimé faute de financements, avait été créé au sein du CLIC pour la mise en œuvre d'actions collectives spécifiques et pour le suivi individuel (notamment par le biais de tests neuropsychologiques) des personnes âgées.

³⁵ Source : Projet de territoire de Riom Communauté

- La ville organise également chaque mois « **Le café des aînés** ». Les thèmes abordés pendant ce café sont choisis par les seniors. C'est aussi un moment convivial où les personnes âgées peuvent se retrouver et s'instruire ensemble.
- La Ville propose aussi une **distribution de colis** au moment de l'an nouveau : les personnes âgées s'inscrivent, et ont la possibilité d'avoir un colis offert par la ville. Cette année, ce sont les travailleurs sociaux du CCAS maintenant qui sont allés porter les colis à domicile avec pour objectif de tisser un lien avec les personnes âgées à domicile. Le portage de repas à domicile, assuré notamment par le SIAD, peut également apparaître comme un moyen de lutter contre l'isolement.
- Enfin, lors de la semaine nationale réservée aux personnes âgées, la « **Semaine Bleue** », la ville organise, avec différents partenaires, des activités spécifiques à destination des seniors.

Cependant, les activités proposées ne correspondent pas toujours aux attentes des personnes du « 4^{ème} âge » qui ont plus de difficulté à se déplacer ou à supporter le bruit. Ces personnes sont pourtant souvent celles qui sont les plus isolées et qui ont le plus besoin d'un accompagnement.³⁶

4.4. La prise en charge de la dépendance en établissement

4.4.1. Les structures d'accueil et établissements pour personnes âgées

La ville compte deux établissements d'accueil pour personnes âgées : un foyer-logement et un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

L'EHPAD « Les Jardins » est rattaché au centre hospitalier de la ville et sa capacité d'accueil s'élève à 71 places autorisées. L'EHPAD Pasteur disposait de 124 places. À ce jour, il n'y a plus d'admission dans cette structure et des lits vont être fermés³⁷.

Le foyer logement « Jeanne d'Arc » est quant à lui composé d'appartements pour couples ou pour personnes seules (38 places en F2 et 18 places en F1)³⁸. Habilité à l'aide sociale, le coût d'un mois d'hébergement ne dépasse pas 1000€.

Riom compte également une unité de soin longue durée (USLD) de 158 places³⁹.

D'autres solutions existent sur le territoire pour l'hébergement et le logement des personnes âgées sur le territoire :

- Si la ville ne compte pas d'accueil de jour sur son territoire, un établissement propose néanmoins un accueil à la journée dans la commune de Saint-Eloy-les-Mines⁴⁰.
- Il en va de même pour l'accueil temporaire, une seule structure, située à Châtel-Guyon, proposant ce type de prestation.
- Des familles d'accueil, ayant reçu l'agrément du Conseil général, hébergent des personnes âgées en perte d'autonomie.

³⁶ Source : Projet de territoire de Riom Communauté

³⁷ Sources : entretien.

³⁸ Source : données FINESS 2011.

³⁹ Source : Diagnostic social de territoire de la Circonscription d'action médico-sociale de Nord-Agglomération

⁴⁰ Néanmoins, le recours à cet établissement de la part de résidents âgés de Riom n'est pas avéré.

Le territoire de la communauté de communes apparaît ainsi comme relativement bien doté en structures d'accueil. Sur la circonscription de Nord-agglo, le taux d'équipement en structure d'accueil est supérieur à la moyenne départementale.

Pour autant, **les besoins sont importants sur la commune**, alors que 8 personnes de 80 ans ou plus sur 10 vivent encore à domicile. De plus, l'offre d'accueil n'est pas toujours adaptée à la demande (qualité des locaux, tarifs pratiqués, localisation...) (voir ci-dessous).

L'EHPAD « Les Jardins »

Sur l'EHPAD « Les Jardins » de Riom, on compte cependant en mars 2012, 6 places de disponibles – ce qui leur permet de faire de l'accueil temporaire dans les chambres libres. La qualité et l'adaptation des locaux aux besoins des personnes âgées n'apparaissent plus conformes aux attentes des personnes âgées et de leur famille, sachant que les tarifs pratiqués restent élevés (même si l'établissement est habilité à l'aide sociale), ce qui explique le nombre de places disponibles. Ainsi, il y a aujourd'hui beaucoup de personnes qui sont en transit à l'EHPAD entre l'hôpital et un autre EHPAD.

4.4.2. La prise en charge des malades d'Alzheimer et des troubles apparentés : un manque de réponses

Il apparaît, selon plusieurs interlocuteurs que la **problématique Alzheimer et les troubles cognitifs apparentés ne bénéficie pas forcément des moyens nécessaires**. Il s'agit en effet de troubles complexes qui appellent des réponses autres qu'une simple prise en charge de la dépendance. Il est important de pouvoir diagnostiquer au plus tôt cette maladie afin de faciliter sa prise en charge et de ralentir son développement.

Ainsi, sur les 8 unités de soins longue durée (USLD) que compte le département, une compte une unité fermée Alzheimer (Clinique Sainte-Claire à Clermont-Ferrand).

L'expérimentation MAIA 63

À Riom, le CLIC a pu participer à une **expérimentation financée par l'ARS, dans le cadre d'un appel à projet de la CNSA : la MAIA 63** (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer). Son activité a débuté en 2009, et l'expérimentation a pris fin au 31 décembre 2011. Dans le cadre de cette expérimentation, un coordonnateur de santé spécialisé en gériatrie, propose un accompagnement spécifique aux personnes repérées comme relevant d'une situation complexe (cumul de difficultés médicales, sociales et psychologiques). Cet accompagnement renforcé est multidimensionnel, régulier et d'une durée indéterminée, variable selon les cas, et s'appuie sur une coordination des différents professionnels autour de la personne (services adaptés, médecin traitant...). Une quarantaine de personnes ont ainsi été suivies en 2011, parmi elles, 14 correspondent à des dossiers actifs (l'intervention du coordonnateur est régulièrement sollicitée).

Les CLIC de Riom, Mont-Dore, Thiers et Ambert, ont répondu début 2012, au nouvel appel à projet de l'ARS, afin de pouvoir conserver le bénéfice de l'expérimentation MAIA.

5. MOBILITÉ, HABITAT ET CADRE DE VIE

5.1. Riom, ville-centre de la Communauté d'Agglomération Rimoise, à quelques minutes de Clermont-Ferrand, métropole régionale

5.1.1. Une forte mobilité des actifs rimois

2668 rimois travaillent dans leur commune de résidence (36,4% des actifs occupés). Cette proportion est proche des valeurs nationales, régionales et départementales. Dans les communes de comparaison, Issoire et Moulins, la proportion des actifs occupés qui travaillent dans leur commune de résidence est bien plus importante (respectivement 68,2% et 59,9%).

Tableau 30 Les actifs rimois travaillant dans leur commune de résidence

	Part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence
Riom	36,4%
Cournon-d'Auvergne	27,5%
Issoire	68,2%
Moulins	59,9%
Puy-de-Dôme	37,4%
Auvergne	39,7%
France métropolitaine	36,3%

Source INSEE RGP 2008

Clermont-Ferrand accueille 41,7% des Rimois ne travaillant pas à Riom. Elle est suivie de Cébazat qui en accueille 5,5%.

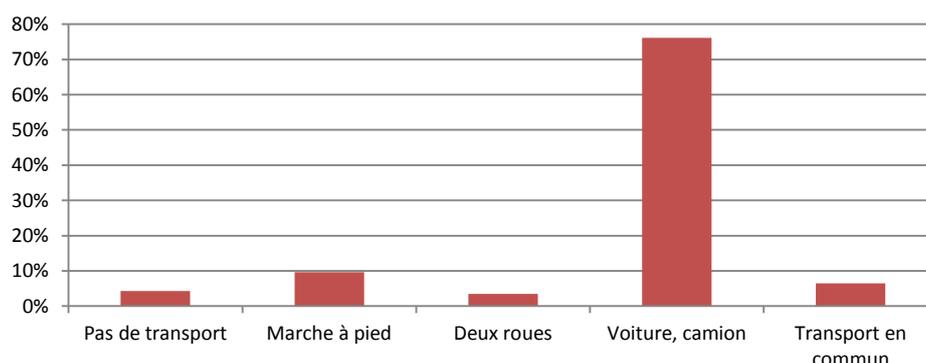
Tableau 31 Six principales villes accueillant le plus de travailleurs riomois

	Actifs riomois ne travaillant pas à Riom par lieu de travail	Part des actifs riomois ne travaillant pas à Riom par lieu de travail
Clermont-Ferrand	1913	41,7%
Cébazat	252	5,5%
Mozac	175	3,8%
Gerzat	166	3,6%

Source INSEE RGP 2008 (fichier détail)

Par conséquent, l'équipement des ménages en voiture est élevé puisque 83,9% des ménages possèdent au moins une voiture (80,7% au niveau de la France métropolitaine).

Figure 37 Répartition des actifs riomois par mode de transport pour se rendre au travail



Source : Insee RGP 2008

Comme une part importante des actifs occupés de la commune ne travaillent pas à Riom, **plus de huit habitants sur dix utilisent un véhicule pour se rendre au travail**. Trois Riomois sur quatre utilisent une voiture, ce qui engendre des coûts (gasoil, assurance...) non négligeables pour les ménages. Les transports en commun ne sont utilisés que par 5% des actifs occupés, alors même que 41,7% travaillent à Clermont-Ferrand qui bénéficie d'une liaison directe. En comparaison, les moyennes françaises sont respectivement de 69,7% et de 14,2%.

L'existence d'un réseau de transport en commun ne semble pas, en 2008, permettre aux Riomois de se rendre sur leur lieu de travail en transport en commun. Ce faible recours aux transports peut en partie s'expliquer par la fréquence limitée des passages, ou à une couverture insuffisante du territoire.

Cependant, « le réseau de bus a été remanié sur le territoire de Riom communauté au 30 août 2010. Le réseau a été étendu afin que tous les habitants du territoire bénéficient de moyens de transport permettant de se rendre dans n'importe quelle commune. »⁴¹. Il sera intéressant d'ici 3 ans, à partir des données du recensement, d'étudier si les améliorations en matière de réseau de transport en

⁴¹Le journal de Riom Communauté, n° 14, juin 2010

commun ont changé les habitudes de déplacements des Riomois pour se rendre sur leur lieu de travail.

5.1.2. La mobilité : une problématique pour les publics en difficulté

Tandis que 16,1% des ménages Riomois ne sont pas équipés d'une voiture, lorsque la personne de référence du ménage est sans activité professionnelle cette proportion passe à 36,6%. Les ménages dont la personne de référence est sans activité ont un taux de motorisation inférieur à la moyenne. Bien que le taux de non-équipement en voiture des personnes sans emploi soit encore plus fort au niveau départemental (42,0%) et au niveau de la France métropolitaine (47,8%), **l'absence de mobilité constitue un frein à l'insertion sociale et professionnelle, comme le soulignent plusieurs interlocuteurs.** Comme mentionné ci-dessus, d'après la consultation jeunesse, **pour un jeune sur trois, les déplacements sont un obstacle pour obtenir une formation.**

Dans la Communauté de Commune Riomoise, on relève plusieurs réponses en matière de mobilité pour combattre l'isolement et lever les freins financiers. Des aides financières sont proposées par le conseil général du Puy-de-Dôme pour aider à la mobilité (paiement de factures de réparation de voitures, d'assurances voitures, de formations au Code de la Route et à la conduite). Le Conseil Régional a également mis en place depuis quelques mois une aide au financement du permis de conduire pour les jeunes (sous condition de ressources et/ou pour des jeunes suivis par la Mission Locale). De même, la SNCF est prestataire de service pour le Conseil Régional d'Auvergne et permet un accès à moindre coûts aux TER pour les publics précarisés⁴². Cette aide est d'autant plus importante que la gare de Riom est bien desservie. Des liaisons régulières existent avec Clermont et Vichy, et la gare donne accès au réseau national.

Le CCAS, par le biais des aides extra-légales qu'il délivre, permet également de financer la mobilité des publics qui en ont le plus besoin. Il s'agit d'un poste de dépense qui a considérablement augmenté entre 2009 et 2011.

Tableau 32 Les aides financières à la mobilité du CCAS

	2009	2010	2011
Aides à la mobilité	2453 €	2120 €	3267 €

Source : Données présentées au Conseil d'administration du CCAS, 4 avril 2012 ; Bilan des Secours 2011

La hausse des dépenses liées à la mobilité s'explique notamment par une croissance importante du nombre de bon de transport délivrés (suite à une convention signée avec la SNCF). En effet, en 2009, le CCAS a dépensé 1082 € en aides à la mobilité pour l'obtention d'un bon de transport contre 1943 € en 2011 (+80%). Les autres aides à la mobilité délivrées par le CCAS permettent de financer l'assurance du véhicule.

⁴²Source : entretiens et diagnostic social du territoire de la Circonscription Nord-Agglomération

La question de la mobilité est importante à développer surtout pour les publics qui connaissent des freins. En effet, la mobilité est un moyen d'accès ou de développement de l'autonomie, permet d'accéder ou de préserver l'emploi, de rompre l'isolement.

Il est donc important de continuer à étendre le réseau de transports urbains pour rendre mobile les publics fragilisés mais aussi de donner plus de visibilité aux aides financières auxquelles ils peuvent prétendre.

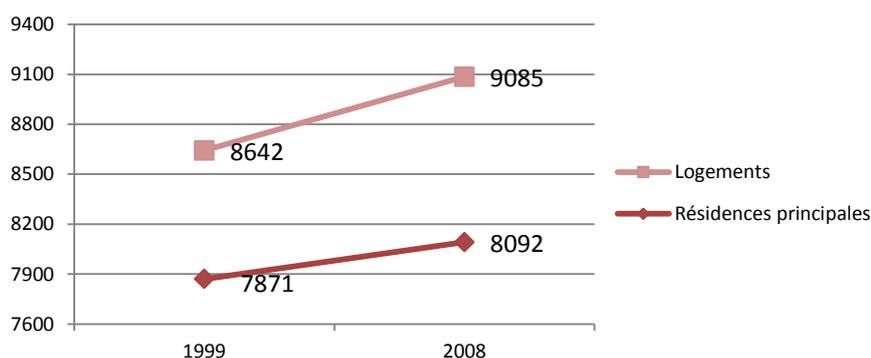
5.2. Les tendances en matière d'habitat

5.2.1. Plus de résidences principales... mais aussi plus de vacance

Entre 1999 et 2008, le nombre de résidences principales a augmenté de 2,8%, passant de 7871 à 8092. Cette croissance a été moins rapide que la croissance du nombre de logements (+5,1%), ce qui traduit une augmentation de la vacance et des résidences secondaires.

Bien que le nombre de logements ait augmenté, nous avons vu que la population a diminué entre 1999 et 2008. L'effort de construction de nouveaux logements n'a donc pas eu d'effets sur l'accueil de populations nouvelles. Le phénomène de décohabitation, visible à Riom comme partout en France, en est une explication. En effet, entre 1999 et 2008 la taille moyenne des ménages rimois est passée de 2,28 à 2,09 demandant de nouveaux logements pour loger la même population et consommant ainsi une partie des nouveaux logements produits.

Figure 38 Évolution du nombre de logements et de résidences principales entre 1999 et 2008



Source : INSEE RGP 1999 et 2008

Une partie de la vacance avait été réduite entre 1990 et 1999. Or, on observe une reprise de la vacance depuis 1999 (+47% en 9 ans).

9,3% des logements rimois sont vacants. Ce niveau de vacance est égal à celui observé dans le département du Puy-de-Dôme mais est bien supérieur au niveau national (6,6%).

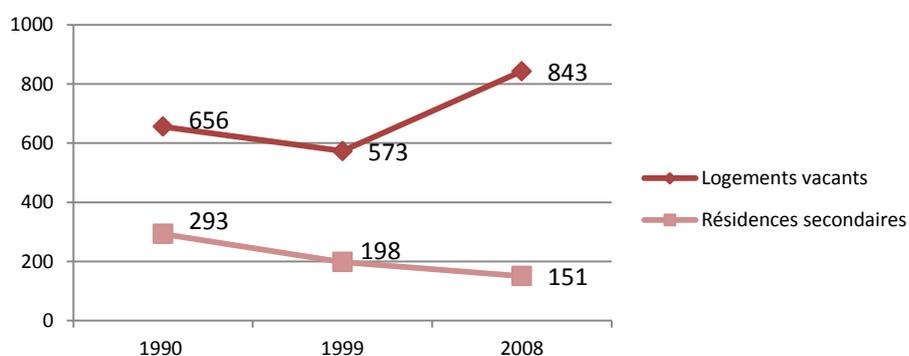
Sur la même période, la proportion de résidences secondaires est passée de 2,3% à 1,7% (soit une baisse de 23,7% du nombre de résidences secondaires).

Entre 1999 et 2008, il s'est construit plus de logements mais en même temps plus de logements sont restés vides. La ville de Riom concentre 77% des logements vacants de Riom Communauté, et plusieurs facteurs peuvent expliquer ce phénomène :

- l'importance du parc de logement
- la présence d'habitats très dégradés dans le centre historique, une grande partie des logements vacants de la ville étant considérés comme médiocres⁴³.

L'absence de confort moderne dans le parc de logement ancien entraine donc un départ des ménages vivant dans le parc ancien vers des logements neufs. Comme le solde migratoire est négatif, on sait que la construction de logements n'attire pas assez de nouveaux habitants pour compenser les départs. **Au contraire, elle incite des personnes qui résident dans du bâti ancien et vétuste à s'installer dans des résidences neuves** d'où une augmentation simultanée de la vacance et des constructions neuves.

Figure 39 Évolution du nombre de logements vacants et de résidences secondaires entre 1990 et 2008



Source : INSEE RGP 1999 et 2008

On constate par ailleurs que **la proportion de logements vacants n'est pas la même dans tous les quartiers de la ville**. 21,6% des logements de l'IRIS « Centre » sont vacants. Trois îlots urbains particulièrement dégradés persistent à Riom⁴⁴ : Grenier, Sirmon et Daurat. Or, ces trois îlots sont situés dans l'IRIS « Centre ». Ceci explique que la vacance y soit si forte. Cependant, le taux de vacance est aussi important dans les IRIS « Zone d'Activité Sud » (9,3%), « Petite Couronne » (7,1%) et « Zone d'Activité Nord » (6,6%).

La part des résidences secondaires varie moins entre les IRIS de la ville. Elle est maximale en Petite Couronne où 3,1% des logements sont des résidences secondaires.

Pour une reprise de la croissance démographique, la construction de nouveaux logements doit s'accompagner d'un travail pour limiter la vacance, travail de réhabilitation du parc ancien et vétuste.

⁴³ Diagnostic expert, Projet du Territoire de Riom Communauté, Fiche logement et cadre de vie

⁴⁴ Diagnostic expert, Projet du Territoire de Riom Communauté, Fiche Logement et Cadre de Vie

5.2.2. Un équilibre entre propriétaires et locataires

Le statut de propriétaire domine sur Riom puisqu'il concerne 52,1% des résidences principales. Entre 1999 et 2008, la part des Riomois propriétaires de leur logement a augmenté, passant de 48,3% à 52,1%. Au contraire, les parts des locataires et des personnes logées à titre gratuit ont connu une légère baisse, passant respectivement de 48% à 45%, et de 3,5% à 2,8%.

Tableau 33 Résidences principales par statut d'occupation

	1999	2008
Propriétaire	48,3%	52,1%
Locataire	48%	45%
Logé gratuitement	3,5%	2,8%

Source : INSEE RGP 1999 et 2008

Les ménages propriétaires ont en moyenne un niveau de revenu plus élevé que le reste de la population. En effet, le revenu médian imposable par unité de consommation des ménages propriétaires de leur logement est de 22749€ contre 18859€ pour l'ensemble des ménages de la commune.

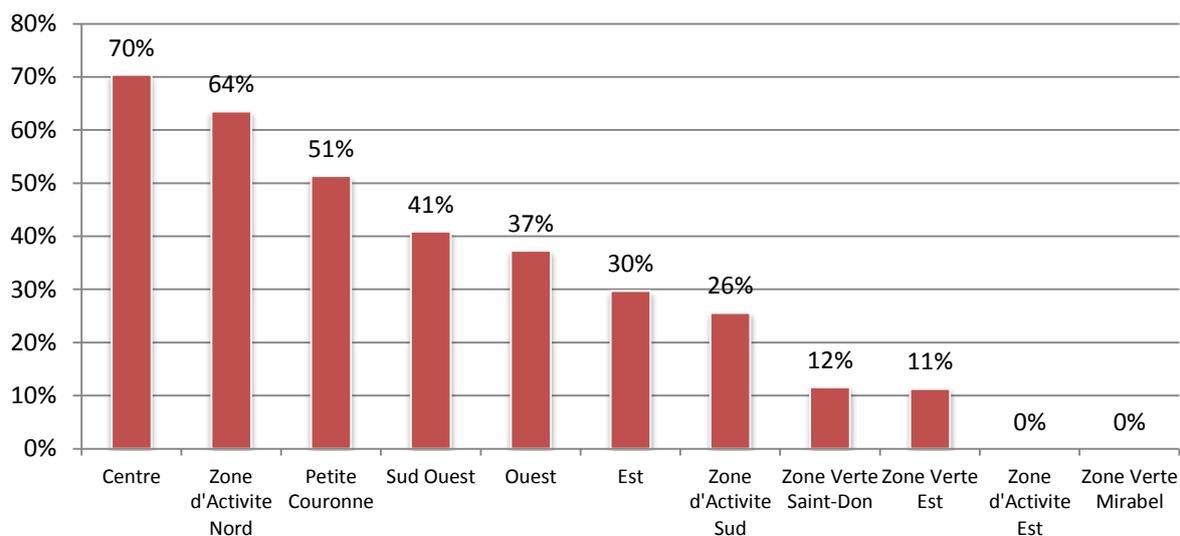
Entre 2004 et 2009, 10 logements neufs et 42 logements anciens par an ont été financés dans le cadre d'un prêt à taux zéro⁴⁵. Ce prêt, destiné à faciliter l'accès à la propriété des primo-accédants était jusqu'en 2010 soumis à des conditions de ressources.

La proportion de logements anciens financés par un prêt à taux zéro est proche de celle de ses échelons de comparaison (2,33 pour 1000 habitants). Cette proportion, bien que faible, indique néanmoins qu'une vigilance particulière doit être apportée à ces publics plus vulnérables, sachant que, comme nous le verrons ci-dessous, le taux d'effort des propriétaires occupants est très élevé.

Les quartiers riomois présentent des profils d'habitat différenciés en matière de statut d'occupation. Dans les IRIS « Centre », « Zone d'Activité Nord » et « Petite Couronne », plus de 50% des ménages sont locataires de leur logement. Inversement, les propriétaires sont surreprésentés dans les IRIS « Est », « Zone d'Activité Sud » et « Zone Verte » où plus de deux ménages sur trois sont propriétaires de leur logement. L'absence de locataires sur les quartiers « Zone d'Activité Est » et « Zone Verte Mirabel » est à relativiser étant donné les petits effectifs de personnes résidant sur ces territoires.

⁴⁵ DREAL- Auvergne/MEDDTL/SOeS/SGFGAS 2004 à 2009 : Observatoire de l'Habitat

Figure 40 Part des ménages locataires de leur logement par Iris

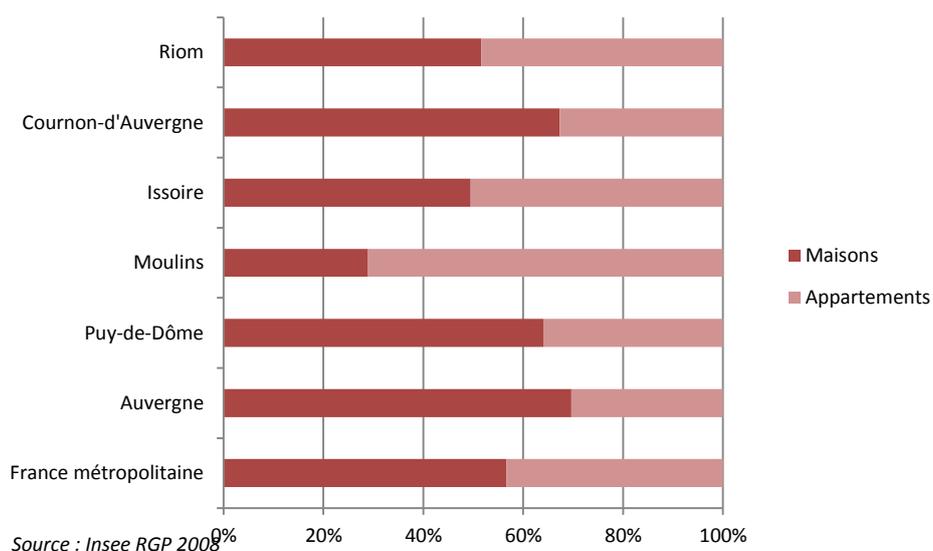


Source : Insee, 2008

5.2.3. Un habitat entre pavillonnaire et collectif

Avec plus de 52% de propriétaires, la ville compte autant d'habitat individuel que collectif. 51,6% des logements riomois sont des maisons. Cette répartition équilibrée de l'habitat entre maisons et appartements est proche des observations faites au niveau national. Dans les communes de comparaison, Cournon-d'Auvergne compte une proportion bien plus importante de maisons (66,8%) tandis qu'à Moulins les appartements sont majoritaires (70,5%).

Figure 41 Caractéristiques de l'habitat riomois et de celui de ses échelons de comparaison

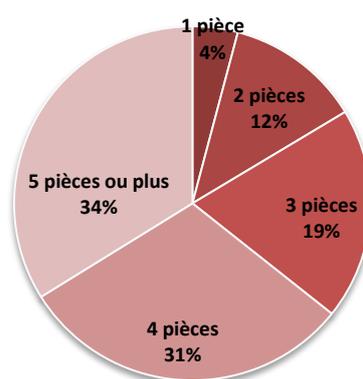


Source : Insee RGP 2008

Entre 1999 et 2008, la répartition entre habitat individuel et habitat collectif a été légèrement modifiée. On constate en effet **une baisse de deux points de la part des logements collectifs dans l'ensemble des résidences principales au profit du logement pavillonnaire.**

La commune compte un nombre important de grands logements, la moitié des résidences principales riomoises comptant entre 3 et 4 pièces. 34% ont plus de quatre pièces – ce qui constitue une offre adaptée aux familles avec enfant(s). Les studios et les 2 pièces ne représentent que 16% des résidences principales.

Figure 42 Répartition des résidences principales



Source : Insee RGP 2008

Cette typologie est comparable à la moyenne nationale pour la France métropolitaine. Elle est relativement différente des deux des villes de comparaison (Cournon-d'Auvergne et Moulins). A Cournon-d'Auvergne, la proportion de grands logements est plus importante tandis qu'à Moulins les studios et les deux pièces sont surreprésentés. Ceci s'explique par ce que nous avons vu précédemment : Moulins compte une majorité de résidences principales de type appartement tandis qu'à Cournon-d'Auvergne ce sont les maisons qui sont majoritaires.

Tableau 34 Répartition des résidences principales par nombre de pièces pour Riom et ses échelons de comparaison

	1 ou 2 pièces	3 ou 4 pièces	5 pièces ou plus
Riom	16,4%	49,8%	33,9%
Cournon-d'Auvergne	7,5%	56,0%	36,5%
Issoire	16,4%	55,2%	28,4%
Moulins	26,6%	53,2%	20,2%
Puy-de-Dôme	15,3%	48,2%	36,5%
Auvergne	13,1%	48,9%	37,9%
France métropolitaine	18,2%	46,3%	35,5%

Source : INSEE RGP 1999 et 200

Les logements situés sur la commune, plutôt grands par leur taille, semblent mal répondre aux besoins de la population. En effet, le vieillissement de la population et la décohabitation des ménages entraînent des besoins en logements de petite surface.

Seules 610 résidences principales (7,5% des résidences principales) ont une taille inférieure à 40 m². L'absence de petits logements a aussi pour conséquence de freiner l'installation des étudiants ou des jeunes actifs sur la commune⁴⁶.

« 25% des jeunes suivis dans le cadre du Programme d'Accompagnement à l'Insertion professionnelle des Jeunes, à Riom, déclarent avoir des difficultés à se loger ». De plus, **« il n'existe aucun logement spécifique pour les jeunes en insertion »** (type foyer de jeunes travailleurs)⁴⁷. Alors même que 28,5% de la population a moins de 25 ans, la commune souffre, d'après plusieurs interlocuteurs et analyses⁴⁸, du manque de solutions en matière d'hébergement pour ces personnes. Les conséquences se font ressentir sur le plan démographique.

On constate un déficit démographique chez les 20-35 ans qui quittent le territoire pour se loger ailleurs, dans des conditions plus adaptées. Une réflexion devrait donc être menée sur la problématique d'accès des jeunes à des petits logements.

De même, les grands logements qui forment le parc riomois ne sont pas toujours adaptés aux besoins actuels des personnes âgées qui vivent seules.

5.2.4. Un habitat ancien

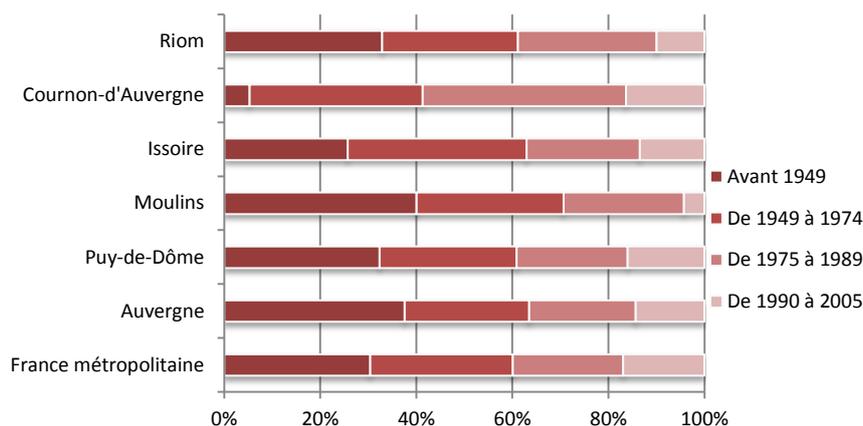
Riom est une ville relativement ancienne dont l'essentiel de la construction a été réalisé avant 1949 (32,9% des résidences principales ont été construites avant 1949, 28,3% entre 1949 et 1974 et 28,9% entre 1975 et 1989). A Cournon-d'Auvergne, commune de comparaison, seules 5,0% des résidences principales ont été construites avant 1949 (contre 24,9% à Issoire et 39,6% à Moulins).

⁴⁶ Source : INSEE, 2008

⁴⁷ Source : **Diagnostic expert**, projet du territoire de Riom Communauté, Fiche Social

⁴⁸ Voir par exemple le diagnostic réalisé dans le cadre du PLH ou le Diagnostic du Projet de Territoire de Riom Communauté.

Figure 43 Répartition des logements selon la période de construction



Source : Insee RGP 2008

C'est au centre-ville que le bâti est le plus ancien (dans l'IRIS « Centre » 83,6% des logements ont été construits avant 1949 et 40,4% dans l'IRIS « Petite Couronne »). Ces deux quartiers sont ceux où les plus forts taux de vacance ont été observés. Comme nous l'avons vu précédemment, le parc ancien est souvent vétuste et manque du confort moderne dont disposent les nouvelles constructions. Ainsi, une part importante de l'habitat ancien est actuellement inoccupée, ce qui rejoint les observations faites sur la vacance.

Premiers engagements pour la rénovation de l'habitat ancien⁴⁹

Riom Communauté lance un programme de rénovation des logements privés pour les 5 années à venir (Programme d'Intérêt Général) piloté en partenariat avec l'État et l'Agence National pour l'Habitat (Anah) afin de permettre l'attribution d'aides aux propriétaires pour réhabiliter leurs logements. L'opération doit débuter en avril 2012.

La Communauté s'est toujours fortement engagée sur la question de la résorption de l'habitat indigne et de la réhabilitation des logements du parc privé.

Les enjeux de cette nouvelle opération, plutôt orientée pour aider les propriétaires occupants les plus modestes, sont multiples :

- le renforcement de la lutte contre l'habitat indigne avec des aides avantageuses, permettant ainsi de débloquer des situations complexes
- la lutte contre la précarité énergétique en favorisant les travaux permettant des économies d'énergie, grâce, notamment à l'implication de Riom Communauté dans le programme national « Habiter mieux ».
- l'adaptation des logements aux personnes handicapées et surtout aux personnes âgées pour permettre un maintien à domicile

⁴⁹ Site internet de Riom Communauté, rubrique HABITAT, Des aide pour rénover votre logement

Les objectifs quantitatifs de cette opération sont ambitieux avec, sur 5 années, la réhabilitation de :

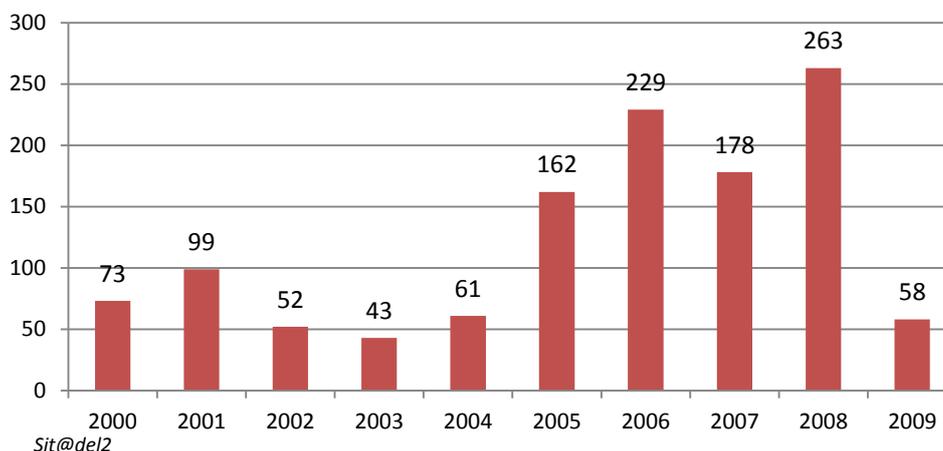
- 250 logements de propriétaires occupants
- 150 logements locatifs

Des aides financières sont donc distribuées sous certaines conditions de ressources et sous certains engagements.

5.2.5. Et demain ? Quels projets de constructions sur la commune ?

Le nombre de nouveaux logements commencés chaque année fluctue sur la période 2000-2009. Avant 2005, moins de 100 nouveaux logements étaient commencés chaque année. À partir de 2005, **les logements commencés ont connu une croissance importante**. Ce pic de constructions correspond à la construction de nombreux nouveaux logements collectifs.

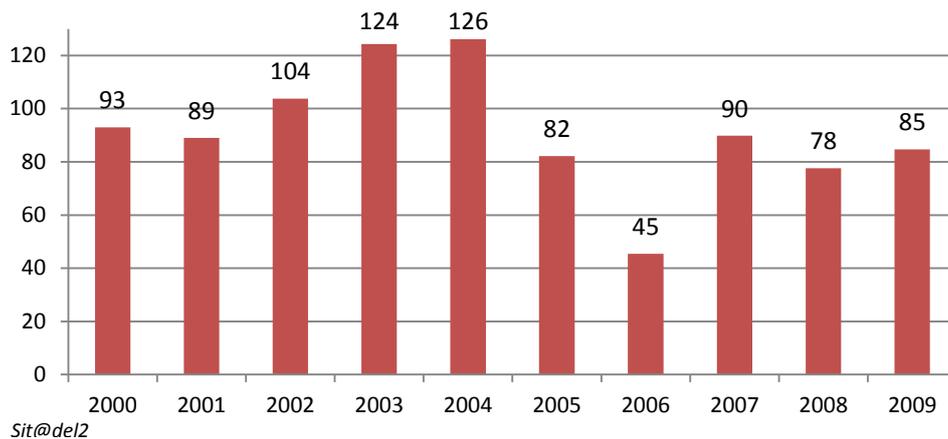
Figure 44 Nouveaux logements commencés à Riom par années entre 2000 et 2009



Entre 1999 et 2005, 3,11 nouveaux logements pour 1000 habitants ont été construits sur la commune. Entre 2005 et 2008, cette intensité est en hausse, confirmant ce qui a été dit précédemment, puisque 9,67 nouveaux logements pour 1000 habitants ont été construits sur la période. À titre de comparaison, l'intensité de la nouvelle construction au niveau départemental est passée de 5,85 pour mille habitants à 6,37 entre les deux périodes. La reprise des constructions neuves, sur Riom, depuis 2005, suit donc un rythme plus rapide que le Puy-de-Dôme.

D'après le SCOT de Riom Communauté, les communes de Riom, Ménétro et Mozac devront accueillir 70% des nouveaux habitants de la communauté dans les prochaines années. Un nombre important de nouveaux logements doit donc être construit pour permettre d'accueillir ses populations. **Mais ces constructions neuves doivent s'accompagner d'un nombre important de réhabilitations du parc ancien.**

Figure 45 Taille moyenne des nouveaux logements commencés à Riom entre 2000 et 2009 en m²



Le pic de constructions va de pair avec une baisse de la taille des nouveaux logements. En moyenne, la taille des logements commencés depuis 2005, oscille entre 45 m² en 2006 et 85 m² en 2009.

Ces nouveaux logements commencés après 2005 semblent mieux s'adapter aux besoins communaux en matière de logement.

Pour combler le déficit de petits logements, 38 nouveaux logements de 1 ou 2 pièce(s) ont été construits à partir de 2009. Mais cette offre en petits logements apparaît encore trop faible.

5.3. Le logement des publics en difficulté

5.3.1. Les logements sociaux à Riom, aujourd'hui et demain

➤ **18% de logements sociaux sur la commune**

La ville de Riom compte 15,4% de résidences principales HLM louées vides en 2008⁵⁰. Cette part de logements HLM est un peu plus élevée que la part au niveau national (14,7%), régional (9,8%) et départemental (10,9%). Elle est cependant inférieure à la part de résidences principales de deux des communes de comparaison : Cournon-d'Auvergne compte 18,1% de résidences principales HLM louées vides tandis que Moulins en compte 25,8%.

⁵⁰ Source : INSEE 2008

Tableau 35 Le logement social

Part des résidences principales HLM louées vides	
Riom	15,4%
Cournon-d'Auvergne	18,1%
Issoire	12,6%
Moulins	25,8%
Puy-de-Dôme	10,9%
Auvergne	9,8%
France métropolitaine	14,7%

Source : INSEE RGP 1999 et 2008

Une autre donnée recense en 2010 18% de logements sociaux sur la commune de Riom⁵¹ (contre 12% au niveau du département). Cette part est supérieure aux observations issues du recensement car elle ne prend pas en compte uniquement les résidences HLM (comme le fait l'INSEE) mais aussi les logements appartenant à des Sociétés d'Économie Mixte. De plus, l'INSEE se base avant tout sur du déclaratif (au moment du recensement), ce qui peut expliquer en partie les différences constatées entre les différentes sources de données.

D'après le PLH de Riom Communauté, la commune compte en 2005 1923 logements sociaux comptabilisés au titre de l'article 55 de la loi SRU, soit 23% des logements.

Trois bailleurs interviennent sur Riom : OPHIS, SCIC Habitat et Auvergne Habitat. OPHIS est le principal bailleur puisqu'il gère à lui seul 75% du parc de logement social de la commune.

⁵¹ DREAL-Auvergne/MEDDTL/SOeS/EPLS 2010 : Observatoire

Tableau 36 Le parc de logements Ophis : les principaux groupes d'habitat

	Résidence	Nombre de logements
Le Triennal	La Beaumette	148 logements
	Les Charmettes	124 logements
	Le Champs d'Ojardias	72 logements
Clémentel		155 logements
Centre ville	Les Tanneries	66 logements
	Virlogeux	102 logements
	Petites Résidences du Centre Ville	45 logements
	Les Maisons de Villes	10 logements
La Varenne - collectif		115 logements
La Varenne - pavillons		40 logements
Le Couriat		248 logements
Route de Marsat		125 logements
Total du parc Ophis		1345 logements

Source : Ophis, le patrimoine et l'occupation sociale sur la commune de Riom, 2011

Les constructions d'Auvergne Habitat sont les plus récentes sur la commune. Ce bailleur dispose de 173 logements sur la commune :

- 99 logements livrés il y a 2 et 3 ans (50% de T4 et 50% de T2 et T3),
- 32 logements à l'Îlot Vert et 42 logements rue Aimable Faucon (dont 60% de T2 et T3) livrés il y a près de 2 ans⁵²

Le parc social se concentre sur cinq IRIS de la ville. Dans l'IRIS « Sud Ouest », 36% des résidences principales sont de type HLM. La proportion de logements sociaux est aussi importante dans les IRIS « Est » et « Ouest », où respectivement 18% et 14% des résidences principales appartiennent au parc social.

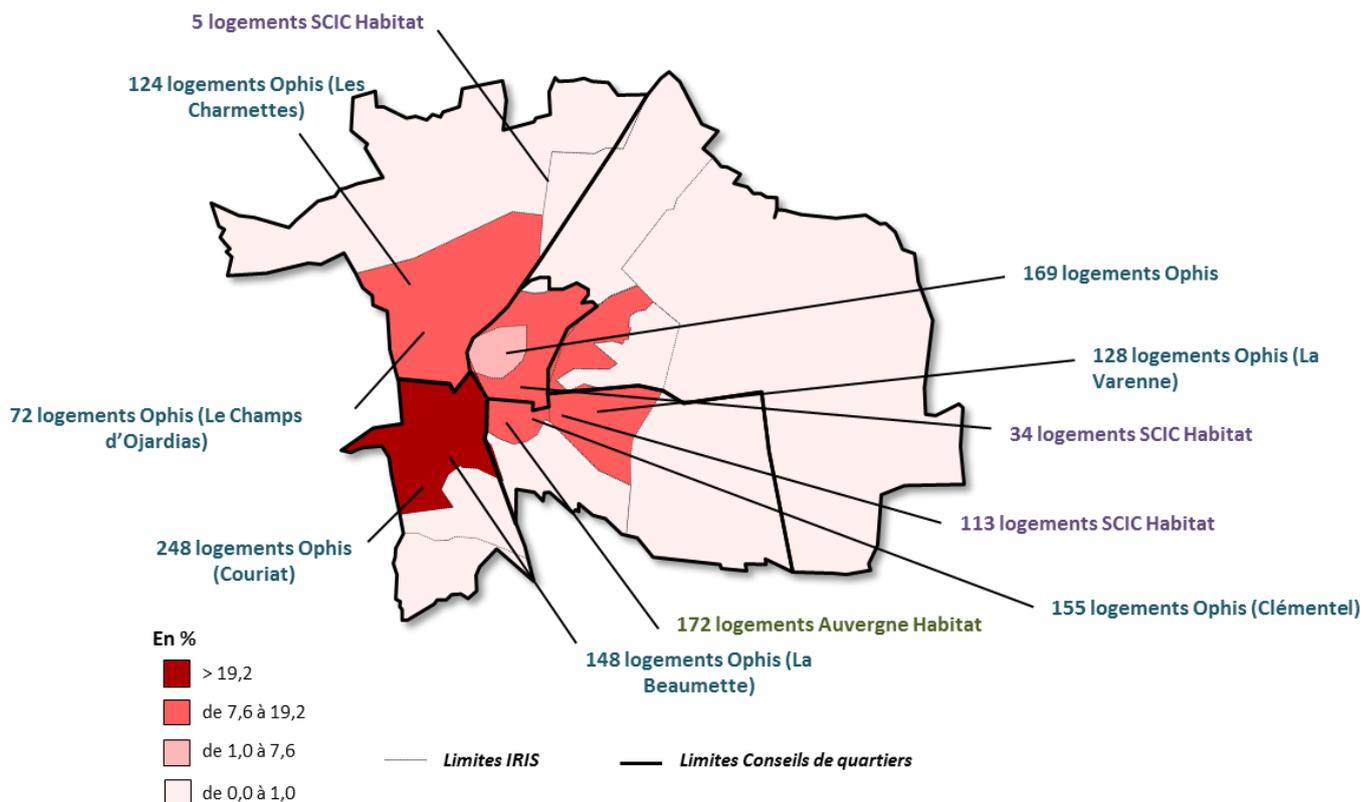
Enfin, **SCIC Habitat compte 152 logements sur la commune.**

Cependant, comme indiqué sur la carte ci-dessous, les données de l'Insee ne prennent pas en compte l'ensemble des logements sociaux des différents bailleurs présents sur la commune.

Ainsi, en 2012, la commune compte 1670 logements sociaux, en comptant le parc Ophis, SCIC Habitat et Auvergne Habitat.

⁵² Source : Auvergne Habitat

Carte 8 Part des logements sociaux dans le total des résidences principales de chaque IRIS en 2008 et localisation des logements sociaux par bailleur en 2012



Source : Insee RP 2008 et données bailleurs sociaux 2012, (Ophis, SCIC et Auvergne Habitat)

Note : La part des logements sociaux dans le total des résidences principales en 2008 est ici cartographiée (aplats de couleurs). Pour compléter cette carte, étant données les constructions récentes qui ont été réalisées, les logements sociaux d'Ophis, Auvergne Habitat et SCIC Habitat, présents sur le territoire en 2012 ont été localisés sur la carte à l'aide de flèches

➤ Et demain ?

Les besoins en logements sociaux sur Riom Communauté sont importants. **Riom dispose d'un parc locatif public non négligeable (15,4% de l'ensemble des résidences principales de la commune (données Insee 2008), et 23% des logements au titre de la loi SRU (2005)).** Dans son PLH, la communauté de communes du Pays de Riom a fixé deux objectifs à atteindre entre 2008 et 2014⁵³ :

- Poursuivre le développement quantitatif de l'offre pour améliorer son accès au plus grand nombre
- Améliorer la répartition territoriale de cette offre entre les différentes communes de Riom Communauté

À Riom, 260 nouveaux logements locatifs sociaux devaient voir le jour à l'horizon 2014, dont 44 en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration)⁵⁴. En 2012, ces logements ont déjà été livrés.

⁵³Source : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, Orientations stratégiques & Programme d'actions, Février 2008

⁵⁴ Actuellement, le parc social riomois ne compte que peu de logements PLAI.

Tableau 37 Objectifs de constructions de logements sociaux d'ici 2014 contenus dans le PLH

Nom	Rappel logements sociaux 2005	Rappel part logements sociaux 2005	Logements sociaux publics à créer	Logements sociaux privés à créer	Total logements locatifs sociaux	Total théorique logt sociaux en 2014	Part estimative lgt sociaux en 2014
Cellule	23	8,2%	11	3	14	37	10,3%
Le Cheix	0	0,0%	10	2	12	12	4,0%
Enval	3	0,6%	18	4	22	25	4,3%
Malauzat	0	0,0%	16	4	20	20	4,8%
Marsat	7	1,5%	18	4	22	29	5,2%
La Moutade	7	3,8%	8	2	10	17	7,8%
Pessat-V.	8	4,4%	8	2	10	18	8,3%
Saint-Bonnet	19	2,9%	21	5	26	45	5,8%
Ménétrol	39	6,4%	25	4	29	68	9,8%
Mozac	127	9,1%	48	12	60	187	11,6%
Riom	1 923	23,0%	200	60	260	2 183	23,2%
Riom Co.	2 156	16,3%	383	102	485	2 641	17,5%
Bassin riomois	2 089	20%	273	76	349	2 438	21,3%
Autres communes	67	2%	110	26	136	203	6,2%

Source : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, Orientations stratégiques & Programme d'actions, Février 2008

Il s'agira aussi de répondre à des besoins spécifiques :

- logement pour les personnes âgées et handicapées
- logement pour les jeunes et les étudiants
- produire des logements adaptés aux plus démunis

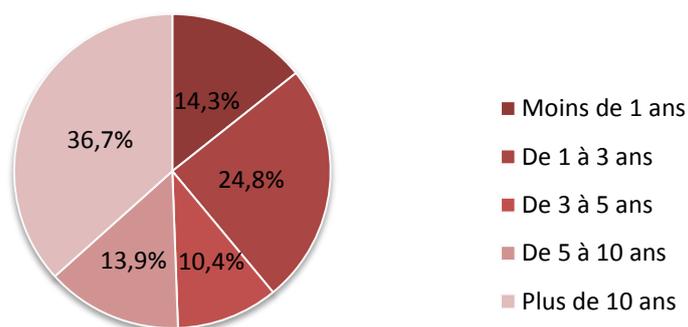
➤ **Mobilité et vacance dans le parc social riomois**

Le taux de mobilité dans le parc social est de 13,22%. Il est en augmentation par rapport à 2005 (9,98%). Cette augmentation peut avoir différentes causes :

- une qualité du parc existant insatisfaisante
- un environnement peu attractif
- présence sur le parc de jeunes ménages plus mobiles

Pour autant, la majorité des ménages du parc social tendent à rester longtemps dans leur logement. **Ainsi, dans le parc de logements d'OPHIS, plus de 50% des résidents du parc social sont dans leur logement depuis au moins cinq ans.** 14,3% des résidents ont une ancienneté inférieure à un an.

Figure 46 L'ancienneté des locataires du parc social en 2011



Source : « Le Patrimoine et l'Occupation Sociale sur la commune de Riom », automne 2011, OPHIS

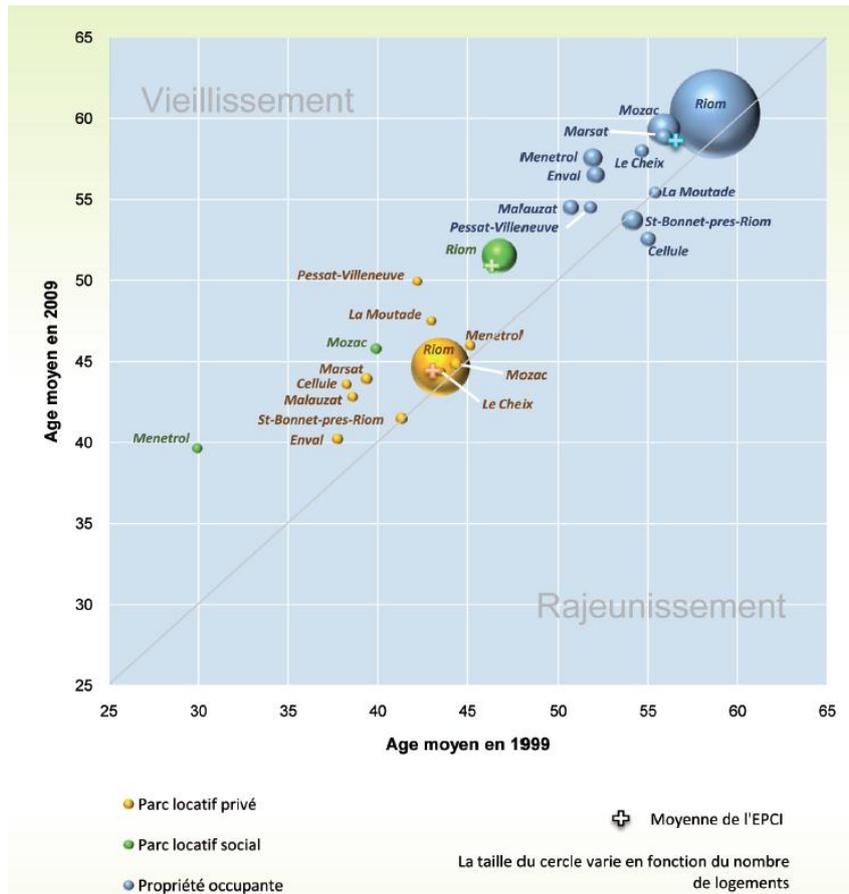
Quant au taux de vacance sur le parc social, il est passé de 0,38% à 6,02% entre 2005 et 2010. La vacance du parc social est un indicateur qui varie peu dans le temps. Cette vacance en hausse peut traduire une inadaptation du parc aux besoins (localisation, taille du logement).

➤ **Typologie des locataires du parc social**

- Une population plutôt âgée et vieillissante

Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 10% des résidents du parc social riomois.

Figure 47 Évolution de l'âge moyen de la personne de référence du ménage entre 1999 et 2009



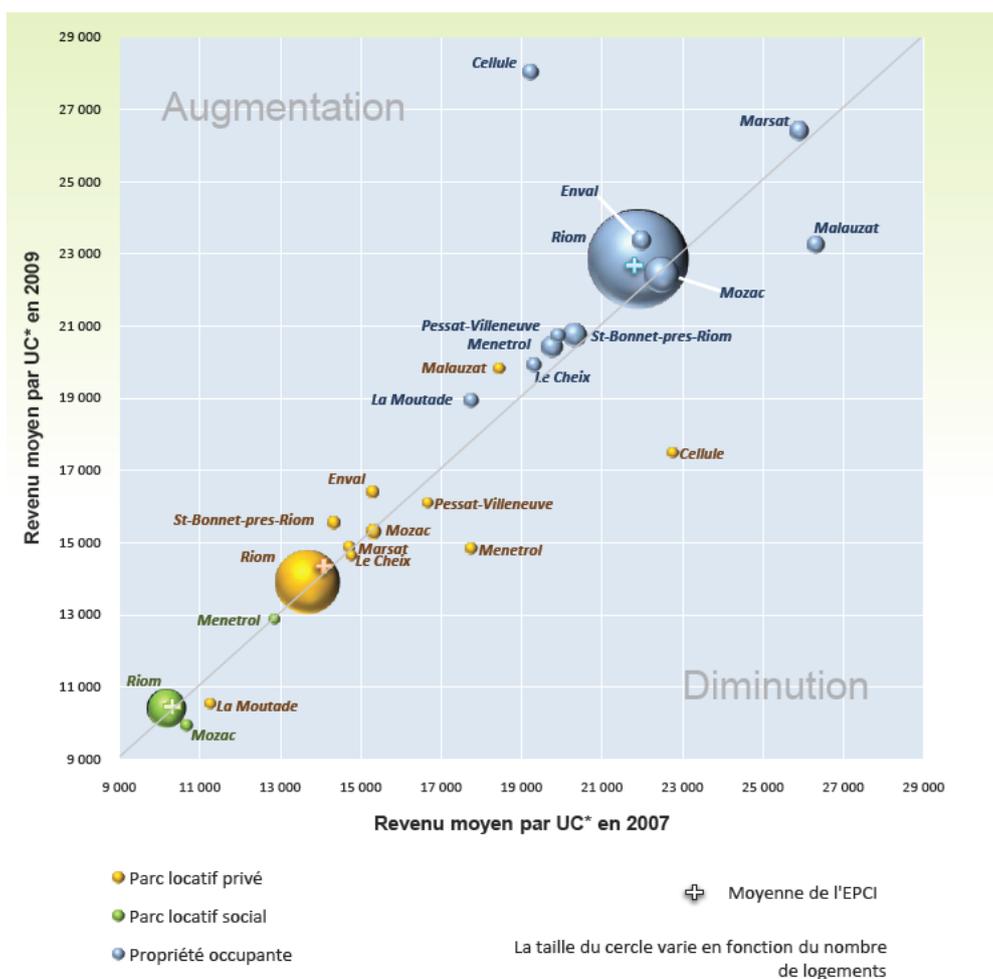
Source : Observatoire de l'Habitat du Grand Clermont « Le parc de logements et son évolution 1999 > 2009 », Mai 2011

Entre 1999 et 2009, les propriétaires, et les locataires des parc privés et sociaux, à Riom, ont vieilli. Riom est d'ailleurs la commune de l'intercommunalité où les locataires du parc social sont les plus âgés. Dans le parc social, on peut trouver deux explications ce phénomène. La première est le vieillissement de la population. La seconde vient du fait que de plus en plus de personnes âgées souhaitent rester dans le parc social pour y finir leur vie et la précarisation des personnes âgées fait que de plus en plus demandent à s'y installer.

- Des ménages à faible niveau de ressources

Comme on le voit sur le graphique ci-dessous, les locataires du parc social ont un niveau de revenu moyen par unité de consommation inférieur au niveau de revenu des locataires du parc privé et très inférieur au niveau de revenu des propriétaires occupants.

Figure 48 Évolution du niveau de vie entre 2007 et 2009



Source : Observatoire de l'Habitat du Grand Clermont « Le parc de logements et son évolution 1999 > 2009 », Mai 2011

En 2008, le revenu médian par unité de consommation des locataires du social est de 11547€. Leurs ressources sont donc bien inférieures au reste de la commune.

35,4% des ménages résidant dans le parc HLM de la ville ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté, en 2009. Cette part de ménages pauvres est bien plus faible chez les locataires du privé (22,9%) et chez les propriétaires (6,0%).

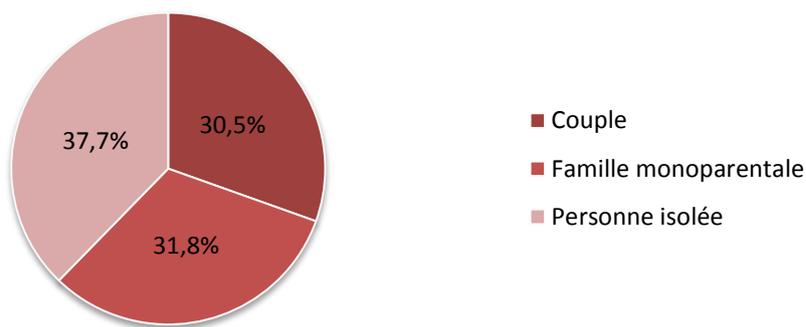
Quel que soit le statut d'occupation, les ménages ont connu une relative stagnation de leur niveau de vie entre 1999 et 2007. Peu importe la commune de résidence, le revenu moyen des locataires du parc social est relativement stable⁵⁵.

L'analyse des logements gérés par OPHIS⁵⁶ sur la commune indique un niveau de précarité et de fragilité important des locataires. En effet, 33,4% ont des ressources fragiles (RSA, AAH, minimum vieillesse, chômage, prestations familiales).

⁵⁵ Source : Observatoire de l'Habitat du Grand Clermont • Le parc de logements et son évolution 1999 > 2009 • Mai 2011

⁵⁶ Source : Le patrimoine et l'Occupation Sociale sur la commune de Riom, OPHIS, automne 2011

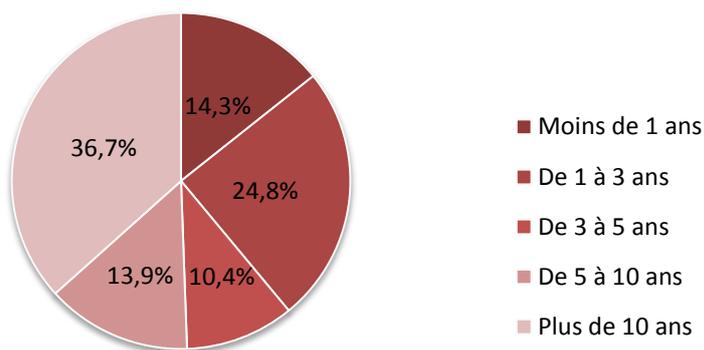
Figure 49 Les situations familiales des locataires de l'OPHIS sur Riom en 2011



Source : Le patrimoine et l'Occupation Sociale sur la commune de Riom, OPHIS

Plus de 50% des résidents du parc social sont dans leur logement depuis au moins cinq ans. 14,3% des résidents ont une ancienneté inférieure à un an.

Figure 50 L'ancienneté d'emménagement des locataires du parc social OPHIS à Riom en 2011



Source : Le patrimoine et l'Occupation Sociale sur la commune de Riom, OPHIS

Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent 10% des résidents du parc social riomois.

5.3.2. Vers une précarisation des ménages du parc privé ?

Les ménages précaires sont nombreux dans le parc social, mais ils ont aujourd'hui également recours au parc privé. Ainsi, 51,3% des ménages résidant, sur la commune, dans le parc privé, ont des revenus inférieurs à 100% des plafonds HLM. **Un résident sur deux du parc privé, pourrait être éligible au parc social, s'il en faisait la demande.**⁵⁷

⁵⁷ Source : Observatoire de l'Habitat du Conseil Général, 2009

➤ **Un taux d'effort élevé pour les locataires du privé**

Dans le privé, qu'ils soient locataires ou propriétaires de leur logement, les ménages consacrent en moyenne **23% de leur budget pour se loger**, contre 12% pour les habitants du parc social (hors énergie).

En 2009, à Riom, parmi les allocataires CAF et locataires du privé, un sur trois consacre plus de **30% de ses revenus à son logement**. Un ménage sur trois, locataire du privé, est donc potentiellement en difficultés (contre 4,4% des locataires du parc social). Lorsque le logement représente plus de 30% du revenu des ménages modestes, ceux-ci peuvent être considérés comme en difficultés.⁵⁸

Chez les accédants à la propriété, la proportion de ménages allocataires CAF potentiellement en difficultés est plus faible mais reste importante. Un ménage sur cinq consacre plus de 30% de ses revenus pour se loger, alors que l'accession à la propriété a été encouragée ces dernières années et que 52 logements (entre 2004 et 2009) ont été financés par un Prêt à Taux Zéro (PTZ) à Riom.⁵⁹

➤ **La question de la précarité énergétique**

Le parc Riomois est constitué de logements anciens pouvant être mal isolés, ou mal équipés en système de chauffage. 22,4% des résidences principales, sur la commune, sont chauffées grâce à un chauffage électrique individuel. Le coût énergétique est ainsi trop élevé pour certains ménages, qui, après des périodes de grand froid, peuvent avoir des difficultés à s'acquitter de factures d'électricité trop importantes. Ce point a été signalé lors d'entretiens avec les partenaires associatifs notamment. Or, le prix de l'électricité pourrait augmenter de 30 % d'ici 2016, du fait des notamment des investissements liés à la modernisation des réseaux électriques⁶⁰.

En 2009, 67% des aides attribuées par le Conseil d'Administration du CCAS (aides supérieures à 200€) concernaient le logement. Ainsi, en 2011, les aides au logement concernent **88% des demandes (principalement pour le paiement de factures EDF ou GDF)**, ce qui reflète le phénomène de précarité énergétique.

5.3.3. La question de l'hébergement d'urgence et des logements temporaires

La ville disposait (avant le 31 mars 2012) d'un centre d'hébergement d'urgence de **6 places (4 places pour les hommes et 2 places pour les femmes)**, dont la gestion est centralisée à l'échelle départementale au sein d'un système intégrée d'accueil et d'orientation (SIAO). Les personnes peuvent en théorie bénéficier de cet hébergement durant 3 jours, même si dans les faits, elles ont souvent tendance à y rester plus longtemps (jusqu'à une dizaine de jours).

De plus, le CCAS gérait également 6 logements temporaires ainsi que deux logements en sous-location.

⁵⁸ Source : DREAL Auvergne/MEDDTL/SOeS/Filocom 2009 : Observatoire de l'Habitat

⁵⁹ Source : Observatoire de l'Habitat du Conseil Général, 2009

⁶⁰ Diagnostic Expert : Fiche logement et cadre de vie

Cependant, depuis le 31 mars 2012, **la gestion des places en hébergement d'urgence ainsi que des logements temporaires et des sous-locations est maintenant assurée par l'ANEF**, qui est également l'association en charge du 115 sur le département.

Il a également été décidé que **les 6 places d'hébergement d'urgence seraient relocalisées à Clermont-Ferrand. Les locaux du CHU seront transformés en logements temporaires**. La commune comptera alors les 5 logements temporaires déjà existants, plus 6 nouveaux appartements pour hommes et 2 pour femmes. Ces logements seront destinés à des jeunes de 18 à 25 ans, pour des durées de 3 mois renouvelables, et pour des personnes en situation de précarité (1 an renouvelable). L'ANEF gèrera ainsi à Riom exclusivement des logements temporaires.

S'il est difficile d'identifier les besoins en logement d'urgence, un certain nombre d'interlocuteurs font état d'**un public jeune, originaire de Riom ou non, en rupture familiale, qui sont sans domicile fixe**. Ainsi, l'ADSEA a rencontré, durant sa première année de fonctionnement, 7 à 8 jeunes sans solution d'hébergement (sur la soixantaine de jeunes ayant fréquenté le lieu cette année) pour qui il a fallu trouver une solution d'hébergement d'urgence (à la fois dans et hors du département). Il semblerait que ces situations soient de plus en plus nombreuses depuis 3 ans.

6. FORMATION, EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

6.1. Un territoire économiquement marqué par des activités industrielles et administratives

6.1.1. Un territoire bien desservi et proche du cœur métropolitain clermontois

Comme souligné dans le diagnostic du Projet de Territoire de Riom Communauté, il s'agit d'un territoire attractif du point de vue économique, notamment en raison d'un positionnement stratégique en tant que porte d'entrée Nord du cœur métropolitain de Clermont-Ferrand, de sa proximité avec les équipements de Clermont-Ferrand, et d'une très bonne connexion avec le réseau autoroutier et ferré. « De fait, le territoire apparaît comme très compétitif vis-à-vis de ses voisins des Combrailles ou de la Limagne pour ce qui est de l'implantation d'entreprises ».

6.1.2. Une part importante d'emplois industriels et administratifs

Par ailleurs, le territoire de la communauté de communes se distingue de la structure du tissu économique constatée en France métropolitaine à plusieurs niveaux :

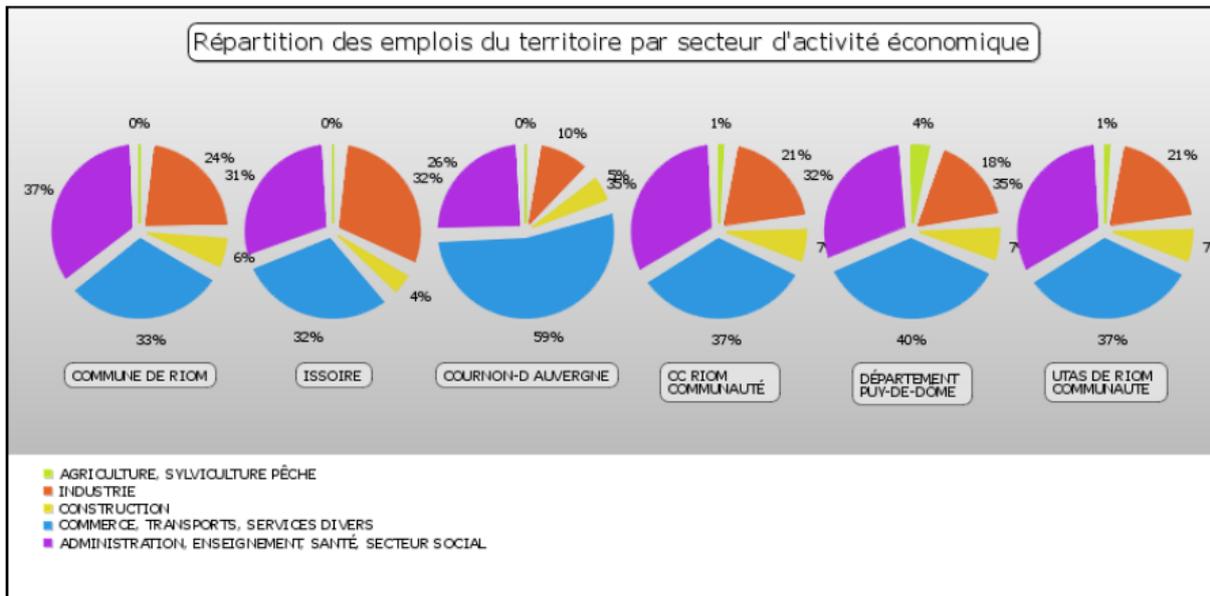
- Un **fort tissu industriel** (avec des entreprises comme MSD et Imperial Tobacco) : 24% des emplois⁶¹ rimois sont des emplois industriels, contre 18% au niveau du département.
- Une **présence importante de l'administration publique** en raison du statut de sous-préfecture de Riom, mais aussi de la présence historique des activités de justice et de la présence d'un hôpital.
- Des **activités de services et de commerces moins présentes**⁶².

La structure des emplois dans la ville reflète ces caractéristiques : 37% des emplois sont des emplois dans l'administration, l'enseignement, la santé ou le social, soit 5 points de plus qu'au niveau du Puy-de-Dôme.

⁶¹ Il s'agit des emplois au lieu de travail, le lieu de travail étant la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Un secteur d'activité regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale.

⁶² Source : Diagnostic de territoire Riom Communauté. Le document précise que 11 parcs d'activités répartis sur le territoire de Riom Communauté rassemblaient en 2010 plus de 4 213 emplois au sein de 258 entreprises, en majorité industrielles

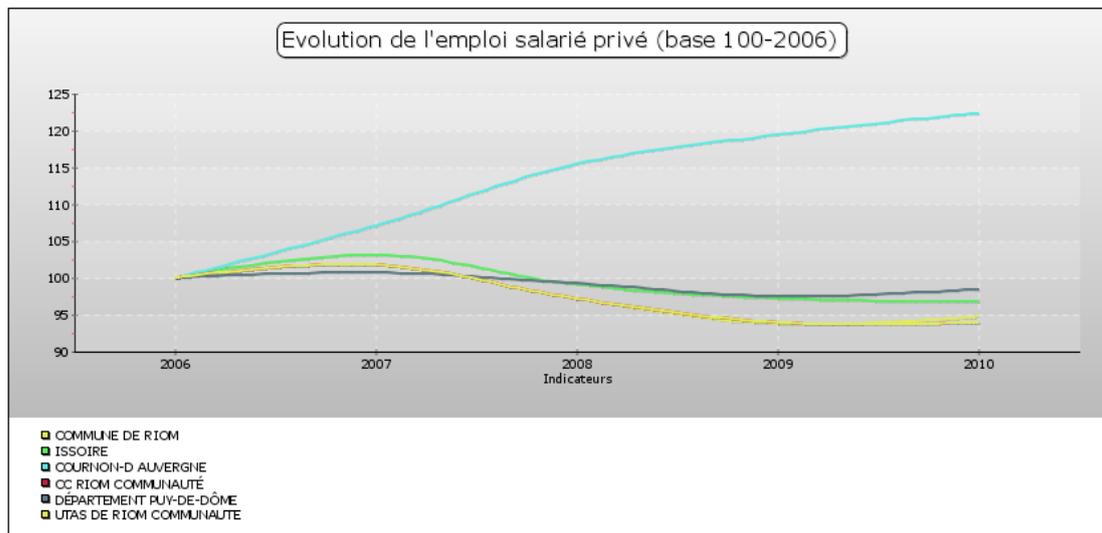
Figure 51 Répartition des emplois du territoire par secteur d'activité économique en 2007



Source : Observatoire de l'Habitat du Conseil Général

Néanmoins, d'un point de vue plus global, **le nombre d'emplois salariés au lieu de travail a eu tendance à diminuer depuis 2006**. En effet, comme le montre le graphique ci-dessous, à Riom (en jaune), le nombre d'emploi salarié privé a diminué de 5% entre 2006 et 2010.

Figure 52 Evolution de l'emploi salarié privé entre 2006 et 2010

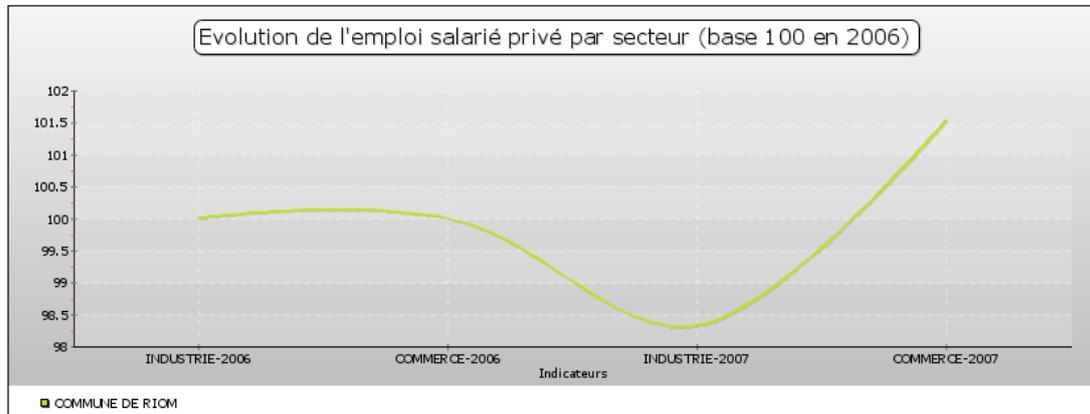


Source : Observatoire de l'Habitat du Conseil Général

Si la part des emplois dans le secteur du commerce, des transports et des services divers est relativement faible (33% contre 37% au niveau de Riom Communauté et 40% au niveau du

département), on constate une légère progression des emplois salariés privés dans ce secteur entre 2006 et 2007 comme le montre le graphique ci-dessous.

Figure 53 Evolution de l'emploi salarié privé par secteur (commerce et industrie) entre 2006 et 2007



(Source : Observatoire de l'Habitat du Conseil Général)

Lecture : le nombre d'emplois salariés dans le secteur de l'industrie a diminué de près de 2% entre 2006 et 2007. Le nombre d'emplois salariés dans le secteur du commerce a progressé de 1,5% entre 2006 et 2007.

Ce constat ne signifie pas que le nombre de commerces à Riom est en retrait par rapport aux territoires de comparaison. Il s'agit en fait d'un secteur d'activité qui emploie peu de salariés. Alors que le nombre d'établissements⁶³ de commerces, transports et services divers est élevé (825 au 1^{er} janvier 2010)⁶⁴, près de deux tiers d'entre eux n'emploient aucun salarié.

Les établissements du secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, sont, après ceux du secteur du commerce, transports, et services divers, les plus nombreux. Cependant, ce secteur est également le moins dynamique.

C'est le secteur de la construction qui apparaît comme étant le plus dynamique avec un taux de création de 30,7 (ratio entre le nombre d'entreprises créées et le nombre d'entreprises déjà existantes sur le territoire), soit un taux bien supérieur à celui constaté sur le département (19,1).

⁶³ Pour le répertoire Sirene, un établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise immatriculée au répertoire des entreprises et des établissements. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt...)

⁶⁴ Source : Insee, REE Sirène.

Tableau 38 Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1^{er} janvier 2010

	Nombre	%
Ensemble	1 213	100,0
Industrie	100	8,2
Construction	88	7,3
Commerce, transports, services divers	825	68,0
dont commerce et réparation auto.	276	22,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	200	16,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène).

Tableau 39 Créations d'établissements par secteur d'activité en 2010

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	169	100,0	13,9
Industrie	10	5,9	10,0
Construction	27	16,0	30,7
Commerce, transports, services divers	113	66,9	13,7
dont commerce et réparation auto.	44	26,0	15,9
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	19	11,2	9,5

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène)

Globalement, avec un taux de création de 13,9, Riom semble, en dépit de sa localisation stratégique et de l'implantation ancienne du secteur industriel et de services administratifs et médicaux, un territoire moins dynamique⁶⁵ qu'au niveau du département (15,1) ou de la France métropolitaine (18,2).

6.2. Un taux d'activité comparable aux échelons de comparaison mais près d'un salarié sur cinq travaillant à temps partiel

⁶⁵ Du point de vue de la création d'entreprises

Si la commune présente un taux d'activité globalement équivalent aux échelons de comparaison, elle se caractérise néanmoins par une répartition des taux d'activité dissemblable. Ainsi, le taux d'activité des hommes est inférieur à celui des échelons de comparaison, tandis que le taux d'activité des femmes y est supérieur, avec pour résultat un écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes presque nul, tandis qu'il s'échelonne entre 6,6 et 9,5 pour les territoires de comparaison retenus.

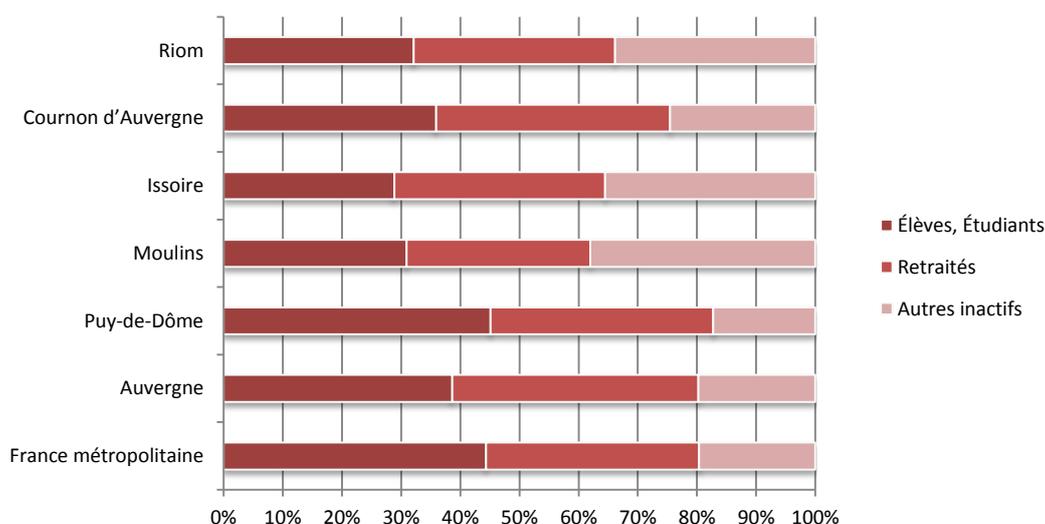
Tableau 40 Taux d'activité pour Riom et ses échelons de comparaison

	Taux d'activité des 15-64 ans	Taux d'activité des hommes	Taux d'activité des femmes	Écart hommes-femmes
Riom	69,7%	70,2%	69,3%	0,8%
Cournon d'Auvergne	70,0%	73,5%	66,9%	6,6%
Issoire	71,5%	76,1%	66,6%	9,5%
Moulins	70,8%	74,6%	67,3%	7,3%
Puy-de-Dôme	70,2%	73,7%	66,8%	6,9%
Auvergne	70,8%	74,3%	67,3%	7,0%
France métropolitaine	71,7%	75,7%	67,8%	7,9%

Source : Insee, RGP 2008

Les inactifs de Riom se répartissent de manière relativement équivalente entre élèves et étudiants, retraités et autres inactifs. Ces derniers y apparaissent davantage représentés qu'aux échelons départemental, régional et national, mais relativement moins qu'à Issoire et Moulins.

Figure 54 Répartition des inactifs pour Riom et ses échelons de comparaison



Source : Insee, RGP 2008

Alors que le taux d'activité est légèrement inférieur au taux national, on constate que de surcroît presque 1 salarié sur 5 occupe un emploi à temps partiel à Riom. Cette proportion est légèrement supérieure à celle qui caractérise les communes de comparaison mais se situe dans la moyenne des échelons départemental, régional et national.

On remarque notamment que le fort taux d'activité des femmes n'est pas corrélé à une plus forte proportion des femmes travaillant à temps partiels. Hors Moulins, la proportion des femmes à temps partiels à Riom se situe plutôt dans la moyenne basse des échelons de comparaison.

Tableau 41 Part des salariés à temps partiels pour Riom et ses échelons de comparaison

	Part des salariés à temps partiel	Part des hommes à temps partiel	Part des femmes à temps partiel	Écart hommes-femmes
Riom	19,0%	6,3%	30,9%	24,7%
Cournon d'Auvergne	18,3%	5,8%	30,2%	24,4%
Issoire	17,7%	6,6%	31,7%	25,2%
Moulins	16,3%	7,7%	24,9%	17,2%
Puy-de-Dôme	19,4%	6,9%	32,5%	25,6%
Auvergne	19,9%	6,8%	33,6%	26,7%
France métropolitaine	18,2%	7,0%	29,9%	22,8%

Source : Insee, RGP 2008

6.3. Une population de professions intermédiaires et d'employés, de plus en plus qualifiée

Riom se distingue des différents échelons de comparaison à plusieurs égards :

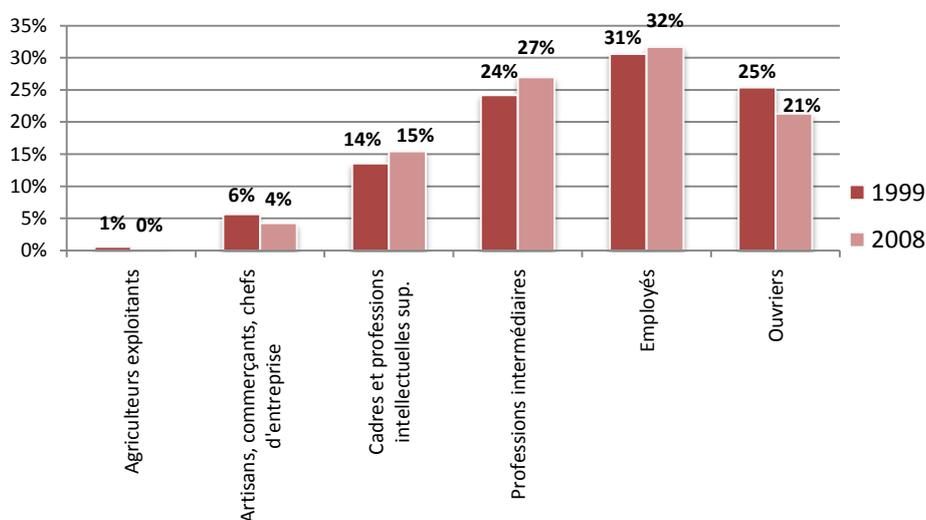
- Une part plus élevée des professions intermédiaires et des employés parmi les actifs occupés qui a augmenté respectivement de 3 et 1 points entre 1999 et 2008 ;
- Une part relativement plus élevée de cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport à la région, mais en retrait par rapport au niveau national ; cette part est en augmentation entre 1999 et 2008 ;
- Une part moins élevée d'ouvriers, en dépit du tissu industriel encore développé sur l'agglomération (part qui a diminué entre 1999 et 2008)

Tableau 42 Répartition des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelle pour Riom et ses échelons de comparaison

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers
Riom	0,3%	4,3%	15,4%	27,0%	31,7%	21,3%
Cournon d'Auvergne	0,1%	4,6%	13,7%	27,0%	32,0%	22,6%
Issoire	0,5%	5,2%	12,1%	22,2%	33,8%	26,2%
Moulins	0,2%	4,8%	11,1%	24,8%	35,1%	24,1%
Puy-de-Dôme	2,8%	6,0%	13,5%	24,9%	28,7%	23,9%
Auvergne	4,8%	6,7%	10,7%	23,1%	28,9%	25,7%
France métropolitaine	1,9%	5,9%	16,1%	25,0%	28,4%	22,8%

Source : Insee, RGP 2008

Figure 55 Actifs occupés en 1999 et 2008 par catégorie socioprofessionnelle à Riom

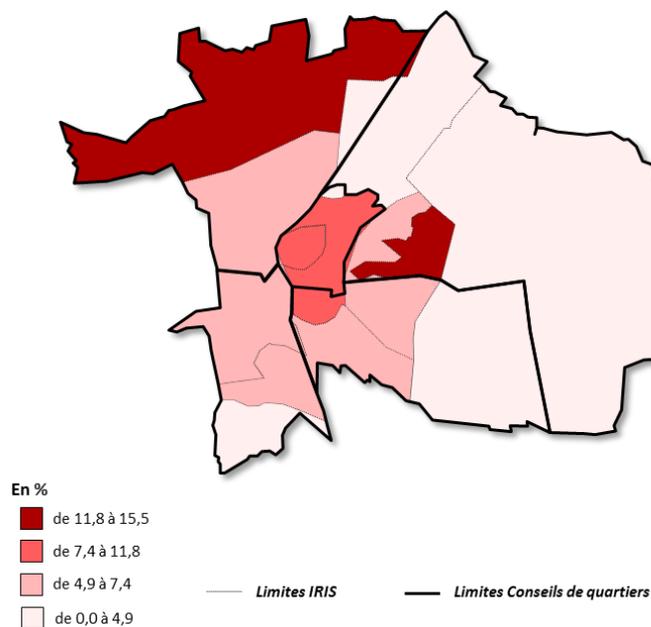


Source : Insee, RGP 1999 & 2008

Sur le territoire riomois, la répartition des différentes catégories socioprofessionnelles est marquée. Comme en témoignent les cartes qui suivent, les cadres se concentrent au nord de la commune, dans l'iris « Zone verte – Saint-Don » (en revanche, la forte présence des ouvriers dans l'iris « Zone d'activité – Mirabel » doit être relativisée du fait des très faibles effectifs de population dans cette zone).

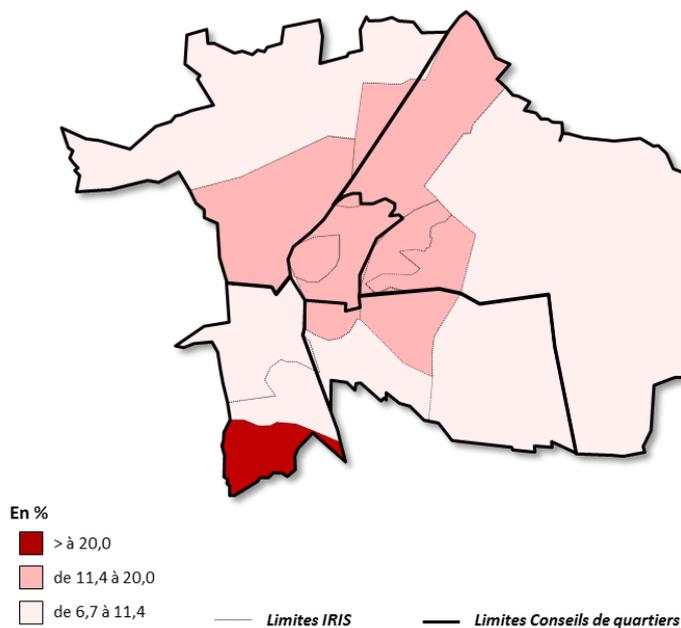
On remarque néanmoins que les quartiers centraux de la ville sont caractérisés par une relative mixité sociale, les cadres comme les ouvriers y résidant en proportions significative.

Carte 9 La population des cadres par IRIS



Source : Insee, RGP 2008

Carte 10 La population ouvrière par IRIS

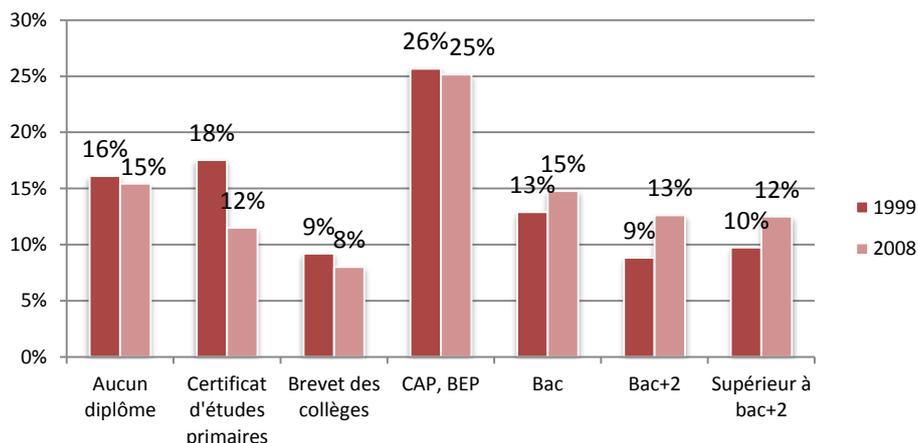


Source : Insee, RGP 2008

La population active (de 15 ans et plus) apparaît en outre comme étant de plus en plus qualifiée. En effet, entre 1999 et 2008, la part des personnes sorties du système scolaire avec un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat est passée de 32% à 40% et la part de celles ayant obtenu un diplôme supérieur à bac+2 a progressé de 2 points.

Cette tendance peut également s’expliquer par l’arrivée de néo-résidents relativement plus qualifiés (voir la partie « La population Riomoise : évolutions démographiques et tendances futures »).

Figure 56 Répartition de la population sortie du système scolaire par diplôme le plus élevé



Source : Insee, RGP 2008

Ainsi, en 2008, 15,4% des Riomois de 15 ans ou plus sortis du système scolaire n’avaient aucun diplôme, une part supérieure au niveau du département (14,6%), mais inférieure au niveau de la région (16,3%) et au niveau national (18,7%). Si l’on s’intéresse aux plus diplômés, la part des titulaires d’un diplôme supérieur à Bac+2 est plus élevée que pour l’ensemble des échelons de comparaison.

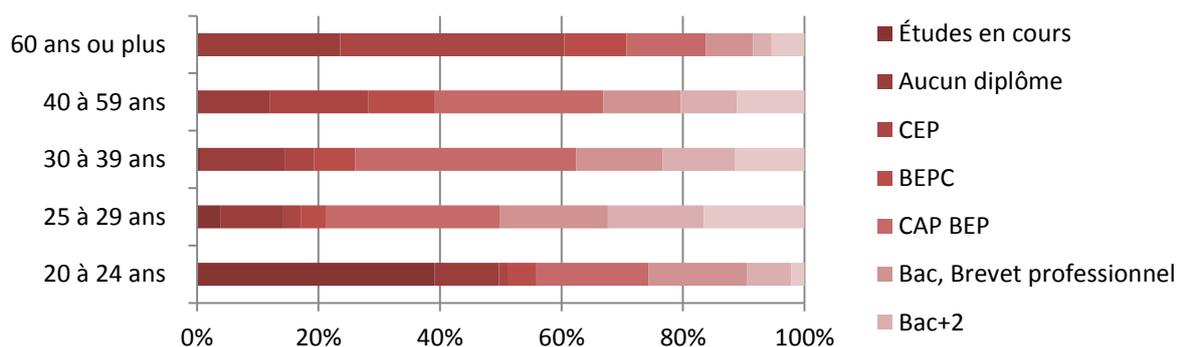
Tableau 43 Déscolarisation et sorties du système scolaire pour Riom et ses échelons de comparaison

	Taux de déscolarisation des 15-17 ans	Nombre de 15-17 ans sortis du système scolaire	Part des 15 ans et plus sortis du système scolaire sans aucun diplôme	Part des 15 ans et plus sortis du système scolaire avec un diplôme supérieur à BAC+2
Riom	6,1%	39	15,4%	12,5%
Cournon-d'Auvergne	1,5%	11	12,5%	10,2%
Issoire	6,1%	30	15,1%	9,9%
Moulins	6,1%	41	17,7%	9,2%
Puy-de-Dôme	3,9%	819	14,6%	11,0%
Auvergne	3,7%	1658	16,3%	8,6%
France métropolitaine	3,7%	86326	18,7%	12,4%

Source : Insee, RGP 2008

Avec l’allongement des études (les 20-24 ans sont près de 40% à poursuivre leurs études), on observe ainsi que selon les tranches d’âges le niveau de diplôme est différent : les plus jeunes ont ainsi un niveau de formation bien supérieur à celui de leurs aînés. **L’amélioration du niveau de qualification des Riomois est donc une tendance qui se poursuivra très certainement dans les années futures.**

Figure 57 Niveau de diplôme par classe d’âge à Riom



Source : Insee, RGP 2008

Les jeunes générations sont davantage diplômées que les générations précédentes, à Riom comme partout sur le territoire national. Comme le souligne le diagnostic de territoire de Riom Communauté, on remarque néanmoins que les emplois nécessitant le moins de qualification sont occupés par des actifs venant d’autres territoires, caractérisés par une main d’œuvre moins formée. En revanche, les diplômés du territoire, occupent des emplois qualifiés à l’extérieur de celui-ci,

notamment à Clermont-Ferrand. Si l'on excepte les secteurs de la justice, l'administration et la santé : tout se passe donc comme si le territoire « importait » de la main d'œuvre non qualifiée, pour exporter des populations mieux formées. Si ce phénomène se poursuit à l'avenir, le territoire devra développer les emplois qualifiés pour retenir les jeunes diplômés⁶⁶.

6.4. Chômage et précarité de l'emploi

6.4.1. Une part relativement moins élevée d'emplois précaires

La part des salariés employés en contrat à précaire est inférieure à Riom par rapport à l'ensemble des territoires de comparaison, hors Cournon-D'Auvergne. Ce constat est à mettre en parallèle avec le grand nombre d'emplois dans le secteur de l'administration. Ainsi, 85% des salariés Riomois sont en contrat stable tandis que près de 15% ont un contrat précaire. Cette part est moins élevée qu'au niveau des communes d'Issoire ou de Moulins (respectivement 23,7% et 18,2%).

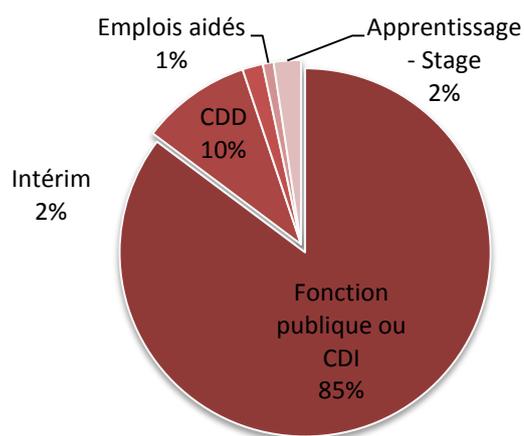
Tableau 44 Les salariés en contrat précaire pour Riom et ses échelons de comparaison

Part des salariés en contrat précaire (CDD, intérim, contrats aidés, apprentissage ou stage)	
Riom	14,7%
Cournon- d'Auvergne	12,5%
Issoire	23,7%
Moulins	18,2%
Puy-de-Dôme	15,1%
Auvergne	15,3%
France métropolitaine	14,9%

Source : Insee, RGP 2008

⁶⁶ Source : Diagnostic de territoire de Riom Communauté

Figure 58 Répartition des salariés de 15 ans ou plus par type de contrat



Source : Insee, RGP 2008

Pour autant, des différences entre les quartiers de la ville sont significatives : d'un quartier à l'autre, le taux de salariés en contrat précaire oscille entre 7,2% et 23%.

Tableau 45 Les salariés en contrat précaire par iris

Part des salariés en contrat précaire (CDD, intérim, contrats aidés, apprentissage ou stage)	
Riom	14,7%
Centre	20,8%
Petite Couronne	17,8%
Est	12,9%
Zone d'Activité Est	12,6%
Zone d'Activité Sud	12,0%
Zone Verte Mirabel	/
Sud Ouest	10,9%
Ouest	13,6%
Zone Verte Saint-Don	7,2%
Zone d'Activité Nord	23,0%
Zone Verte Est	8,7%

Source : Insee, RGP 2008

6.4.2. Mais un nombre de demandeurs d'emploi en augmentation, particulièrement chez les hommes et les seniors

Le taux de chômage pour les Riomois âgés de 15 à 64 ans (au sens de l'Insee et pour l'année 2008) est proche de la moyenne nationale et légèrement plus élevé que la moyenne départementale (11,1% et 10,1%).

Selon l'INSEE, le chômage représente l'ensemble des personnes de 15 ans et plus, privées d'emploi et en recherche. Sa mesure est néanmoins complexe puisque les frontières entre emploi, chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage.

En outre, il existe deux sources statistiques principales sur le chômage : les statistiques mensuelles du Ministère du travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle Emploi et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

Nous utilisons ici les deux types de données, qui sont complémentaires, notamment parce que les données INSEE, quoique moins récentes, sont plus fines et permettent ainsi de chiffrer jusqu'à l'IRIS.

Tableau 46 Le chômage en 2008 pour Riom et ses échelons de comparaison

	Taux de chômage des 15-64 ans
Riom	11,5%
Cournon-d'Auvergne	9,9%
Issoire	13,0%
Moulins	12,7%
Puy-de-Dôme	10,1%
Auvergne	9,8%
France métropolitaine	11,1%

Source : INSEE RGP 2008

Selon les dernières données de Pôle emploi, au 29 février 2012, la commune compte 1504 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, B ou C⁶⁷.

Sur la période 2001-2010, le nombre de demandeurs d'emploi a considérablement baissé pour atteindre ses niveaux les plus bas entre 2006 et 2008. Il repart à la hausse sur la fin de la période, de manière plus prononcée pour les hommes. Ainsi, avec un indice base 100 en 2001, le chômage atteignait 95 en 2010 (hommes et femmes confondus). Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A a ainsi diminué de 5% sur cette période.

⁶⁷ Les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ont pas excédé, au maximum, une activité supérieure à 78 heures au cours du mois.

Figure 59 Demandeurs d'emplois de catégorie A à Riom

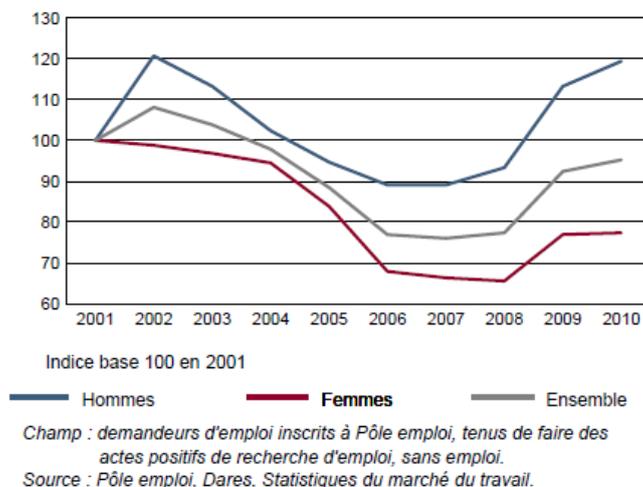


Tableau 47 Répartition des demandeurs d'emploi de Riom par catégorie statistique

	Février 2011	Février 2012	Evolution annuelle
Catégorie A	902	988	+9,5%
Catégorie B	203	216	+6,4%
Catégorie C	243	300	+23,5%
Catégories ABC	1 348	1 504	+11,6%
Catégorie D	101	83	-17,8%
Catégorie E	78	74	-5,1%
Toutes catégories	1 527	1 661	+8,8%

Source : Pôle emploi, 2012

Néanmoins, comme le montrent les données récentes, la tendance est de nouveau à la hausse sur les dernières années, avec une hausse de 11,6% des demandeurs d'emplois de catégorie A, B et C entre février 2011 et février 2012.

Il apparaît en outre que ce sont à la fois les seniors et les jeunes qui ont été le plus impactés par cette progression du chômage. Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C a augmenté entre 2011 et 2012 de 19,8% pour les plus de 50 ans et de 20,8% pour les moins de 25 ans, tandis qu'il ne progressait sur le même temps que de 7,1% pour les 25-49 ans.

Au total, les jeunes âgés de moins de 25 ans représentent 17 % des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B ou C sur la commune de Riom, tandis que les seniors (âgés de 50 ans ou plus) représentent 20% de ces demandeurs d'emploi.

En 2007, 380 jeunes Riomais étaient suivis en accompagnement par la Mission Locale contre 344 jeunes en 2011. Cette diminution du nombre de jeunes suivis peut refléter la baisse des effectifs des demandeurs d'emplois sur cette tranche d'âge, avant le retour récent à la hausse (voir également ci-dessus, la partie « Familles, enfance, jeunesse »).

Tableau 48 Répartition des demandeurs d'emploi de Riom par tranche d'âge

		Février 2011	Février 2012	Evolution annuelle
Catégorie A	Moins de 25 ans	149	172	+15,4%
	25 à 49 ans	587	625	+6,5%
	50 ans et plus	166	191	+15,1%
	Total	902	988	+9,5%
Catégories ABC	Moins de 25 ans	212	256	+20,8%
	25 à 49 ans	889	952	+7,1%
	50 ans et plus	247	296	+19,8%
	Total	1 348	1 504	+11,6%
Toutes catégories	Moins de 25 ans	235	281	+19,6%
	25 à 49 ans	1 013	1 062	+4,8%
	50 ans et plus	279	318	+14,0%
	Total	1 527	1 661	+8,8%

Source : Pôle emploi, 2012

Les demandeurs d'emploi dont le niveau de formation est supérieur à un Bac + 2⁶⁸ (niveaux II et I) représentent 10 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C sur la commune ; ceux ayant un diplôme de niveau Bac+2 représentent également 10% des demandeurs de catégorie A, B et C. Les titulaires d'un diplôme de niveau Bac+2 ou supérieur à Bac+2 sont ainsi légèrement sous-représentés parmi les demandeurs d'emploi : ils représentent 20% des inscrits à Pôle Emploi contre 25% des 15 ans et plus sortis du système scolaire en 2008.

À l'opposé, **60 % d'entre eux ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat – ce qui est le reflet du niveau de formation de la population active riomoise** : en effet, en 2008, 60% des 15 ans et plus avaient un niveau de formation inférieur au baccalauréat (aucun diplôme, certificat d'études primaires, brevet des collèges ou CAP, BEP).

La progression du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A, B et C a été la plus rapide pour les niveaux de formation IV et III qui correspondent aux niveaux bac et bac +2. Elle a été la moins rapide chez les personnes sans aucun diplôme.

⁶⁸ Les diplômes sont répartis en 7 niveaux :

Niveau VI et V bis : sorties en cours de 1er cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.

Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première).

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.).

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2 (licence, maîtrise, master, dea, dess, doctorat, diplôme de grande école).

Tableau 49 Répartition des demandeurs d'emploi de Riom par niveau de formation

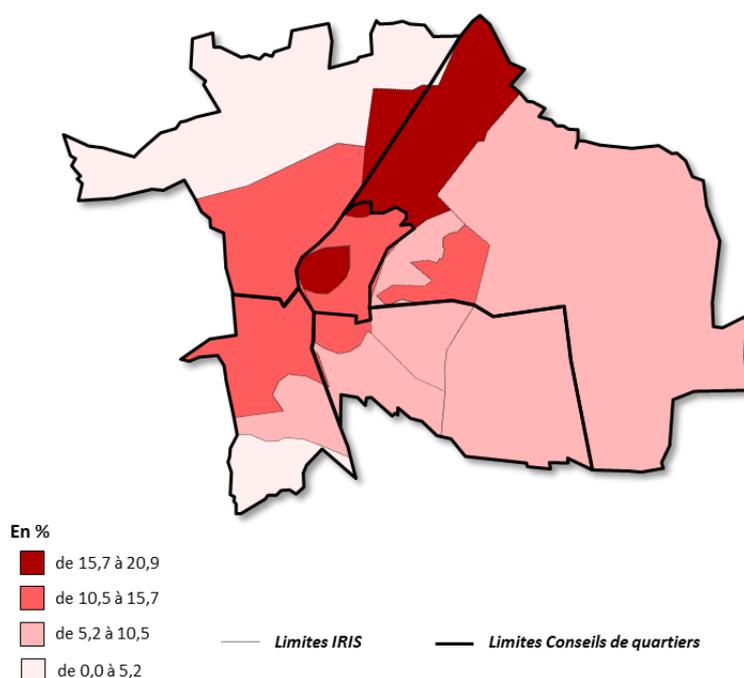
		Février 2011	Février 2012	Evolution annuelle
Catégorie A	Niveau VI	87	92	+5,7%
	Niveau V bis	87	90	+3,4%
	Niveau V	380	436	+14,7%
	Niveau IV	177	202	+14,1%
	Niveau III	79	83	+5,1%
	Niveau I+II	90	85	-5,6%
	Non précisé	Non significatif	Non significatif	-
	Total	902	988	+9,5%
Catégories ABC	Niveau VI	131	136	+3,8%
	Niveau V bis	117	131	+12,0%
	Niveau V	572	642	+12,2%
	Niveau IV	262	300	+14,5%
	Niveau III	127	144	+13,4%
	Niveau I+II	137	151	+10,2%
	Non précisé	Non significatif	Non significatif	-
	Total	1 348	1 504	+11,6%
Toutes catégories	Niveau VI	137	146	+6,6%
	Niveau V bis	132	137	+3,8%
	Niveau V	642	695	+8,3%
	Niveau IV	315	351	+11,4%
	Niveau III	147	162	+10,2%
	Niveau I+II	152	169	+11,2%
	Non précisé	Non significatif	Non significatif	-
	Total	1 527	1 661	+8,8%

Source : Pôle emploi, 2012

6.4.3. Des différences notables entre les quartiers

Des écarts sont notables au sein des différents quartiers de la ville. Ainsi, les quartiers les plus touchés par le chômage sont le centre-ville et la « Zone d'activité – Nord ».

Carte 11 Taux de chômage des 15-64 ans (au sens de l'Insee) par iris



Source : INSEE RGP 2008

On remarque en outre que certains quartiers sont caractérisés par un fort taux de chômage des jeunes, comme le « Sud-ouest » ou l' « Ouest », où le taux de chômage des 15-25 ans s'élève respectivement à 34,1% et 27,5%.

Tableau 50 Taux de chômage (au sens de l'Insee) par tranche d'âge et par Iris

	Taux de chômage des 15-64 ans	Taux de chômage des 15-24 ans	Taux de chômage des 55-64 ans
Riom	11,5%	23,0%	6,7%
Centre	16,3%	20,9%	16,9%
Petite Couronne	11,3%	14,0%	10,4%
Est	7,4%	16,5%	7,5%
Zone d'Activité Est	11,0%	-	-
Zone d'Activité Sud	9,6%	93,8%	-
Zone Verte Mirabel	-	-	-
Sud Ouest	12,3%	34,1%	0,5%
Ouest	11,8%	27,5%	5,0%
Zone Verte Saint-Don	2,8%	10,0%	-
Zone d'Activité Nord	20,9%	25,0%	-
Zone Verte Est	6,4%	39,6%	-

Source : INSEE RGP 2008

6.5. Les bénéficiaires du RSA à Riom : une légère surreprésentation des bénéficiaires du RSA socle

La commune de Riom compte en 2010, 693 allocataires du RSA (données CAF), contre 764 au 31 décembre 2011 (donnée du Conseil Général).

Tableau 51 Les bénéficiaires du RSA pour Riom et ses échelons de comparaison

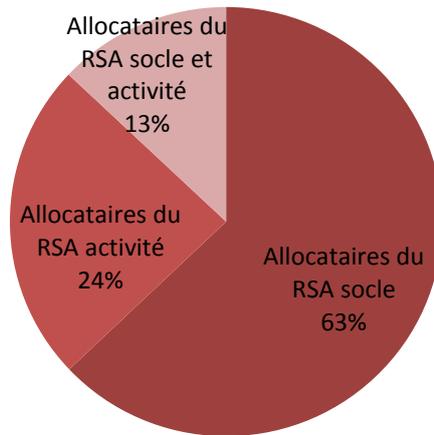
	Nombre d'allocataires	Nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA	Part des bénéficiaires du RSA parmi les allocataires CAF	Nombre d'allocataires bénéficiaire du RSA « socle » et « socle + activité »	Part des bénéficiaires du RSA « socle » et « socle + activité » parmi l'ensemble des bénéficiaires du RSA
Riom	3474	693	19,9%	526	75,9%
Cournon-d'Auvergne	2817	407	14,4%	279	68,6%
Issoire	3049	571	18,7%	400	70,1%
Moulins	5023	1042	20,7%	788	75,6%
Puy-de-Dôme	111 306	16 318	14,7%	11 976	73,4%

Source : INSEE données CAF, Base communale allocataire, 2010

Les bénéficiaires du RSA représentent 19,9% des allocataires de la CAF à Riom. Une majorité d'entre eux (62%) touche le RSA socle ; 75,9% touchent le RSA socle ou socle + activité, comme le montre le graphique ci-dessous. On remarque qu'il s'agit d'une part plus élevée que pour les communes de comparaison ou le département.

À l'échelle du département, les allocataires de la CAF sont moins souvent bénéficiaires du RSA (14,7%), néanmoins la répartition entre RSA socle et activité est très similaire à celle observée à Riom.

Figure 60 Bénéficiaires du RSA par type de prestation à Riom

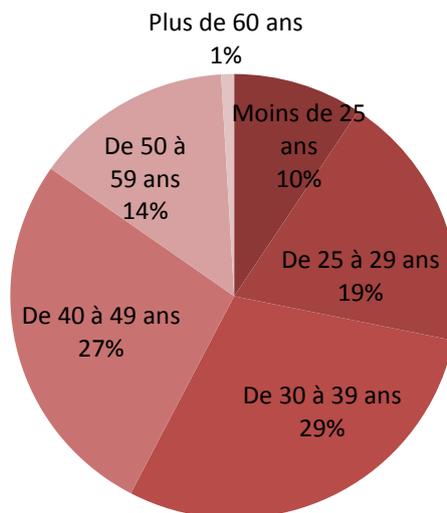


Données CAF 2010

À Riom, les bénéficiaires du RSA se répartissent de manière homogène entre les différentes tranches d'âge comme le montre la figure ci-dessous. On peut néanmoins noter que 10% d'entre eux ont moins de 25 ans et 19% entre 25 et 29 ans.

La répartition par tranches d'âge des bénéficiaires du RSA est similaire à l'échelle du département, même si on note une part légèrement inférieure de bénéficiaires du RSA âgés de moins de 25 ans (7%), compensée par une part accrue de bénéficiaires âgés de 25 à 29 ans (21%).

Figure 61 Bénéficiaires du RSA par tranche d'âge à Riom



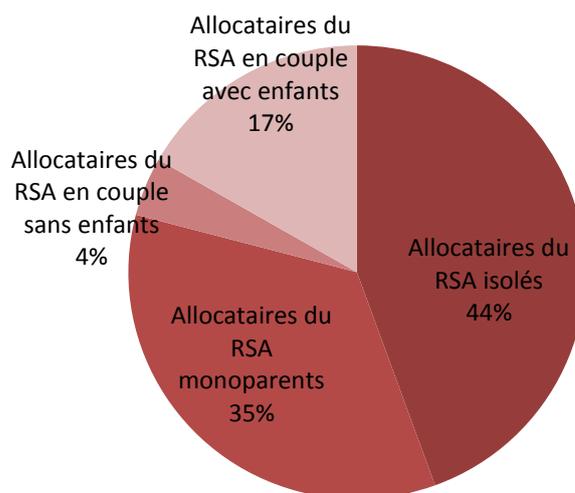
Données CAF 2010

L'analyse de la structure familiale des bénéficiaires du RSA révèle une majorité de personnes isolées (44% des bénéficiaires), suivie des familles monoparentales (35%) et des familles avec

enfants (17%). Les couples sans enfants ne représentent que 4% des bénéficiaires du RSA. La répartition des bénéficiaires du RSA est très similaire au niveau départemental, avec un léger rééquilibrage entre personnes isolées et familles monoparentales (respectivement 48% et 30%).

Parmi les familles avec enfants bénéficiaires du RSA à Riom, 41% sont composées d'au moins 3 enfants, quand cette proportion tombe à 15% pour les familles monoparentales. À l'échelle du département, les proportions sont similaires.

Figure 62 Structure familiale des bénéficiaires du RSA à Riom



Données CAF 2010

À l'échelle des quartiers de la commune, les personnes isolées représentent la majeure partie des bénéficiaires du RSA (53%) dans le quartier « Centre », ce qui n'est pas le cas dans les autres Iris.

L'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA

Tout bénéficiaire du RSA socle a l'obligation de s'engager dans un parcours d'insertion. Pour cela, il est orienté au moment de son entrée dans le dispositif vers un organisme choisi en fonction de sa situation.

A Riom, le suivi des bénéficiaires du RSA est réalisé, en fonction du profil du bénéficiaire, soit par Pôle Emploi (qui réalise 80% des suivis), soit par le Conseil Général ou par la CAF. L'orientation est réalisée par le Conseil Général sur la base d'un questionnaire rempli par le bénéficiaire. Sont ainsi orientés vers la CAF les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfant(s) de moins de 3 ans. Les bénéficiaires les moins éloignés de l'emploi sont orientés vers Pôle Emploi. Cependant, Pôle Emploi bénéficie également d'une convention avec le Conseil Général qui finance 5 postes de conseillers chargés de réaliser un accompagnement renforcé de 80 bénéficiaires par an. (Cette convention s'achèvera le 30 juin prochain, un nouvel appel d'offre sera alors lancé).

7. SANTÉ ET PRÉVENTION

Il est tout d'abord essentiel de rappeler que la « **santé** » ne se limite pas à la question du soin. L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». De plus en plus d'études et de recherches identifient et soulignent l'existence de différents déterminants de la santé :

- Des facteurs individuels (génétique, physiologie, vieillissement),
- Des facteurs associés aux dispositifs de santé (prévention, accès aux soins, qualité des soins) ;
- Des facteurs liés aux comportements individuels et collectifs (hygiène de vie, consommation, pratique sportive...),
- Des facteurs liés à l'environnement physique et humain (urbanisme, cadre de vie, habitat et logement, transports...), et
- Des facteurs liés aux conditions « psycho-socio-économiques » (niveau de revenus, statut d'emploi, niveau d'éducation, insertion sociale, ...).

Une commune peut ainsi intervenir sur les questions de santé à différents niveaux : aussi bien en ce qui concerne le cadre de vie de la population, que sur leur qualité de vie (aides financières, alimentaires, à l'insertion, à la pratique sportive...), en passant par les questions de prévention et d'accès aux soins.

Préalable méthodologique : Face à des constats nationaux de vieillissement de la population et de pénurie de la démographie médicale, les politiques de santé doivent faire face à des difficultés de plus en plus grandes pour assurer une accessibilité aux soins pour tous et de qualité. La question des financements, des restructurations des entités publiques, mais également le développement de nouveaux modes de prise en charge, comme les maisons de santé pluridisciplinaires, sont autant de menaces sur l'accessibilité aux soins, qui défavorisent les personnes les plus précaires et en situation difficiles, soit les personnes les plus demandeuses de soins.

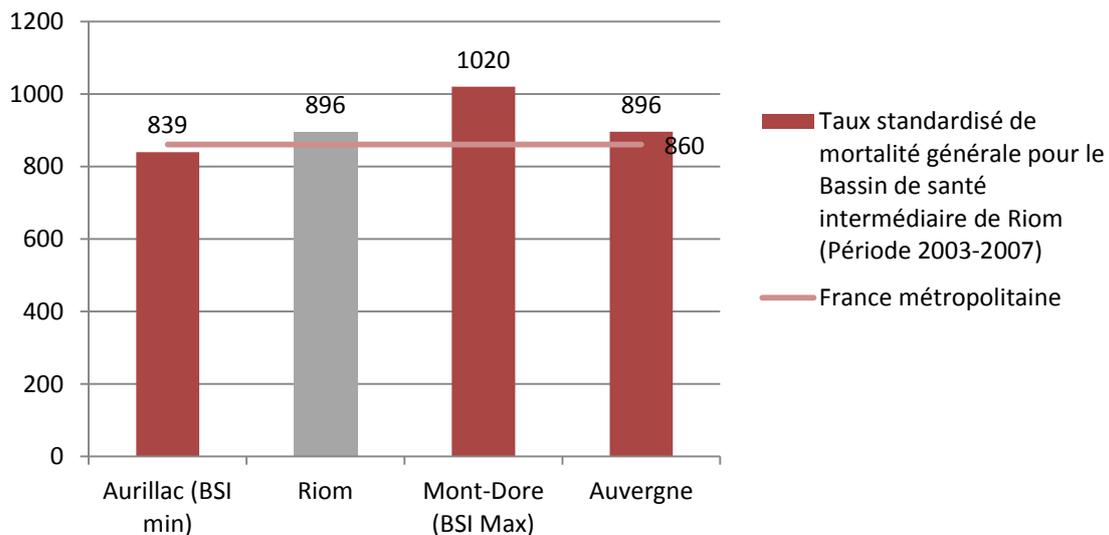
Par ailleurs, malgré un nombre important de ressources mises à disposition par les institutions régionales et nationales (INSEE, CAF, etc.), il existe une réelle difficulté à définir des indicateurs de contexte communaux, voire infra-communaux, dans le domaine de la santé. Les données exposées sont par conséquent le plus souvent des données régionales et départementales.

7.1. Quelques données de cadrage sur l'état de santé de la population

Plusieurs constats peuvent être soulignés :

- Le taux de mortalité à 60 ans pour le département du Puy-de-Dôme est comparable au niveau régional, il est ainsi inférieur à la moyenne nationale, particulièrement pour les hommes qui à 60 ans, ont une espérance de vie de 21,7 ans contre 22,2 ans en France métropolitaine. L'espérance de vie des femmes du département est de 26,8 ans contre 27 ans au niveau national.
- Le taux de mortalité générale est supérieur à la moyenne nationale dans le bassin de santé intermédiaire de Riom⁶⁹, mais identique à ce que l'on observe au niveau de la région
- Le taux de mortalité prématurée est quant à lui comparable au niveau national et inférieur au niveau régional.

Figure 63 Taux standardisé de mortalité générale⁷⁰ pour le Bassin de santé intermédiaire de Riom (période 2003-2007)

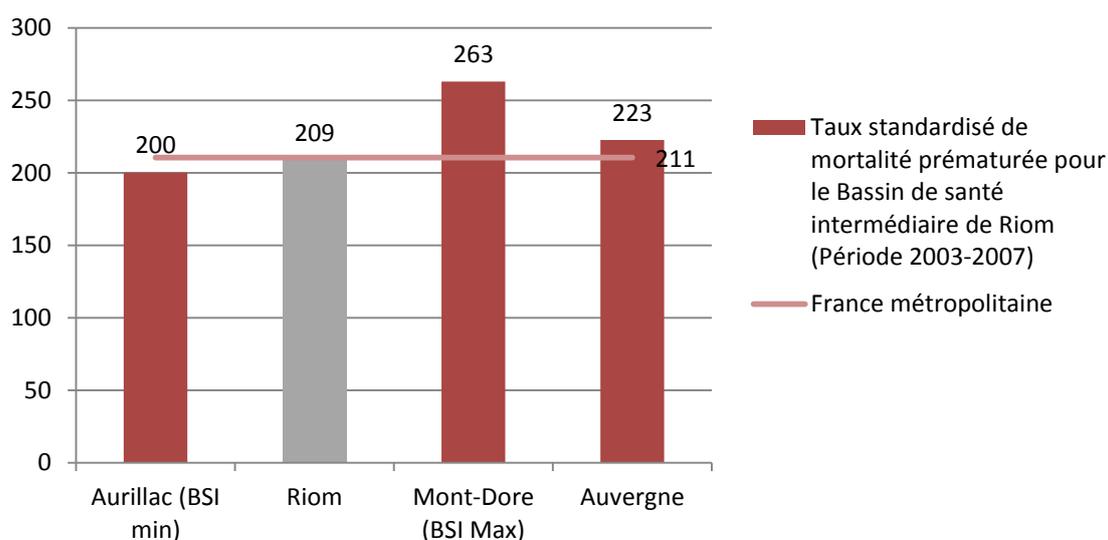


Source : ARS d'Auvergne, Obresa, Insee, « Portraits de santé : l'état des territoires d'Auvergne. Synthèse des monographies des bassins de santé », Décembre 2010

⁶⁹ Le Bassin intermédiaire de santé est un zonage géographique défini depuis 2010 par l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne. La construction de ces bassins s'est fondée sur un regroupement des bassins de santé de proximité autour des établissements hospitaliers offrant a minima un accueil des urgences et une prise en charge en médecine polyvalente et en prenant en compte leur attractivité.

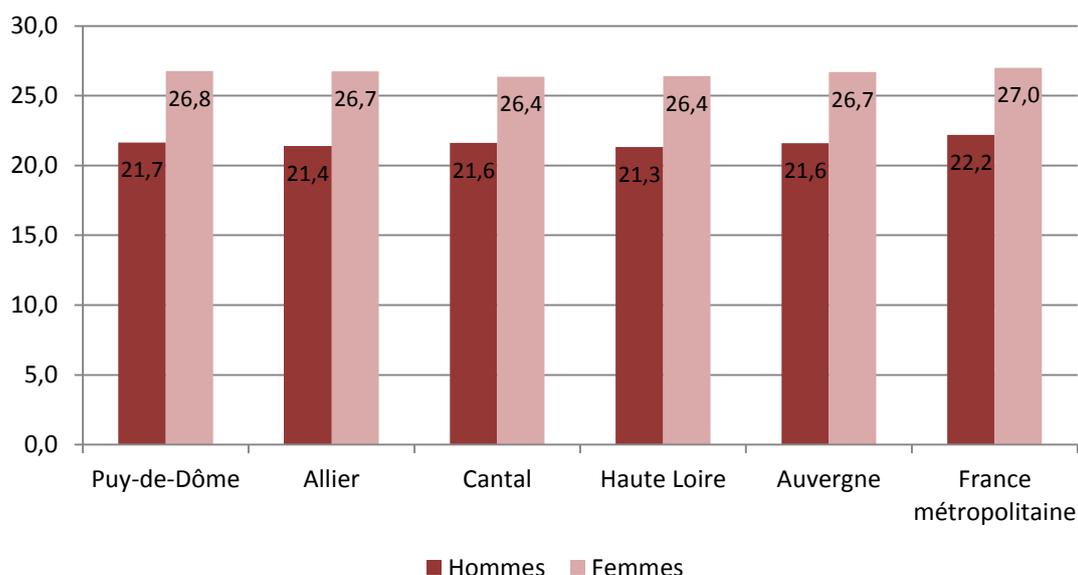
⁷⁰ Le taux standardisé de mortalité (standardisation directe) est le taux que l'on observerait dans le territoire si ce dernier avait la même structure par âge que la population de référence (population France entière au RP 2006).

Figure 64 Taux standardisé de mortalité prématurée⁷¹ pour le Bassin de santé intermédiaire de Riom (période 2003-2007)



Source : ARS d'Auvergne, Obresa, Insee, « Portraits de santé : l'état des territoires d'Auvergne. Synthèse des monographies des bassins de santé », Décembre 2010

Figure 65 Espérance de vie à 60 ans



Source : ARS d'Auvergne, Obresa, Insee, « Portraits de santé : l'état des territoires d'Auvergne. Synthèse des monographies des bassins de santé », Décembre 2010

Ainsi, au niveau de la région et du département, l'espérance de vie et le taux de mortalité générale et prématurée – données qui reflètent à la fois l'état de santé de la population et leurs conditions de vie – sont des indicateurs plus dégradés qu'au niveau de la France métropolitaine. Cependant, il est possible qu'au niveau communal, la population riomoise se situe davantage dans la moyenne nationale, notamment en raison d'un niveau de vie relativement meilleur et d'un accès aux soins facilité par rapport à des communes plus rurales du département (voir ci-dessous).

⁷¹ La mortalité prématurée représente les décès survenus avant 65 ans

7.2. L'offre de soins

7.2.1. Une offre de soins relativement dense sur la commune au regard des échelons de comparaison

Tableau 52 Offre de soins à Riom en 2010

	Médecins omnipraticiens	Densité (pour 100 000 personnes)	Médecins spécialistes (toutes spécialités confondues)	Densité (pour 100 000 personnes)	Chirurgiens dentistes	Densité (pour 100 000 personnes)	Infirmiers	Densité (pour 100 000 personnes)
Riom	23	128,9	29	162,5	22	123,3	14	78,5
Cournon- d'Auvergne	14	73,2	29	151,6	20	104,6	15	78,4
Issoire	26	183,6	21	148,3	21	148,3	28	197,7
Moulins	31	156,9	31	156,9	27	136,6	17	86,0
Puy-de- Dôme	674	107,2	410	65,2	498	79,2	671	106,8
Auvergne	1362	101,5	654	48,7	886	66,0	1595	118,9

Source : Base Permanente des Equipements (Insee, 2010)

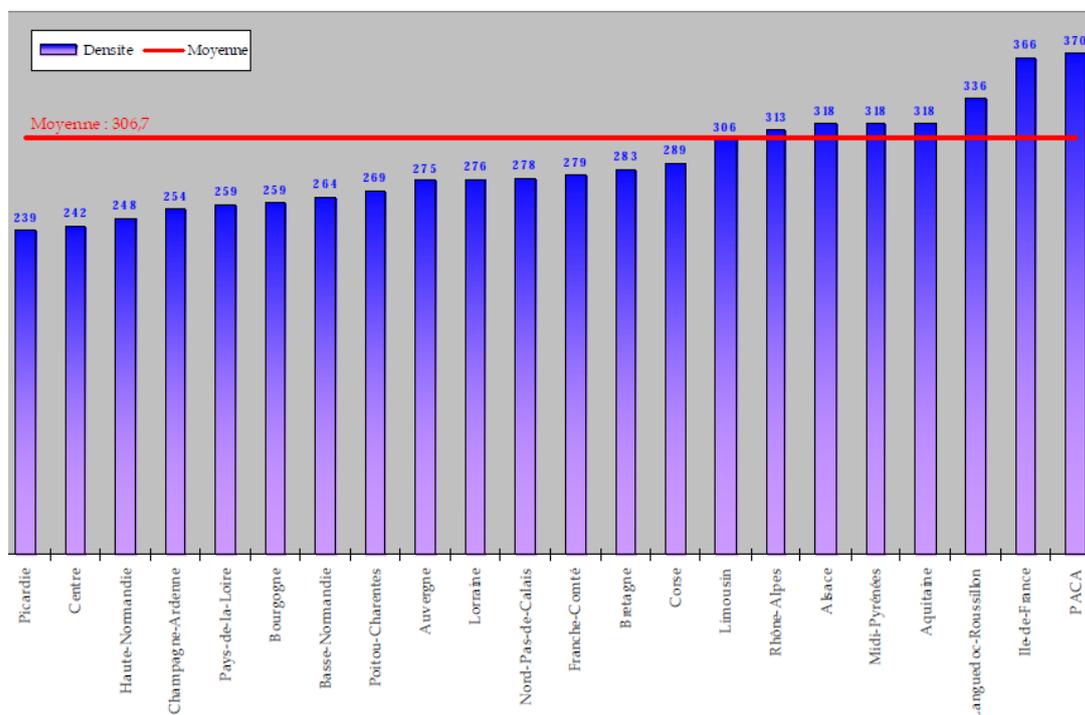
Sur la commune de Riom sont recensés **23 médecins généralistes, ce qui représente 129 médecins pour 100 000 habitants** ainsi que **29 médecins spécialistes** (soit 1663 spécialistes pour 100 000 habitants), **22 chirurgiens-dentistes** (soit 123 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants) et **14 infirmiers** (soit 79 infirmiers pour 100 000 habitants).

La commune apparaît ainsi relativement mieux dotée en professionnels de santé qu'au niveau régional et départemental, à l'exception des infirmiers - moins nombreux sur la commune⁷².

La région Auvergne fait en effet partie des régions les moins bien dotées en médecins généralistes.

⁷² Cependant, comme nous l'avons noté ci-dessus, sur la commune existe un SSIAD qui intervient auprès d'une vingtaine de Riomois à domicile. A ce jour, un Riomois est sur liste d'attente pour bénéficier des services du SSIAD.

Figure 66 Densité régionale en activité régulière (médecins pour 100 000 habitants)



Source : Atlas de la démographie médicale en France, Situation au 1^{er} janvier 2011, Conseil National de l'Ordre des médecins

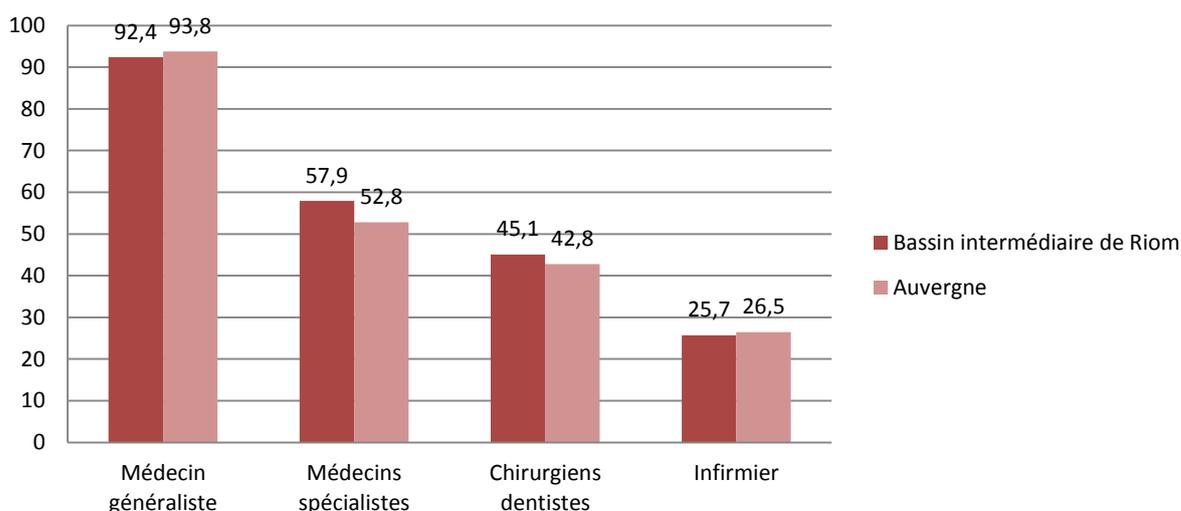
Riom bénéficie de sa **position de centralité dans le bassin de vie** : 70 % des médecins généralistes de Riom Communauté et 78% des dentistes sont installés à Riom. La densité médicale sur la commune est également plus élevée que la moyenne du Bassin intermédiaire de santé qui compte 106 médecins généralistes pour 100 000 habitants. Les infirmiers sont cependant mieux répartis sur le territoire de la communauté de communes : moins de 50% des infirmiers de Riom Communauté exercent sur Riom. De plus, au niveau du bassin intermédiaire de santé, l'on comptabilise 107 infirmiers pour 100 000 habitants contre 79 à Riom⁷³.

D'autre part, Riom compte un centre hospitalier – le Centre hospitalier Guy Thomas - ce qui favorise l'accès aux soins pour les habitants de la commune. Le Centre hospitalier propose notamment un service de chirurgie, des soins de suite et de réadaptation, une unité de soins de longue durée et des services d'urgences.

Ainsi, il apparaît que la consommation de soins sur le bassin de santé intermédiaire de Riom est fortement liée aux caractéristiques d'une population urbaine avec une consommation de soins relativement plus importante pour les médecins spécialistes.

⁷³ Sources : Projet de territoire de Riom Communauté, Diagnostic Expert, Fiche Social, 2012 et « Portraits de santé : l'état des territoires d'Auvergne. Synthèse des monographies des bassins de santé », Décembre 2010, ARS d'Auvergne, Observatoire régional de la santé d'Auvergne (Obresa), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Figure 67 Part des bénéficiaires ayant consommé des soins par type de spécialités (durant l'année 2008) (en %)



Source : ARS d’Auvergne, Obresa, Insee, « Portraits de santé : l’état des territoires d’Auvergne. Synthèse des monographies des bassins de santé », Décembre 2010

7.2.2. ...Mais un vieillissement des professionnels de santé à anticiper

Tableau 53 Age moyen des professionnels de santé pour le bassin de santé intermédiaire de Riom, la région et la France métropolitaine (2010)

	Médecins généralistes		Infirmiers		Médecins spécialistes (toutes spécialités confondues) Part des 55 ans ou plus (en %)
	Âge moyen (en année)	Part des 55 ans ou plus (en %)	Âge moyen (en année)	Part des 55 ans ou plus (en %)	
Bassin de santé intermédiaire de Riom	52,8	52,9	48,1	24,6	55,1
Auvergne	51,1	44,8	44,4	19,2	40,5
France métropolitaine	55,4	43,7	45,0	21,1	41,8

Source : « Portraits de santé : l’état des territoires d’Auvergne. Synthèse des monographies des bassins de santé », (ARS, OBRESA, INSEE) Décembre 2010

Si la densité médicale sur la commune de Riom est satisfaisante, quelques inquiétudes peuvent naître quant à la démographie médicale. L’âge moyen des professionnels de santé (médecins généralistes, infirmiers et médecins spécialistes) du bassin de santé intermédiaire de Riom est en effet supérieur à la moyenne de la région. La part des professionnels âgés de 55 ans ou plus est également bien supérieure d’une part à la moyenne régionale et d’autre part à la moyenne nationale.

Ainsi, se pose la question de l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé, dans un contexte de vieillissement général de la population qui demandera davantage de soins de proximité.

Dans le cadre du schéma gérontologique du Conseil Général, il est indiqué plusieurs pistes de réflexion pour pallier une offre de santé clairsemée au niveau du département :

- Un renforcement des incitations à l'installation,
- La mise en place d'équipes mobiles,
- La mise en place de maisons de santé,
- Des actions à partir des EHPAD.

Dans une logique de proximité des services, notamment à destination des personnes plus fragiles, la circonscription d'action sociale du Conseil Général propose, depuis le mois d'avril 2012 :

- une **consultation de vaccination** pour les personnes âgées de plus de 6 ans (les moins de 6 ans étant pris en charge par la PMI)
- un **centre de dépistage anonyme et gratuit** (pour le dépistage des MST et IST) (avant il fallait se rendre au dispensaire Emile Roux pour bénéficier d'un test gratuit) (dans le cadre des préventions IST).

Cependant une offre de soins satisfaisante ne signifie pas que l'accès aux soins est garanti et effectif. Des contraintes, d'ordre psychologique ou matériel, et qui ne relèvent pas directement de l'offre en tant que telle, peuvent freiner le recours aux soins. Ces contraintes concernent potentiellement davantage les publics fragiles, comme nous le verrons ci-dessous.

7.3. Les publics plus fragiles

Parmi les contraintes freinant le recours aux soins, on en distingue généralement deux types : des contraintes « intériorisées », d'ordre psychologique, ainsi que des contraintes plus « pratiques » d'ordre matériel.

➤ **Des contraintes pratiques ou matérielles pouvant freiner le recours aux soins**

- Des contraintes de temps (ex: pour les personnes aux horaires atypiques)
- Des contraintes de mobilité (ex: difficultés d'accès aux services médicaux (hôpital, médecins généralistes...) pour les personnes âgées et/ou les personnes non motorisées)
- Des contraintes relatives à la garde des enfants (ex: pour les familles monoparentales particulièrement)
- Des contraintes financières (notamment pour les consultations de spécialistes mais plus généralement dès qu'il s'agit d'avancer des frais)

- Des contraintes relatives à l'accès aux droits (complexification des démarches administratives, non renouvellement de la CMU ou de la CMUC, méconnaissance des dispositifs existants...)

➤ **Des publics qui n'ont pas / plus l'habitude de recourir aux soins**

Des publics en situation de précarité qui sont amenés à répondre aux besoins quotidiens dans l'urgence et ne sont pas / plus habitués à prendre soin d'eux (et a fortiori de leur santé). Ces personnes se projettent plus difficilement dans le temps (ce qui peut par exemple poser problème en ce qui concerne la gestion d'un emploi du temps notamment pour des soins qui demandent un suivi dans le temps). Elles peuvent ainsi avoir intériorisé des contraintes, qui freinent leur recours aux soins.

7.3.1. Des personnes en situation de précarité qui cumulent plusieurs problématiques

Étant donné que **l'accès aux soins est lié au fait d'être couvert par une complémentaire santé**⁷⁴, il convient de s'intéresser au taux de couverture de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) qui joue à la fois le rôle d'un indicateur de précarité et d'accès aux soins.

En 2010, à Riom 7,5% de la population couverte par la CNAM est bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) contre 4,1% à Cournon-d'Auvergne et 7,1% à Issoire mais 13,2% à Moulins. Parmi les personnes couvertes, on constate qu'à Riom, 37,9% sont âgées de moins de 18 ans.

Pour autant, **il apparaît que le coût de certains soins est encore un frein pour plusieurs Riomais**. Ainsi, en 2011, 8 personnes, contre 3 en 2010, ont bénéficié d'une aide du CCAS (attribuée par la Commission Hebdomadaire pour des montants inférieurs à 200€) pour le financement d'une mutuelle, de soins hospitaliers ou de consultations (consultation d'un médecin généraliste y compris). De plus, le Conseil d'Administration du CCAS également a participé en 2011 au financement d'une mutuelle pour 4 bénéficiaires (contre 1 en 2010) pour un montant total de 914,15€.

⁷⁴ Voir l'étude réalisée par l'Insee en juin 2007 « La complémentaire santé : une généralisation qui n'efface pas les inégalités ». D'après cette étude, 7 % des adultes bénéficiant d'une complémentaire santé déclarent ne pas avoir consulté de médecin, généraliste ou spécialiste, au cours des 12 mois précédant l'enquête contre 17 % des individus non couverts, soit un chiffre 2,3 fois plus élevé.

Tableau 54 Aides extra-légales délivrées par le CCAS pour le financement des dépenses de santé : bilan 2010 et 2011

		2010		2011		Variation 2010/2011
		Nombre de Bénéficiaires	Dépenses Annuelles	Nombre de Bénéficiaires	Dépenses Annuelles	
Aide d'un montant > 200€	<i>Mutuelle</i>	1	350,00 €	4	914,35 €	161%
Aides d'un montant < 200€	<i>Mutuelle</i>	3	533,34 €	5	662,97 €	24%
	<i>Soins Hospitaliers</i>			1	183,62 €	100%
	<i>Opticien</i>			1	153,10 €	100%
	<i>Médecin</i>			1	33,00 €	100%
Total		4	883,34	12	1 947,04 €	120%

Source : CCAS, Bilan des Secours 2011

Plusieurs interlocuteurs ont fait état de problématiques de santé pouvant être un frein à l'insertion socio-professionnelle.

Ces différents interlocuteurs s'accordent à dire que ces **situations de précarité se cumulent souvent à des problématiques de santé mentale**, allant d'un simple besoin d'écoute à des pathologies psychiatriques. Si des structures existent sur Riom ou sur Clermont Ferrand (CMP, dispensaire Emile Roux), la période d'attente avant d'avoir un rendez-vous peut-être longue ; dans tous les cas, l'adhésion de la personne à l'accompagnement (qui nécessite une reconnaissance par la personne de son trouble et d'un besoin d'aide) rend parfois l'orientation par les travailleurs sociaux vers les services adaptés compliquée.

De plus, la localisation du dispensaire Emile Roux à Clermont-Ferrand peut freiner certaines personnes pour y accéder, ce qui rejoint la problématique de la mobilité mentionnée ci-dessus.

7.3.2. Les adolescents et jeunes majeurs⁷⁵

➤ La question des addictions

L'ensemble des jeunes Riomois ayant participé à la consultation jeunesse en 2011 se déclare être bien informé des risques liés aux addictions (drogue, tabac, alcool).

Quatre collégiens sur cinq déclarent avoir reçu une information sur ces dangers et un jeune sur deux estime être suffisamment informé.

Cependant, **trois collégiens sur quatre trouvent qu'il y a, autour d'eux, beaucoup de jeunes concernés par des problèmes d'addiction et seulement 55% se déclarent capables d'aider un ami en difficulté.**

⁷⁵ Les données présentées dans cette partie sont celles issues de la Consultation Jeunesse, 2011

➤ **Contraception**

De la même manière, les jeunes Riomois se considèrent bien informés sur la contraception et ceci est d'autant plus vrai qu'on avance en âge.

Cependant, **un jeune sur six se déclare quand même mal ou pas du tout informé sur la contraception.**

Les jeunes (particulièrement les collégiens) expriment le souhait de pouvoir discuter de problèmes de santé, de contraception. Cependant, ils déclarent aussi qu'en parler avec des adultes est difficile.

➤ **Accès aux soins**

3% des jeunes majeurs interrogés dans le cadre de la Consultation Jeunesse ne disposent pas de couverture maladie (des jeunes en recherche d'emploi ou sans activité professionnelle). Fait plus marquant, **un jeune sur six ne dispose pas de mutuelle santé.** Il s'agit aussi bien d'apprentis, de salariés précaires, de jeunes en recherche d'emploi ou sans activité professionnelle. Soulignons également que **6% des jeunes enquêtés ne savent pas s'ils en bénéficient.**

Pourtant, des structures existent sur la commune pouvant aiguiller et aider les jeunes dans leur accès aux droits.

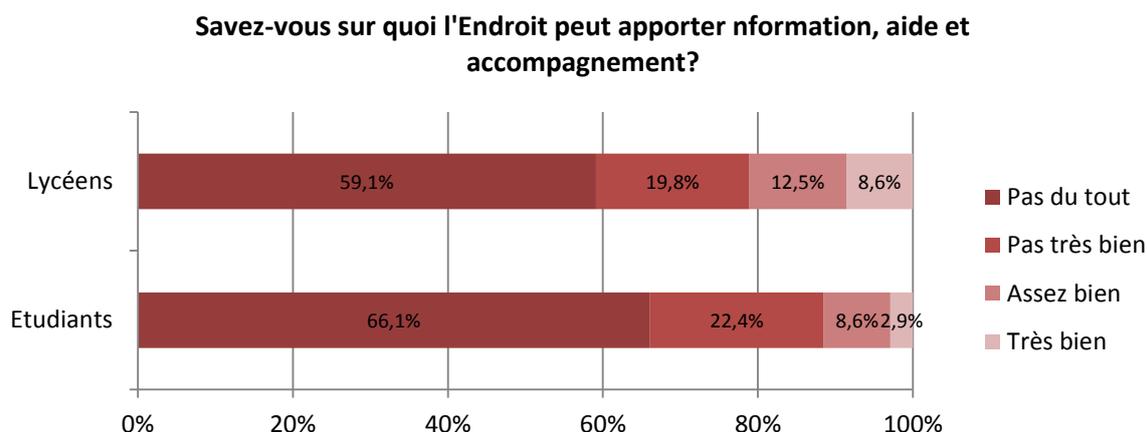
➤ **Visibilité des structures**

Si les jeunes expriment le souhait de pouvoir discuter des questions liées à la contraception, peu connaissent bien le planning familial.

En effet, **le planning familial bien qu'étant le plus connu des services de la ville est très mal localisé.** Seulement 14,9% des étudiants enquêtés savent où il se situe.

L'Endroit est un lieu d'accueil et d'écoute pour les jeunes qui souhaitent rencontrer un adulte, parler librement de leurs préoccupations ou difficultés. Des accompagnements individuels sont proposés notamment sur la question de l'accès à la santé. **Pourtant, l'Endroit est encore mal connu, même si on peut quand même noter que plus de 10% des étudiants et 20% des lycéens connaissent ce lieu, qui a ouvert ses portes depuis 2 ans seulement.**

Figure 68 Connaissance de l'Endroit par les lycéens et étudiants interrogés dans le cadre de la consultation jeunesse



Source : Consultation jeunesse, 2011

Les enquêtés originaires d'une autre commune que Riom sont mieux informés sur l'Endroit que les autres, peut-être en raison de la localisation du lieu, proche de la gare.

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la Mission Locale, qui peut également jouer un rôle d'orientation et d'information quant aux droits des jeunes, est elle aussi méconnue d'une majorité des enquêtés⁷⁶.

7.3.3. Les gens du voyage

Les professionnels de santé rencontrés par l'AGSGV lors de la réalisation du diagnostic du Schéma département d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage regrettent tous le manque d'études sérieuses et exhaustives sur la santé des Gens du Voyage.

Bien qu'aucune enquête précise n'ait été réalisée depuis plusieurs années, ni au niveau local, ni semble-t-il au niveau national, différents problèmes sanitaires et de santé sont repérés :

- des problèmes d'hygiène : hygiène corporelle, hygiène de vie, hygiène de l'environnement, santé bucco-dentaire,
- les addictions : celles-ci seraient en forte progression aux dires de plusieurs partenaires et se diversifient avec une place de plus en plus importante pour les produits stupéfiants en plus de l'alcool et du tabac,
- des traumatismes divers,
- l'alimentation et la nutrition,
- les vaccinations,
- la maternité et la contraception,
- des urgences pédiatriques,
- des maladies (diabète en particulier),

⁷⁶ 30% des jeunes adultes, 37% des étudiants et 64% des lycéens ne connaissent « pas du tout » le type d'aide ou d'information que peut délivrer la Mission Locale, et respectivement 25%, 29% et 20% ne le connaissent « pas très bien ».

- des formes de dépression (surtout chez les femmes).

Ces dernières années, plusieurs alertes épidémiques ont été lancées pour des affections de rougeole, d'hépatite ou encore de tuberculose. Pour les médecins de PMI, le développement de ces pathologies est le fait de l'insuffisance de couverture vaccinale.

Ces problématiques sont essentiellement liées au cadre de vie des gens du voyage, qui sont parfois sédentarisés sur des terrains sans accès à l'eau potable ou à l'électricité.

De plus, différentes formes de nuisances viennent compromettre la santé des familles résidant sur les aires d'accueil : des nuisances sonores, olfactives, visuelles, environnementales, etc. Ces nuisances proviennent souvent de l'environnement des sites choisis pour l'implantation des aires : voies ferrées, routes à grandes vitesses, entreprises de récupérations de matériaux divers, déchetteries, etc.

D'autres types de nuisances émanent également des « activités » de certains Voyageurs : contact avec des métaux lourds et des hydrocarbures, fumées dégagées par le brûlage des gaines plastiques pour la récupération du cuivre, etc. Quelle qu'en soit la nature, l'ensemble de ces nuisances occasionne divers troubles et problèmes de santé généralement peu ou pas pris en compte de manière globale.

Très peu de médecins se rendent à priori sur les aires d'accueil. En général, les familles se rendent dans les cabinets médicaux - les suivis, lorsqu'ils existent, étant essentiellement assurés par des médecins généralistes - ou bien directement aux urgences des hôpitaux et cliniques. Il y a par ailleurs peu ou pas de prévention en matière de santé⁷⁷. En outre, comme mentionné ci-dessus (voir la partie « Familles, enfance, jeunesse »), les contacts avec les services de PMI sont parfois compliqués, compromettant parfois ainsi le suivi des enfants et les actions de prévention qui pourraient être conduites.

7.4. Les personnes en situation de handicap

En 2011, à Riom, 346 allocataires CAF perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH). La prévalence du handicap, telle que mesurée par cette prestation sociale, apparaît ainsi supérieure à Riom par rapport au Puy-de-Dôme et à la France métropolitaine (3,6% de la tranche d'âge des 20-59 ans contre respectivement 2,5% et 2,6% en 2010).

	Nombre de bénéficiaires de l'AAH	Part des bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-59 ans
Riom	346	3,6%
Cournon-d'Auvergne	192	1,9%
Issoire	338	4,7%
Moulins	695	6,7%
Puy-de-Dôme	8 636	2,5%
France métropolitaine	852 935	2,6%

Source : Données CAF, 2010

⁷⁷ Source : Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage

Les bénéficiaires de l'AAH représentent 10% des allocataires de la CAF, soit 346 personnes à Riom, contre 8% dans le Puy-de-Dôme. Ils sont légèrement mieux représentés dans le quartier « Est » avec 13% des allocataires de la CAF.

Les bénéficiaires de l'AEEH représentent quant à eux 1,6% des allocataires de la CAF, soit 56 familles à Riom. Cette proportion est la même à l'échelle du département.

En outre, la commune compte, en 2012, **57 allocataires de la PCH**⁷⁸. On remarque que les allocataires Rimois sont en moyenne plus jeunes qu'au niveau du département : 47,4% sont âgés de moins de 40 ans, contre 40,3% au niveau du département.

Tableau 55 Allocataires de la PCH à Riom et dans le département, par tranches d'âges (2012)

	Nb PCH moins de 20 ans	Nb PCH de 20 ans à moins de 40 ans	Nb PCH de 40 ans à moins de 60 ans	Nb PCH de plus de 60 ans	Total
Riom	9 15,8%	18 31,6%	24 42,1%	6 10,5%	57
Département	107 6,7%	540 33,6%	666 41,5%	293 18,2%	1606

Source : MDPH, données au 30 avril 2012

Enfin, **116 Rimois ont obtenu la reconnaissance du statut de travailleur handicapé** en 2011, contre 125 en 2010 et 84 en 2009 (Source : MDPH, 2012).

7.4.1. L'hébergement des personnes en situation de handicap et les structures dédiées

Tableau 56 Établissements et services médico-sociaux à destination des personnes en situation de handicap

Raison sociale	Adresse	Type d'établissement	Activité	Mode de fonctionnement	Clientèle	Nombre de places
ESAT 'L'ENVOLEE'	ROUTE DE PARIS, RIOM	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	Aide par le travail pour Adultes Handicapés	Semi-Internat	Déficiência Intellectuelle (sans autre indication)	57
ESAT 'LA GRAVIERE'	ROUTE NATIONALE 144, RIOM	Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.)	Aide par le travail pour Adultes	Semi-Internat	Retard Mental Profond ou Sévère	61

⁷⁸ La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peut financer, sous certaines conditions, des aides humaines pour assumer les « actes essentiels de l'existence », « la surveillance régulière » de la personne, et « les frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective » (Annexe 2.5 du Code de l'action sociale et des familles, chapitre II du référentiel).

Handicapés						
FOYER L'ANDALHON E	21 RUE SALVATOR ALLENDE, RIOM	Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)	Accueil médicalisé pour adultes handicapés	Hébergement Complet Internat	Déficiences Motrices sans Troubles Associés	27
FOYER L'ANDALHON E	21 RUE SALVATOR ALLENDE, RIOM	Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (F.A.M.)	Accueil temporaire pour adultes handicapés	Hébergement Complet Internat	Déficiences Motrices sans Troubles Associés	3
SERVICE D'ACTIVITES DE JOUR PERS HAND.	42 RUE DES HAUTS DE MADARGUE, RIOM	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Accueil de Jour	Autistes	8
S.A.E.S.A.T. 'LA GRAVIERE'	ROUTE NATIONALE 144, RIOM	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Accueil de Jour	Déficiences Intellectuelles (sans autre indication)	5
SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR	21 RUE SALVADOR ALLENDE, RIOM	Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Accueil en Foyer de Vie pour Adultes Handicapés	Accueil de Jour	Déficiences Motrices sans Troubles Associés	10
FOYER-RESIDENCE LES RIVES DE L'AMBÈNE	2 RUE DU CREUX, RIOM	Foyer Hébergement Adultes Handicapés	Hébergement ouvert en foyer pour adultes handicapés	Hébergement Complet Internat	Déficiences Intellectuelles (sans autre indication)	12
FOYER APPARTEMENTS	5 AVENUE COMMANDANT MADELINE, RIOM	Foyer Hébergement Adultes Handicapés	Hébergement ouvert en foyer pour adultes handicapés	Hébergement Complet Internat	Retard Mental Profond ou Sévère	12

Source : Finess, 2012

Les établissements spécialisés présents sur la commune sont relativement nombreux :

- **1 Foyer d'Accueil Médicalisé pour Adultes Handicapés (FAM)** pour handicapés moteurs (27 places en accueil médicalisé et 3 places en accueil temporaire)
- **3 foyers de vie** pour des adultes présentant différents types de handicap (moteur, autisme, déficiences intellectuelles) fonctionnant en accueil de jour
- **2 foyers d'hébergement⁷⁹ pour adultes handicapés** dont un pour des personnes présentant un retard mental profond ou sévère
- **2 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)**

Cette offre est complétée par un certain nombre d'établissements et services localisés sur Mozac gérés par l'ADAPEI, et qui accueillent des Riomois (voir ci-dessous).

⁷⁹ On distingue en général les foyers d'hébergement des foyers de vie (ou foyers occupationnels). Ces derniers accueillent, sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), des personnes qui présentent un handicap important les rendant inaptes à l'exercice d'une activité professionnelle, y compris en milieu de travail protégé, mais qui disposent d'un minimum d'autonomie pour accomplir les actes simples de la vie quotidienne. (Code du Handicap 2009, Louis Schweitzer et Arnaud de Broca, Dalloz)

On peut ainsi mentionner l'existence d'un **Institut Médico-Educatif**⁸⁰ (I.M.E.) localisé à Mozac qui accueille jusqu'à 5 enfants autistes et 25 enfants présentant des déficiences intellectuelles avec troubles associés.

7.4.2. L'accompagnement des personnes handicapées en milieu ouvert et les aides au maintien à domicile

En ce qui concerne l'accompagnement des personnes handicapées en milieu ouvert, un SAVS⁸¹ **localisé sur Mozac intervient sur Riom**, en plus des services destinés aux personnes dépendantes en général (SAD, SSIAD) (voir la partie sur l'habitat des personnes âgées dans la partie « Vieillesse et dépendance »).

Aucun SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) n'est, à notre connaissance, localisé sur la commune.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant adapter leur logement pour un maintien à domicile facilité, plusieurs aides peuvent être mobilisées. Parmi ces aides, celles de l'ANAH, et celles qui pourront être versées dans le cadre du PIG (voir ci-dessus la partie « Mobilité, Habitat et cadre de vie »). La Prestation Compensation Handicap (PCH), peut prendre en charge les frais d'aménagements du logement de la personne handicapée (ou celui de la personne qui l'héberge à titre gratuit sous certaines conditions). Ces aménagements peuvent porter sur l'aménagement des pièces du logement (chambre, séjour, cuisine, salle d'eau et toilette), les paliers et couloirs pour circuler entre les pièces, l'accès au logement depuis l'entrée du terrain et, le cas échéant, l'accès au garage et la motorisation extérieure.

7.4.3. Les structures gérées par l'ADAPEI

La section de Riom de l'ADAPEI 63 a été créée en 1965 et gère aujourd'hui différents établissements et services spécialisés à destination d'adultes et d'enfants handicapés mentaux. Ces services sont localisés à la fois sur Riom et sur Mozac comme le présente le tableau ci-dessous.

⁸⁰ Les IME sont des établissements médico-éducatifs qui accueillent les enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle

⁸¹ Les SAVS (services d'accompagnement à la vie sociale) « prennent en charge des personnes adultes, y compris celles ayant la qualité de travailleur handicapé, dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires, dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager :

- a) Une assistante ou un accompagnement pour tout ou partie de des actes essentiels de l'existence ;
- b) Un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie. »

(Article D. 312-163 du Code de l'action sociale et des familles)

Tableau 57 Les Riomois accueillis dans les structures gérées par l'ADAPEI63

	Nombres de places	Personnes habitant Riom ou dont au moins un parent habite Riom et qui sont accueillies dans une structure de Riom ou Mozac
SESSAD de MOZAC (anciennement rue de la Harpe à RIOM)	Agrément pour 25 enfants de 0 à 20 ans	10 enfants de 6 à 17ans
IME de MOZAC	Agrément pour 30 enfants et adolescents de 3 à 20 ans	4 enfants de 8 à 12 ans
FOE (foyer occupationnel externat) à MOZAC	16 places en semi-internat	4 adultes de 25 à 41 ans
FOI (foyer occupationnel internat) à MOZAC	14 places en activités occupationnelles	1 adulte de 55 ans
SAVS	15 places	2 adultes de 49 et 53 ans
ESAT de MOZAC (Le Pailleret)	64 places	10 adultes âgés de 21 à 42 ans
ESAT de RIOM (La Gravière)	61 places	8 adultes âgés de 22 à 58 ans

Source : ADAPEI63, section de Riom, 2012

Le domicile des Riomois travaillant dans un des ESAT gérés par l'ADAPEI

- En ESAT à MOZAC et en Foyer appartements à RIOM
 - 1 adulte de 42 ans
- En ESAT à MOZAC et en FAH à MOZAC
 - 1 adulte de 37ans
- En ESAT à RIOM et en FAH à MOZAC
 - 2 adultes de 35 et 58 ans
- En ESAT à MOZAC et en SAVS à RIOM
 - 1 adulte de 49 ans
- Travaillant dans autre structure que Adapei et en SAVS à RIOM
 - 1 adulte de 53 ans
- En ESAT de RIOM et habitant chez parents à RIOM
 - 6 adultes de 22 à 55 ans
- En ESAT de MOZAC et habitant chez parents à RIOM
 - 7 adultes de 21 à 49 ans

Au total, il y a donc actuellement 38 personnes handicapées mentales Riomoises qui sont accueillies dans une structure Adapei sur RIOM et MOZAC ou qui bénéficient du SAVS.

L'engagement de la Ville et la mise en place du Réseau Local Santé Social

Deux thématiques de travail ont été définies : le handicap et l'alimentation, dans le cadre de ce réseau qui réunit un certain nombre de partenaires : l'ARS, l'Hôpital, différentes directions de la Ville, la CAF, la CRAM, l'ADAPEI...

L'objectif est de travailler, avec ces partenaires, certains messages à diffuser ensuite auprès de la population.

En matière de nutrition, l'engagement de la commune s'est également traduit par la signature en 2011, de la Charte PNNS (**Programme National Nutrition Santé**), qui a en outre été précisée pour notamment souligner l'importance d'un travail en transversalité.

À ce jour, les actions relatives à la nutrition sont essentiellement conduites dans les écoles et via les ALSH, avant de développer un message auprès des parents.

Sur la question du handicap, a été créé un **collectif handicap**, réunissant diverses associations. Ce collectif a pour objectif de définir des actions de sensibilisation à conduire pour favoriser le vivre ensemble et la compréhension du handicap. De plus, le Conseil Municipal de Riom a décidé la création d'une **Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées** dans la commune, par délibération du 26 mars 2010.

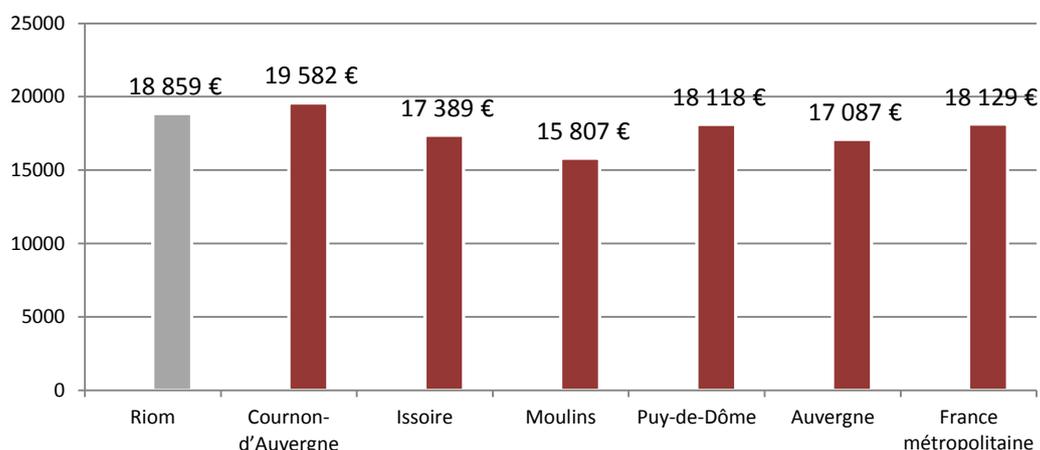
8. PRÉCARITÉ ET LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

8.1. Revenus, inégalités et précarité économique

8.1.1. Un niveau de revenu médian supérieur à celui des échelons de comparaison

La commune de Riom est caractérisée par des **niveaux de revenus relativement aisés**. Ainsi, la comparaison du niveau de revenu médian par unité de consommation révèle pour la commune des revenus supérieurs à ceux de l'ensemble des échelons de comparaison retenus, à l'exception de Cournon-d'Auvergne.

Figure 69 Revenu médian par UC pour Riom et ses échelons de comparaison



Source INSEE, Revenus fiscaux localisés des ménages, 2009

La comparaison des revenus médians par décile permet d'affiner ce premier constat : si les revenus à Riom sont globalement plus élevés que pour ses échelons de comparaison, ce n'est pas le cas pour tous les déciles. On remarque notamment⁸² que **les revenus médians des ménages les plus modestes sont généralement plus élevés à Riom que dans ses échelons de comparaison**. Autrement, les habitants les plus modestes de Riom perçoivent des revenus supérieurs aux habitants les plus modestes des autres échelons de comparaison.

⁸² Comme cela a également été relevé pour les revenus des personnes âgées de la commune.

Tableau 58 Répartition des revenus médians annuels par unité de consommation par décile pour la commune et ses échelons de comparaison

	1er décile (€)	2ème décile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	5ème décile (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)
Riom	7635	11285	14035	16423	18859	21379	24455	28463	35531
Cournon- d' Auvergn e	8881	12511	15127	17360	19582	21721	24261	27754	33811
Issoire	6839	10325	12974	15375	17389	19529	22173	25552	32474
Moulins	3554	7919	10931	13551	15807	18099	20855	24362	30935
Puy-de- Dôme	7535	11002	13581	15885	18118	20517	23349	27267	34420
Auvergne	7127	10415	12828	14990	17087	19355	22020	25684	32371
France métro	6786	10464	13258	15714	18129	20752	23919	28389	36838

Source INSEE, Revenus fiscaux localisés des ménages, 2008

Revenu par unité de consommation

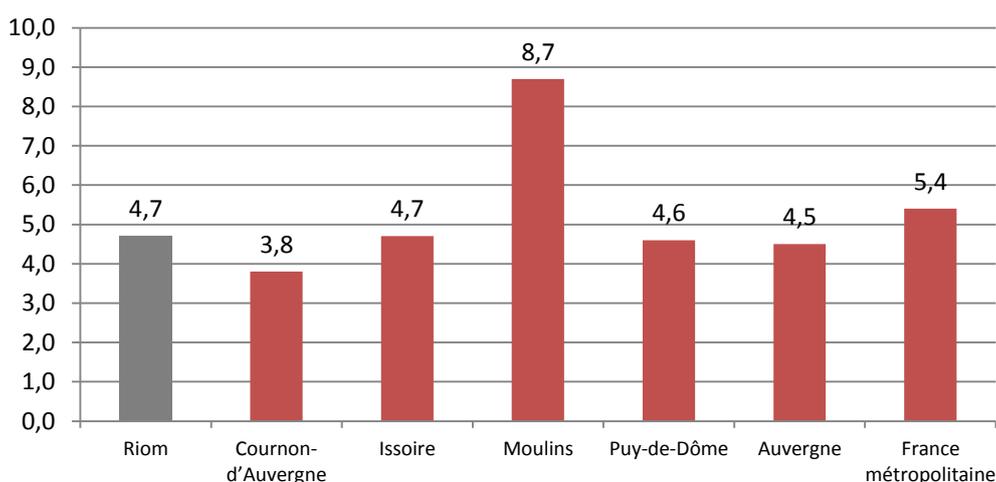
La méthode de calcul utilisée ici est la suivante : on détermine pour chaque « ménage fiscal » le nombre d'unités de consommation (UC) dont il est composé. Le premier adulte du ménage compte pour une UC ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5 UC ; les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3 UC.

Cette méthode de calcul permet de prendre en compte les besoins différenciés des personnes (selon l'âge par exemple) et les éventuelles économies d'échelles liées à un partage des coûts fixes (loyers, charges d'électricité ou de chauffage, etc.).

8.1.2. Mais des inégalités marquées entre quartiers

La commune présente un **rapport interdécile de 4,7**, ce qui signifie que les plus bas revenus de la commune sont 4,7 fois inférieurs aux plus hauts revenus. Ce taux est comparable celui des communes de comparaison, à l'exception de Moulins, qui présente une distribution des revenus largement plus inégalitaire (8,7).

Figure 70 Rapport interdécile pour Riom et ses échelons de comparaison



Source INSEE, Revenus fiscaux localisés des ménages, 2009

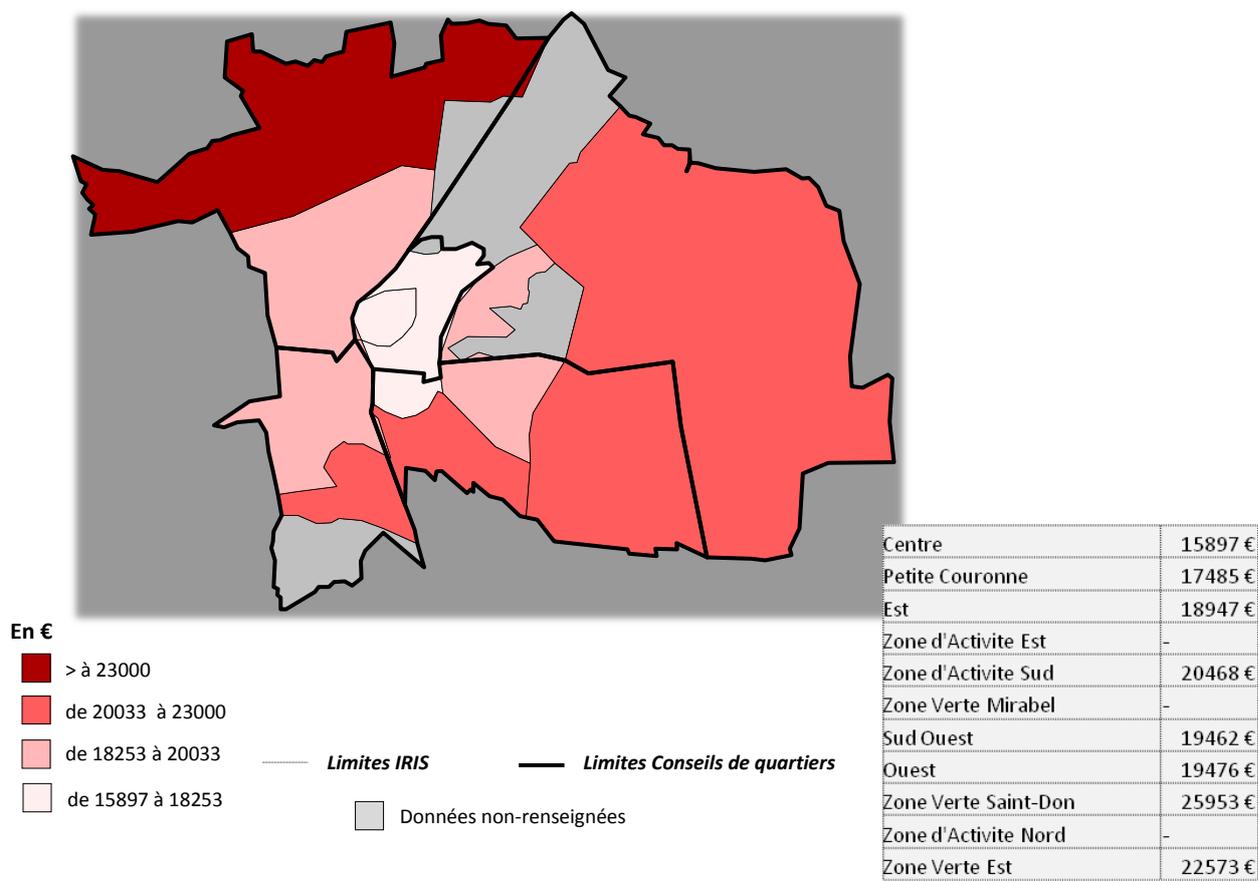
Rapport interdécile

Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution donnée en 10 parties égales.

Le rapport interdécile correspond au rapport D9 / D1 et permet de mettre en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution. Il est donc utilisé pour appréhender les disparités entre les plus riches et les plus pauvres.

On relève néanmoins des **disparités très importantes entre les différents quartiers de la ville, comme en témoigne la carte qui suit**. Ainsi, dans le centre-ville, caractérisée par une présence importante de ménages âgés, le niveau de revenu annuel médian par unité de consommation s'élève à 15 897€, soit plus de 10 000€ de moins que dans le quartier « Zone Verte Saint-Don », Iris où la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est la plus élevée. Le quartier du centre-ville est aussi celui qui concentre le plus d'inégalités, le rapport interdécile s'élevant à 6,8.

Carte 12 Revenu médian par UC par IRIS



INSEE – DGI 2008, traitement ENEIS Conseil

8.1.3. Et des situations de grande précarité qui persistent

➤ *Pauvreté et dépendance aux prestations sociales*

Plusieurs indicateurs peuvent être mobilisés pour aborder la **question de la précarité** sur le territoire de la commune.

Tout d'abord, il apparaît que **plus de 16% des Riomois ont revenu net inférieur au seuil de pauvreté**⁸³. Ce taux, s'il est comparable à celui du département, est bien supérieur à celui observé pour la commune de Cournon-d'Auvergne ou pour les communes voisines de Riom Communauté.

Les données relatives aux allocataires de la CAF permettent également d'appréhender la question de la précarité dans la commune. On remarque ainsi que **36% des allocataires de la CAF sont des ménages à bas niveau de revenu** (contre 29,7% dans le département)⁸⁴.

En outre, la dépendance aux prestations sociales est bien plus forte à Riom que dans le département ou les communes de comparaison. En effet, plus d'un quart des allocataires de la CAF en 2010 ont des ressources constituées à 50% ou plus des prestations sociales ; plus de 15% des allocataires ne vivent que des prestations sociale, contre 11% au niveau du département.

⁸³ Source : Observatoire du Conseil Général, 2009

⁸⁴ Source : Observatoire du Conseil Général, 2009

Tableau 59 Dépendance aux prestations sociales des allocataires CAF pour Riom et ses échelons de comparaison

	Nombre d'allocataires dont les ressources sont constituées à 50% ou plus des prestations CAF	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 50% ou plus des prestations CAF parmi l'ensemble des allocataires	Nombre d'allocataires dont les ressources sont constituées à 100% des prestations CAF	Part des allocataires dont les ressources sont constituées à 100% des prestations CAF parmi l'ensemble des allocataires
Riom	874	25,2%	529	15,2%
Cournon-d'Auvergne	485	17,2%	270	9,6%
Issoire	730	23,9%	394	12,9%
Moulins	1553	30,9%	920	18,3%
Puy-de-Dôme	21 387	19,2%	12 685	11,4%

Source : INSEE données CAF, Base communale allocataire, 2010

➤ Les différents acteurs et types de réponses apportées

Plusieurs **acteurs institutionnels et associatifs** viennent en aide aux publics les plus précaires.

Le **Secours populaire** réalise la distribution d'aides alimentaires, organise un service de vestiaire et propose des solutions de vacances pour enfants et seniors modestes. L'association estime à 1100 le nombre de personnes inscrites, toutes activités confondues, soit 250 familles, dont 190 sont suivies régulièrement (au moins tous les 15 jours).

Le **Secours catholique** remplit une fonction d'accueil, d'accompagnement, d'aide alimentaire et vestimentaire en suivi avec des travailleurs sociaux. L'association s'investit également auprès des personnes en visite auprès des détenus du centre pénitentiaire.

Les **Restos du Cœur** de Riom interviennent aussi toute l'année auprès d'une centaine de familles. Durant la campagne hivernale de 2011-2012 (début en septembre et se termine début avril), 41 000 repas ont été servis bénéficiant à 261 familles, soit 637 personnes.

Depuis trois ans, les Restos constatent une augmentation des demandes : durant la campagne hivernale de 2010-2011, 226 familles avaient bénéficié des repas du Resto, soit 595 personnes (soit 42 de moins que cette année). Cela reflète un appauvrissement de la population, les personnes bénéficiant de l'aide des Restos devant répondre à un critère de revenus. Durant l'inter-campagne (d'avril à septembre), l'association a prévu d'aider une centaine de familles : ces personnes sont les plus démunies, leurs ressources correspondant à la moitié du barème défini par les Restos pour la campagne d'hiver. Il s'agit pour moitié de familles bénéficiaires du RSA.

En plus de l'aide alimentaire, les Restos du Cœur ont développé depuis un an une action de micro-crédit en partenariat avec la Caisse d'Épargne (11 personnes en ont bénéficié en 2011). Les bénévoles peuvent également proposer un soutien à différentes démarches (recherche d'emploi, demande de logement social...) ou, depuis quelques mois, des services d'une avocate bénévole,

notamment dans le cadre de conflits conjugaux liés à une séparation (paiement des pensions alimentaires...). Les familles monoparentales constituent d'ailleurs la majorité des familles bénéficiaires.

Le **CCAS de la commune** intervient quant à lui à travers l'attribution d'aides extralégales facultatives (aides financières tous publics) ou par le biais du Fond local d'aide aux jeunes (FLAJ).

Le nombre de bénéficiaires d'aides, qu'elles soient ou non inférieures à 200 €, est en hausse depuis 2009. 33 personnes ont perçu une aide, attribuée par le conseil d'administration du CCAS en 2009 contre 50 en 2011.

En 2009, 67% de ces aides concernaient le logement. En 2011, les aides au logement concernent 88% des demandes (principalement pour le paiement de factures EDF ou GDF). Ceci est certainement à relier au phénomène de précarité énergétique.

Les aides attribuées par la Commission Hebdomadaire du CCAS sont aussi en hausse puisqu'il y a eu 129 bénéficiaires en 2011 contre 90 en 2009. Le logement est à nouveau la première conséquence de ces demandes, suivi par la vie quotidienne (électroménager, téléphone...).

Les **demandes d'aides alimentaires** sont passées de 394 en 2009 à 485 en 2011 (+23%).

Tableau 60 Montant des aides extra-légales délivrées par le CCAS entre 2009 et 2011

	2009	2010	Variation 2009/2010	2011	Variation 2010/2011
Aides facultatives > 200 €	8 513,99 €	14 409,25 €	+69 %	13 250,34 €	-8 %
Aides facultatives < 200 €	14 532,49 €	16 681,18 €	+15 %	16 238,63 €	-3 %
Chèques accompagnement personnalisé	13 648,50 €	14 805,00 €	+8 %	16 950,00 €	+14 %
Aides urgence en numéraire	6 456,00 €	6 702,50 €	+4 %	8 892,05 €	+33 %
Aide au transport	1 082,00 €	1 055,70 €	-2 %	1 942,80 €	+84 %
Bouteilles de gaz	334,30 €	541,19 €	+62 %	770,45 €	+42 %
TOTAL	44 567,28 €	54 194,82 €	+22 %	58 044,27 €	+7 %

Source : Bilan des Secours 2011 – Les aides extra-légales, CCAS

Le CCAS de Riom dispose en outre d'un **Fonds Local d'Aide aux Jeunes** (voir également la partie « Familles, enfance, jeunesse »). Plus de 50% des demandes concernent des aides en urgence. Entre 2009 et 2011, le nombre de bénéficiaires a baissé passant de 99 à 69.

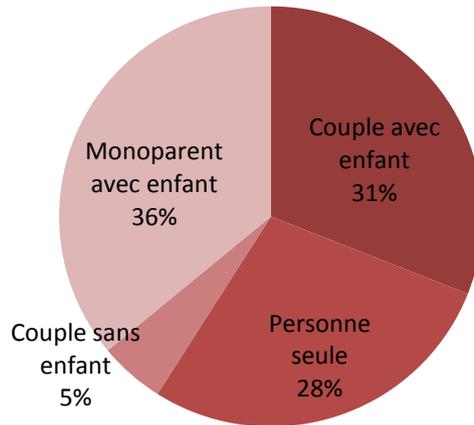
➤ **Un exemple : les aides alimentaires**

L'étude des besoins relative à l'épicerie solidaire de Riom réalisée par la circonscription d'aide médico-sociale Nord Agglo (CAMS) en février 2011 a été l'occasion de rassembler l'ensemble des données disponibles sur les Riomois bénéficiaires d'aide alimentaire. **Le nombre de personnes**

aidées en 2010 oscille entre moins de 200 pour le Secours Populaire, plus de 400 pour le Secours Catholique et environ 240 pour le CCAS de Riom.

Selon les données de la circonscription, les demandeurs d'aide alimentaire seraient en majorité des familles monoparentales avec enfants et des couples avec enfant :

Figure 71 Structure familiale des demandeurs d'aide alimentaire

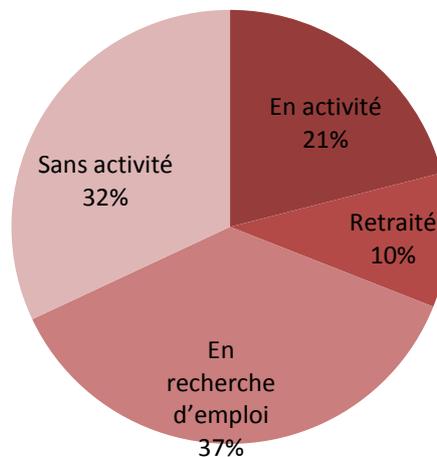


Données : CAMS 2010

La grande majorité des demandeurs est âgée de 25 à 60 ans (82% et 77% pour la CAMS et le CCAS). Les moins de 25 ans représentent néanmoins une part préoccupante de ces demandeurs (10% et 16%), de même que les personnes âgées de plus de 60 ans (8% et 7%).

Les demandeurs sont principalement des personnes sans emploi, en recherche ou non. 1 demandeur sur 5 est en activité.

Figure 72 Situation professionnelle des demandeurs d'aide alimentaire



Données : CAMS 2010

Les aides prodiguées sont en majorité des interventions uniques : c'est le cas pour environ 65% des cas pour les aides du CCAS, 47% des colis distribués par la CAMS correspondent à une première demande. Dans le cas de la CAMS, il s'agit principalement de colis alimentaires (57%), puis de chèques services (23%) et plus rarement les deux à la fois (20%).

Les familles sont à l'origine de la demande auprès de la CAMS dans près de 70% des cas. Celle-ci les réoriente ensuite en cas de besoin vers les associations, notamment le Secours catholique et le CCAS de Riom, dont plus de 70% des aides ont été prescrites par la CAMS.

Enfin, la CAMS constate que 21% des familles bénéficiaires d'aide alimentaire ont un dossier de surendettement en cours.

8.2. Isolement et solitude

8.2.1. Les personnes seules se sont pas plus représentées à Riom que dans les échelons de comparaison

37,2% des ménages riomois sont composés d'une personne seule. Au total, 3 010 personnes âgées de 15 ans ou plus vivent seules à Riom, en 2008, soit 20,7% de cette tranche d'âge. La situation à Riom est proche de celle observée dans la région et le département. De manière générale, en Auvergne et plus particulièrement dans le Puy-de-Dôme, les ménages composés d'une personne seule sont plus représentés qu'en France métropolitaine. Il s'agit cependant d'une proportion plus faible que pour deux des communes de comparaison, Issoire et Moulins, dans lesquelles respectivement 40 et 54% des ménages sont composés d'une personne seule.

Tableau 61 Les personnes seules à Riom et dans ses communes de comparaison

	Part des ménages composés d'une personne seule
Riom	37%
Cournon-d'Auvergne	29%
Issoire	40%
Moulins	54%
Puy-de-Dôme	37%
Auvergne	36%
France métropolitaine	33%

Source : INSEE RGP 2008

Les femmes vivent plus souvent seules que les hommes, puisqu'elles représentent 60,9% des ménages composés d'une personne. Comme le montre la pyramide des âges ci-dessous, **ce sont**

souvent des femmes âgées : dès l'âge de 55 ans, on observe des écarts allant croissant entre le nombre d'hommes vivant seuls et le nombre de femmes vivant seules.

Figure 73 Pyramide des âges des personnes résidant seules à Riom



Source : INSEE RGP 2008, fichier détail

La dernière période intercensitaire a vu croître le nombre et la part au sein des ménages des personnes vivant seules : 2648 personnes vivaient seules en 1999, soit 33,7% des ménages, contre 3010 personnes et 37,2% des ménages en 2008.

Il convient également de noter que la situation est extrêmement différenciée selon les quartiers de la ville⁸⁵. **Dans les IRIS situés au centre de Riom (« Centre » et « Petite Couronne »), plus d'une personne sur deux vit seule** : il s'agit essentiellement de personnes âgées. Inversement, dans les IRIS « Est », « Zone d'activité sud » et « Zone Verte Saint-Don », seulement 1 ménage sur 5 est composé d'une personne seule ; ces quartiers accueillent en effet davantage de familles, en raison notamment de la typologie de l'habitat (davantage de T3/4).

8.2.2. Des liens entre précarité et isolement

Il convient de préciser ici que toutes les personnes seules ne sont pas isolées. Néanmoins, le fait de vivre seul augmente fortement le risque d'isolement. Il apparaît en outre que **les situations de précarité économique sont d'importants facteurs d'isolement**.

⁸⁵ Ainsi par exemple nous mettons à part l'IRIS « Zone Verte Mirabel » sur lequel la totalité de la population vit seule. Ce chiffre doit être fortement relativisé étant donné le faible effectif de population de ce territoire (3 habitants).

Encadré : Précarité économique et isolement

« Précarité et isolement vont souvent de pair » avertit le Secours catholique⁸⁶ : les trois quarts des personnes rencontrées par l'organisation en 2005 sont seules ou sont des parents isolés.

Ce lien est confirmé par une étude réalisée par la Fondation de France en 2011⁸⁷. On peut retenir parmi ses principales conclusions :

- Une personne sur cinq vivant sous le seuil de pauvreté n'a aucun réseau social. La pauvreté aggrave le risque d'isolement et limite les possibilités de s'inscrire dans une vie sociale. 18% des personnes déclarant des revenus inférieurs à 1 000 € par mois sont en situation d'isolement contre 9% en moyenne en France.
- Dès l'âge de 30 ans, quand on est pauvre, on est 7 fois plus seul que la moyenne. 20% des personnes de 30 à 39 ans, déclarant des revenus inférieurs à 1 000 € par mois, sont seules, contre 3% en moyenne. C'est autour de la trentaine que les individus réorganisent leur vie sociale autour de la famille et du travail. Ceux qui sont dans la précarité n'ont généralement pas les armes pour s'insérer ; ils voient progressivement leurs anciens réseaux s'étioler et éprouvent de véritables difficultés à les remplacer.
- Si l'on raisonne sur l'ensemble de la population, l'apparition des situations d'isolement s'observe aux alentours de la quarantaine, on constate par la suite une croissance régulière de l'exposition au phénomène pour atteindre 16% de la population passé 75 ans.

8.3. La question des gens du voyage

Il n'existe pas à ce jour de moyen de quantifier la population de Gens du Voyage résidant en France, quelle que soit le type d'échelle retenu. Le département, dans le cadre du Schéma d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme, pas plus que l'association qui assure la gestion des aires d'accueil (AGSGV), ne sont aujourd'hui en mesure de préciser avec finesse les contours de cette population. Le Service Social des Gens du Voyage du Conseil général comptabilise et opère un suivi pour environ 800 familles « circulantes ». Il s'agit d'un très grand nombre des familles résidant sur les aires d'accueil et d'autres familles semi-sédentaires pour lesquelles l'itinérance – même réduite dans le temps et les distances – demeure un aspect marqué de leur mode de vie.

Pour ne s'en tenir qu'au rattachement administratif, qui permet aux Gens du Voyage de bénéficier de « tout ou partie » des effets attachés au domicile ou à la résidence en ce qui concerne notamment l'accomplissement des obligations en matière de sécurité sociale et d'aide aux travailleurs sans emploi, le Puy-de-Dôme enregistre 2 664 personnes bénéficiant d'un tel rattachement administratif à l'une ou l'autre des communes du département. Néanmoins, ce décompte ne correspond pas non plus à la population de Gens du voyage, puisque l'étude diagnostic menée par l'AGSGV au moment du Schéma précise que seules 50% des familles demeurent rattachées administrativement à leur commune de résidence et 21% dans une zone géographique proche.

⁸⁶ Actualités Sociales Hebdomadaires, n° 2477, 10 novembre 2006.

⁸⁷ « Les Solitudes en France : impact de la pauvreté sur la vie sociale », étude de l'Observatoire de la Fondation de France, juillet 2011.

Dans le Puy-de-Dôme, l’implantation des Gens du Voyage apparaît très ancienne. On note un ancrage territorial fort à compter de la fin du XIX^{ème} siècle pour certaines familles et surtout au moment de la deuxième guerre mondiale, dans les années 1940.

De manière générale, on observe dans le département un très fort ancrage des familles : 63% d’entre elles ont élu domicile sur la commune de résidence depuis plus de 10 ans, 43% depuis plus de 20 ans. Au contraire, seules 21% des familles ne sont présentes sur le territoire de la commune où ils se sont installés que depuis moins d’un an.

Cependant, via les données du recensement de l’Insee (2008) il semble possible d’avoir une estimation du nombre de personnes gens du voyage. En effet, il apparaît que **202 personnes sont recensées comme vivant dans une « habitation mobile »** (ce qui représente 22% de la population hors ménage). Cette population se répartit de la manière suivante :

Tableau 62 Population vivant en habitation mobile d’après le recensement Insee, 2008

Habitation mobile	
Moins de 15 ans	88
15 à 19 ans	26
20 à 24 ans	23
25 à 39 ans	34
40 à 54 ans	23
55 à 64 ans	7
65 à 79 ans	1
80 ans ou plus	0
Ensemble	202

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

La répartition par âge de cette population semble correspondre au profil des gens du voyage, avec un nombre très important d’enfants de moins de 15 ans (représentant 43% de cette population) et peu de personnes âgées (seule une personne est âgée de plus de 65 ans).

➤ **Les aires d’accueil**

Les communes de plus de 5000 habitants, soit 17 communes du Puy-de-Dôme, y compris Riom, ont l’obligation de par la Loi Besson, de disposer d’une aire d’accueil pour les Gens du Voyage. Au moment de la rédaction du diagnostic du Schéma (2011-2012), l’ensemble des communes ou communauté de communes du département du Puy-de-Dôme avait satisfait à ses obligations en matière de création d’aire d’accueil au regard de la loi.

Le premier Schéma d’accueil et d’habitat des Gens du Voyage de 2002 prévoyait comme objectif la réalisation de 23 aires d’accueil pour 528 places caravanes. Au final, ce sont 21 aires d’accueil pour 446 places caravanes qui ont été réalisées, soit 2 aires restant à finaliser (Aubière et Clermont-Ferrand) au moment de la rédaction de la révision du Schéma.

45% des familles indiquent des durées de séjour supérieures à 9 mois et 24 % entre 6 et 9 mois : cela représente près de 70% de la population accueillie sur les aires d’accueil qui y résident quasiment à demeure au niveau du département. On observe ainsi un phénomène d’appropriation

des aires sous une forme de sédentarisation. Seuls 17% des ménages stationnent moins de 3 mois sur les aires. Peu de places sont ainsi rendues disponibles pour de nouvelles familles souhaitant être accueillies.

Ainsi, pour l'AGSGV, il est nécessaire de faire fonctionner les aires d'accueil en tant que telles, c'est-à-dire réalisées au bénéfice de familles non ou semi-sédentaires, mais aussi de développer des solutions d'accueil pour les circulants afin d'éviter le développement d'aires de stationnement sauvage.

Riom communauté compte trois aires d'accueil dont elle a la gestion directe. Il s'agit des aires de Riom, d'une capacité de 40 places, d'Enval (20 places) et de Saint-Bonnet (16 places).

L'aire du Maréchat de Riom possède, selon le Schéma, les caractéristiques suivantes :

Aire d'accueil	Investissement							
	Collectivité	Etat	Conseil général	Autre		Total	Nbre pl. caravane	Coût pl. caravane
Riom	936 593,16 €	426 860,00 €	182 940,00 €	225 542,12 €	FCTVA 3 300,00 €	1 775 235,28 €	40	44 380,88 €

Aire d'accueil	Nature de construction		Système de prépaiement des fluides		Entretien des équipements	Entretien espaces verts	Entretien courant
	Traditionnel	Pré-fabrique	Télégestion	Cartes	(préciser)	(préciser)	(préciser)
Riom		X		X	Menus travaux assurés par les gestionnaires. Travaux plus importants effectués par les services techniques de Riom Communauté à la demande des gestionnaires. En dernier recours, appel aux entreprises extérieures.	La tonte, l'élagage et les plantations sont confiées à l'association « Passage + » dans le cadre d'un chantier d'insertion	L'entretien des emplacements reste à la charge de la famille qui l'occupe. le nettoyage complet de l'emplacement est effectué par les gestionnaires avant l'arrivée d'une nouvelle famille. Le nettoyage des voiries est confié à une entreprise privée.

Selon le Schéma, **les familles résidant sur l'aide de Riom se plaignent particulièrement de l'environnement sonore, visuel et environnemental**, avec la présence de la route départementale reliant Riom à Clermont-Ferrand, la présence d'une ligne haute tension juste au-dessus de l'aire, de la voie ferrée mais aussi des entreprises situées dans la zone d'activités, notamment d'une entreprise chargée du traitement des déchets.

Cependant, à Riom, la majorité des familles vivent en dehors des aires d'accueil, sur des terrains privés.

➤ **L'habitat adapté**

L'objectif majeur du Schéma de 2002 était de créer de l'habitat adapté aux besoins des Gens du Voyage, leur permettant de conserver un mode de vie traditionnel et passant par différentes réponses adaptées :

- habitat intermédiaire locatif accolé,
- habitat groupé en petits lotissements,
- habitat banalisé,
- aide à l'acquisition de terrains constructibles ou de maisons à restaurer,
- aide à l'amélioration ou à l'échange de terrains privés.

L'enjeu de l'habitat est central pour un grand nombre de familles parmi les Voyageurs souhaitant se sédentariser ou déjà sédentaires. Certaines familles semi-sédentaires privilégient ainsi un habitat mixte et donc conservent la caravane pour partie comme habitat permanent mais non régulier. Elles peuvent être propriétaires de terrain, se loger en caravane, en mobil home, en habitation légère de loisir. Elles peuvent occuper aussi des terrains communaux sur lesquels elles bénéficient d'une autorisation plus ou moins tacite de stationnement. Le voyage est régulier même s'il est parfois réduit à une zone géographique tout à fait restreinte. Ces familles sédentaires ou semi sédentaires ont souvent acheté des terrains pour y installer des caravanes, y édifier des constructions plus ou moins importantes, plus ou moins élaborées, de façon à disposer d'un lieu de vie permanent.

Nombre de ces familles sont propriétaires de terrains inconstructibles, frappés de nuisances (zone inondable), très souvent sans eau et assainissement et sans électricité (ou avec une installation provisoire : compteurs forains). **A Riom, 9/10^{ème} des terrains sur lesquels sont installés les gens du voyage ne sont pas constructibles et donc pas viabilisés⁸⁸.**

On trouve un exemple de ces installations non adaptées dans le quartier de Planchepaleuil à Riom. Des familles y habitent parfois depuis plusieurs décennies, et, malgré son caractère inadapté, il répond au besoin d'habitat fixe de ces familles ancrées sur le territoire riomois.

L'enquête menée par l'AGSGV à l'occasion de la révision du Schéma a permis de recenser les besoins les plus prégnants sur Riom communauté en matière d'habitat :

- 86 familles déjà inscrites dans un projet d'habitat
- 2 familles occupant un terrain privé / public, nécessitant une régularisation
- 34 familles en besoin d'une solution pérenne d'habitat

soit 122 familles en attente d'une solution en termes d'habitat, dont une majorité sur la commune de Riom (*source entretien*).

La commune de Riom s'est engagée sur le terrain du développement d'habitat adapté, notamment avec la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre de projets d'habitat (en cours : 2 terrains familiaux, 8 places caravanes pour 11 personnes ; en planification : 80 familles, 300 personnes) et le montage d'un projet de financement de 2 PLAI (prêt locatif aidé à l'intégration).

➤ **Action sociale, insertion, lutte contre les exclusions**

Scolarisation

Les acteurs de terrain interrogés à l'occasion de la réalisation du diagnostic du Schéma font état de progrès en matière de scolarisation, notamment en primaire, mais également de problématiques qui se maintiennent :

⁸⁸ Source : entretien

- La situation des aires d'accueil et les questions de transport scolaire
- L'accompagnement des enfants et des jeunes sur le temps périscolaire (aide au devoir mais aussi accès à la culture...)
- Les actions d'alphabétisation et de lutte contre l'illettrisme
- Le décrochage scolaire au collège et l'inactivité des grands jeunes plus soumis à l'obligation scolaire.

Arrêtant leurs études systématiquement à l'âge de 16 ans, près de 90% des gens du voyage à Riom seraient en outre illettrés d'après le travailleur social du Conseil Général chargé de leur suivi qui témoigne également de difficultés pour les adolescents et jeunes adultes à se projeter dans l'avenir.

Insertion sociale

Plusieurs actions d'insertion sont mises en œuvre à l'échelle de la commune, notamment par des acteurs associatifs. On peut citer principalement :

- La « Souris Verte » de Formacel est une action de lutte contre l'illettrisme à partir d'une structure mobile intervenant sur l'aire d'accueil du Maréchat.
- Les « Mercredis en couleurs » menés conjointement par l'ADSEA, l'Endroit, la commune et l'école itinérante, et proposent aux plus jeunes habitants de l'aire du Maréchat des activités ludiques en lien avec les actions extrascolaires et les centres de loisirs.
- Les chantiers Scop'ados et les chantiers agricoles pour les jeunes organisés par l'ADSEA avec l'aide de la commune.

Par ailleurs, le Service Social des Gens du Voyage du Conseil général assure le suivi de 786 familles dont 698 bénéficiaires du RSA et 193 familles ayant une activité de travailleur indépendant (chiffres de 2011).

À Riom, d'après le travailleur social du Conseil Général chargé du suivi des gens du voyage, 4 personnes sur 5 suivies par le Conseil Général sont bénéficiaires du RSA.

Santé et parentalité

Comme nous l'avons déjà mentionné, la prise en charge des problèmes de santé est parfois complexe (voir la partie « Santé et prévention »). Le suivi médical des gens du voyage se fait, pour la grande majorité par la médecine libérale. Seuls quelques médecins généralistes, engagés par ailleurs au niveau associatif auprès des publics gens du voyage, assureraient un suivi régulier des gens du voyage⁸⁹.

Les liens avec la PMI sont, comme vu ci-dessus, également complexes, ce qui freinent notamment les actions de prévention et de soutien à la parentalité que les services de PMI peuvent proposer.

Pour autant, plusieurs interlocuteurs ont mentionné des situations nombreuses de jeunes mères (14 ou 15 ans) ce qui souligne des besoins d'aide à la parentalité.

⁸⁹ Source : entretien

Mobilité

Paradoxalement, il apparaît d'après certains interlocuteurs, que les gens du voyage de Riom rencontrent des difficultés de mobilité liées à la difficulté à obtenir le permis de conduire. Ainsi, plusieurs familles n'ont pas de véhicule et ne possèdent que des voiturettes pouvant être conduites sans permis B – mais qui ne permettent pas le déplacement de leur caravane.

Accès aux droits

Les difficultés d'accès aux droits des Gens du Voyage perdurent du fait d'une méconnaissance qui se révèle double : du côté des Voyageurs, mais aussi du côté des administrations. On pense ainsi souvent à tort qu'il n'est pas possible d'obtenir une carte d'identité si l'on a déjà un carnet ou un livret de circulation ; or, la carte d'identité est nécessaire pour déposer une demande de logement ou s'inscrire à Pôle emploi.

9. ANNEXES

9.1. Entretiens réalisés

Organisme	Nom		Fonction
DAS/CCAS	ANFOSSO	Catherine	Directrice DAS / CCAS
SECOURS CATHOLIQUE	AYMARD	Suzanne	
SECOURS POPULAIRE	BARBOIRON	Jean Paul	
SIAD	BERTHUI	Murielle	Directrice
CAF	BESTOSO	Marielle ainsi que Mme EL KHOUDRI, RIO et AUNE	Responsable de Territoire CAF
EDUCATION NATIONALE	BIGAY	Dominic	Inspecteur Académique de Riom Limagne
RESTOS DU CŒUR	CATHELAT	Renée	
CARSAT	CHALARD	Christine	
DAS/CCAS	CHIVA	Marianne	Coordinatrice Action Sociale
ADAPEI	CONFOLANT		
CLIC	DA-CUNHA	Céline	Coordonnatrice
MAIRIE DE RIOM	GRANGEON	Christian	Adjoint aux Affaires Sociales Vice Président du CCAS
ADSEA	GUYOT	Philippe	Chef de service éducatif
DAS/CCAS	HAIOUANI	Ahmed	Agent de développement social / DAS
CENTRES SOCIAUX	JUGE	Olivier	Directeur
OPHIS	LAFOND	Pierre	Chef d'agence
MAIRIE ANNEXE	MARONNE	Séverine	Directrice Enfance Jeunesse
MISSION LOCALE RIOM LIMAGNE COMBRAILLES	MATHEY	Françoise	Responsable d'antenne
CONSEIL GÉNÉRAL	MICOULI		Travailleur social du Conseil Général en charge des Gens du Voyage
CENTRE HOSPITALIER GUY THOMAS - Service social	Mlle HOLMIERE et Mlle MOREL		Assistantes sociales
MAIRIE DE RIOM	PIRES BEAUNE	Christine	Directrice Générale des Services
AGSGV 63	PONS	Patrice	Directeur
MAIRIE DE RIOM	RAMBAUX	Chantal	Conseillère Municipale Déléguée Chargée des Pôles Aînés, Handicap et Santé Social
AUVERGNE HABITAT	ROUSSEL		Directeur général
CIRCONSCRIPTION D'ACTION MEDICO SOCIALE NORD AGGLO	URTADO	Stéphanie	Directrice

9.2. Tables des illustrations

➤ Tableaux

Tableau 1 Cinq principales villes accueillant d'ancien Riomois..... 14

Tableau 2 Indice de vieillissement.....	16
Tableau 3 Les néo-résidents arrivés depuis 2003	17
Tableau 4 Projections démographiques pour 2015 et 2020 selon le scenario haut.....	23
Tableau 5 Evolution des structures familiales à Riom entre 1999 et 2008.....	25
Tableau 6 Composition des familles à Riom et dans les échelons de comparaison	26
Tableau 7 Les familles nombreuses à Riom et dans les échelons de comparaison	27
Tableau 8 Les moins de 6 ans à Riom et dans les échelons de comparaison.....	33
Tableau 9 Effectifs scolaires à Riom	40
Tableau 10 Etablissements scolaires du secondaire à Riom	40
Tableau 11 Cinq principales communes de résidence des jeunes scolarisés à Riom	41
Tableau 12 Scolarisation des jeunes Riomois.....	41
Tableau 13 Trois principales villes accueillant le plus de Riomois scolarisés	42
Tableau 14 La déscolarisation des jeunes âgés de 15 à 17 ans.....	44
Tableau 15 Age des jeunes accompagnés par la Mission Locale au 31 décembre 2011	46
Tableau 16 Chiffres clés sur le profil des jeunes suivis par la Mission Locale Riom-Limagne-Combrailles.....	47
Tableau 17 Bénéficiaires du FLAJ en 2009, 2010 et 2011	49
Tableau 18 Part des personnes âgées dans la population totale selon les tranches d'âge à Riom et pour ses échelons de comparaison	51
Tableau 19 Évolution des effectifs de personnes âgées à Riom et pour ses échelons de comparaisons	52
Tableau 20 Indice de vieillissement en 2008.....	53
Tableau 21 Répartition des plus de 75 ans dans les IRIS.....	54
Tableau 22 Part des foyers fiscaux riomois percevant une retraite ou une rente par tranches annuelles	56
Tableau 23 Niveau de revenu des personnes âgées de 60 ans et plus	57
Tableau 24 Les bénéficiaires de l'ASPA	58
Tableau 25 Ménages dont la personne de référence a plus de 80 ans selon le type de logement.....	60
Tableau 26 Ménages dont la personne de référence a plus de 80 ans selon le statut d'occupation...	61
Tableau 27 Les personnes âgées résidant seules.....	62
Tableau 28 Les personnes âgées de 80 ans et plus par statut matrimonial	63
Tableau 29 Allocataires de l'APA à domicile et en établissement selon les GIR	64
Tableau 30 Les actifs riomois travaillant dans leur commune de résidence	71
Tableau 31 Six principales villes accueillant le plus de travailleurs riomois.....	72
Tableau 32 Les aides financières à la mobilité du CCAS.....	73
Tableau 33 Résidences principales par statut d'occupation	76
Tableau 34 Répartition des résidences principales par nombre de pièces pour Riom et ses échelons de comparaison.....	78
Tableau 35 Le logement social	83
Tableau 36 Le parc de logements Ophis : les principaux groupes d'habitat.....	84
Tableau 37 Objectifs de constructions de logements sociaux d'ici 2014 contenus dans le PLH	86
Tableau 38 Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1 ^{er} janvier 2010	96
Tableau 39 Créations d'établissements par secteur d'activité en 2010	96
Tableau 40 Taux d'activité pour Riom et ses échelons de comparaison	97
Tableau 41 Part des salariés à temps partiels pour Riom et ses échelons de comparaison	98
Tableau 42 Répartition des actifs occupés par catégorie socioprofessionnelle pour Riom et ses échelons de comparaison.....	99
Tableau 43 Déscolarisation et sorties du système scolaire pour Riom et ses échelons de comparaison	102
Tableau 44 Les salariés en contrat précaire pour Riom et ses échelons de comparaison.....	103
Tableau 45 Les salariés en contrat précaire par iris.....	104
Tableau 46 Le chômage en 2008 pour Riom et ses échelons de comparaison.....	105

Tableau 47 Répartition des demandeurs d'emploi de Riom par catégorie statistique	106
Tableau 48 Répartition des demandeurs d'emploi de Riom par tranche d'âge	107
Tableau 49 Répartition des demandeurs d'emploi de Riom par niveau de formation.....	108
Tableau 50 Taux de chômage (au sens de l'Insee) par tranche d'âge et par Iris	109
Tableau 51 Les bénéficiaires du RSA pour Riom et ses échelons de comparaison	110
Tableau 52 Offre de soins à Riom en 2010.....	116
Tableau 53 Age moyen des professionnels de santé pour le bassin de santé intermédiaire de Riom, la région et la France métropolitaine (2010)	118
Tableau 54 Aides extra-légales délivrées par le CCAS pour le financement des dépenses de santé : bilan 2010 et 2011.....	121
Tableau 55 Allocataires de la PCH à Riom et dans le département, par tranches d'âges (2012)	125
Tableau 56 Établissements et services médico-sociaux à destination des personnes en situation de handicap	125
Tableau 57 Les Riomois accueillis dans les structures gérées par l'ADAPEI63.....	128
Tableau 58 Répartition des revenus médians annuels par unité de consommation par décile pour la commune et ses échelons de comparaison	131
Tableau 59 Dépendance aux prestations sociales des allocataires CAF pour Riom et ses échelons de comparaison	134
Tableau 60 Montant des aides extra-légales délivrées par le CCAS entre 2009 et 2011.....	135
Tableau 61 Les personnes seules à Riom et dans ses communes de comparaison.....	137
Tableau 62 Population vivant en habitation mobile d'après le recensement Insee, 2008.....	140

➤ **Figures**

Figure 1 Evolution de la population de la commune de Riom de 1968 à 2008.....	8
Figure 2 Variation de l'effectif de la population de Riom de 1968 à 2008.....	10
Figure 3 Évolution du nombre de naissances entre 1999 et 2009.....	10
Figure 4 Structures comparées par âge et sexe de la population de Riom, du Puy-de-Dôme et de France métropolitaine en 2008.....	12
Figure 5 Structure comparée par âges et sexe de la population de Riom en 1999 et 2008	13
Figure 6 Profil migratoire des habitants de Riom, selon l'âge, entre 2003 et 2008.....	13
Figure 7 Évolution de la population de moins de 25 ans à Riom entre 1999 et 2008	15
Figure 8 Evolution de la population âgé entre 20 et 59 ans à Riom entre 1999 et 2008.....	15
Figure 9 Evolution de la population de plus de 60 ans à Riom entre 1999 et 2008.....	16
Figure 10 Structure par âge et sexe des néo-résidents riomois, arrivés entre 2003 et 2008	18
Figure 11 Nouveaux résidents depuis 2003 sur la commune de Riom selon le type de ménages	18
Figure 12 Nouveaux résidents depuis 2003 selon le statut d'occupation de leur logement	19
Figure 13 Nouveaux résidents arrivés sur la commune de Riom entre 2003 et 2008 selon la PCS.....	19
Figure 14 Répartition des nouveaux résidents sortis du système scolaire par diplôme le plus élevé à Riom.....	20
Figure 15 Part des personnes ayant emménagé sur la commune au cours des 5 dernières années parmi l'ensemble des habitants de chaque IRIS, en 2008 (%)	20
Figure 16 Evolution de la population de la ville de Riom entre 1990 et 2008, et projections en 2015 et 2020.....	21
Figure 17 Structure de la population riomoise, par âge et par sexe, en 2008, et projection en 2015, selon le scénario haut.....	22
Figure 18 Structure de la population riomoise, par âge et par sexe, en 2008, et projection en 2020, selon le scénario haut.....	22
Figure 19 Évolution de la population de 60 ans et plus à Riom entre 2008 et 2015	24
Figure 20 Les compositions familiales en 1999 et 2008.....	26
Figure 21 Familles riomoises selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans.....	27

Figure 22 Les familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfants	28
Figure 23 Répartition des familles monoparentales Riomoises ayant des enfants selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans.....	28
Figure 24 Les problématiques repérées lors des signalements	30
Figure 25 Age des enfants qui font l'objet d'un signalement	31
Figure 26 Effectifs des 0-5 ans à Riom en 1999 et 2008	32
Figure 27 Effectifs des 6-11 ans à Riom en 1999 et 2008	33
Figure 28 Résultats des évaluations des acquis des élèves de CM2 en Français et en Mathématiques en 2011.....	42
Figure 29 Répartition des jeunes suivis par la Mission Locale en 2011 par niveau de diplôme	46
Figure 30 Evolution de la population âgée à Riom entre 1999 et 2008.....	51
Figure 31 Revenu médian des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus par unité de consommation pour Riom et ses échelons de comparaison	55
Figure 32 Niveau de revenu des ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus par unité de consommation et par décile à Riom.....	56
Figure 33 Répartition par tranche d'âge des surendettés déclarants en France (en %) – Évolution depuis 2001	59
Figure 34 Résidences principales par nombre de pièces pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans et plus.....	60
Figure 35 Statut d'occupation des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus à Riom.....	61
Figure 36 Mode de cohabitation des personnes âgées de 80 ans ou plus	62
Figure 37 Répartition des actifs riomois par mode de transport pour se rendre au travail	72
Figure 38 Évolution du nombre de logements et de résidences principales entre 1999 et 2008	74
Figure 39 Évolution du nombre de logements vacants et de résidences secondaires entre 1990 et 2008.....	75
Figure 40 Part des ménages locataires de leur logement par Iris	77
Figure 41 Caractéristiques de l'habitat riomois et de celui de ses échelons de comparaison.....	77
Figure 42 Répartition des résidences principales.....	78
Figure 43 Répartition des logements selon la période de construction	80
Figure 44 Nouveaux logements commencés à Riom par années entre 2000 et 2009.....	81
Figure 45 Taille moyenne des nouveaux logements commencés à Riom entre 2000 et 2009 en m ² ..	82
Figure 46 L'ancienneté des locataires du parc social en 2011	87
Figure 47 Évolution de l'âge moyen de la personne de référence du ménage entre 1999 et 2009.....	88
Figure 48 Évolution du niveau de vie entre 2007 et 2009	89
Figure 49 Les situations familiales des locataires de l'OPHIS sur Riom en 2011.....	90
Figure 50 L'ancienneté d'emménagement des locataires du parc social OPHIS à Riom en 2011	90
Figure 51 Répartition des emplois du territoire par secteur d'activité économique en 2007.....	94
Figure 52 Evolution de l'emploi salarié privé entre 2006 et 2010	94
Figure 53 Evolution de l'emploi salarié privé par secteur (commerce et industrie) entre 2006 et 2007	95
Figure 54 Répartition des inactifs pour Riom et ses échelons de comparaison	97
Figure 55 Actifs occupés en 1999 et 2008 par catégorie socioprofessionnelle à Riom	99
Figure 56 Répartition de la population sortie du système scolaire par diplôme le plus élevé	101
Figure 57 Niveau de diplôme par classe d'âge à Riom	102
Figure 58 Répartition des salariés de 15 ans ou plus par type de contrat	104
Figure 59 Demandeurs d'emplois de catégorie A à Riom	106
Figure 60 Bénéficiaires du RSA par type de prestation à Riom.....	111
Figure 61 Bénéficiaires du RSA par tranche d'âge à Riom	111
Figure 62 Structure familiale des bénéficiaires du RSA à Riom.....	112
Figure 63 Taux standardisé de mortalité générale pour le Bassin de santé intermédiaire de Riom (période 2003-2007).....	114

Figure 64 Taux standardisé de mortalité prématurée pour le Bassin de santé intermédiaire de Riom (période 2003-2007).....	115
Figure 65 Espérance de vie à 60 ans.....	115
Figure 66 Densité régionale en activité régulière (médecins pour 100 000 habitants).....	117
Figure 67 Part des bénéficiaires ayant consommé des soins par type de spécialités (durant l'année 2008) (en %)	118
Figure 68 Connaissance de l'Endroit par les lycéens et étudiants interrogés dans le cadre de la consultation jeunesse.....	123
Figure 69 Revenu médian par UC pour Riom et ses échelons de comparaison.....	130
Figure 70 Rapport interdécile pour Riom et ses échelons de comparaison	132
Figure 71 Structure familiale des demandeurs d'aide alimentaire	136
Figure 72 Situation professionnelle des demandeurs d'aide alimentaire	136
Figure 73 Pyramide des âges des personnes résidant seules à Riom	138

➤ **Cartes**

Carte 1 Le découpage des 11 IRIS de la commune de Riom	6
Carte 2 Les IRIS et le découpage des 5 conseils de quartier	6
Carte 3 Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2008, par IRIS	9
Carte 4 Répartition de la population riomoise par quartiers	11
Carte 5 Part des familles monoparentales parmi l'ensemble des familles de chaque Iris	29
Carte 6 Sectorisation scolaire à la rentrée 2012	39
Carte 7 Part occupée par les plus de 75 ans dans les IRIS.....	55
Carte 8 Part des logements sociaux dans le total des résidences principales de chaque IRIS en 2008 et localisation des logements sociaux par bailleur en 2012.....	85
Carte 9 La population des cadres par IRIS.....	100
Carte 10 La population ouvrière par IRIS	100
Carte 11 Taux de chômage des 15-64 ans (au sens de l'Insee) par iris.....	109
Carte 12 Revenu médian par UC par IRIS.....	133

9.3. Projections démographiques pour la commune de Riom : note de cadrage

Devenues un outil indispensable d'aide à la prise de décision au niveau local, les projections démographiques visent à estimer la population présente sur un territoire à un horizon donné pour ainsi mettre en avant les possibles évolutions du nombre d'habitants selon les groupes d'âges et le sexe de ces derniers. Fondées sur des jeux d'hypothèses, issues de l'observation et de l'analyse des comportements passés de la population, les projections sont habituellement réalisées en combinant des hypothèses relatives à l'évolution des trois composantes de l'évolution démographique que sont la mortalité, la fécondité et les mouvements migratoires. Cette méthodologie, généralement basée sur la Méthode des Composantes, est adaptée pour des territoires importants démographiquement (travaux de l'INSEE à l'échelle nationale, départementale, régionale et tout autre territoire de plus de 50 000 habitants, modèle Omphale 2010). A une échelle territoriale plus fine et notamment au niveau communal et intercommunal, d'autres variables doivent être introduites dans la projection : la taille des ménages ainsi que la construction de nouveaux logements et leur typologie qui influencent directement les mouvements migratoires. Dans ce cas, un modèle de projection, dit « modèle de Projections Urbaines » est utilisé pour calculer la population présente à un horizon donné.

➤ **Données générales**

L'ensemble des données utilisées proviennent des différents recensements publiés par l'INSEE (1999, 2006, 2007 et 2008) et de l'Etat Civil. **A noter que la mise en place du Recensement Général de la Population en 2006 limite la disponibilité de certaines données**, dans le sens où des comportements démographiques annuels à des échelons infra-départementaux (de 2000 à 2005) ne peuvent être observés et quantifiés, pouvant ainsi potentiellement restreindre **le nombre d'hypothèses et scénarii** réalisés.

Les hypothèses formulées en termes de construction de logements à venir sur la commune sont issues du document « **PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**, Orientations stratégiques & Programme d'actions », daté de février 2008.

➤ **Données utilisées, hypothèses formulées et scénarii retenus**

Au vu du bilan démographique réalisé en amont de la projection et de la disponibilité de certaines données, **deux scénarii d'évolution** ont été réalisés quant à l'évolution du nombre d'habitants présents dans les années sur le territoire de la commune : un scénario bas et un scénario haut. **Ces derniers sont basés sur plusieurs hypothèses, elles-mêmes déduites de l'observation des comportements socio-démographiques entre 1999 et 2008 à Riom** (*fécondité, mortalité, migration, taille des ménages, logements*).

Scénario haut :

Pour chaque bond (2008-2013 ; 2013-2018 ; 2018-2023)

- Maintien et/ou poursuite des comportements démographiques observés entre 1999 et 2008
- Poursuite des comportements sociographiques observés entre 1999 et 2008
- Nouveaux logements livrés par an : **708** sur chaque bond de cinq ans (identique aux objectifs du PLH de la Communauté de Communes de Riom pour la période 2008-2014 qui fixent une augmentation du nombre d'habitants).

Scénario bas :

Pour chaque bond (2008-2013 ; 2013-2018 ; 2018-2023)

- Maintien et/ou poursuite des comportements démographiques observés entre 1999 et 2008
- Poursuite des comportements sociographiques observés entre 1999 et 2008
- Nouveaux logements livrés par an : **425** sur chaque bond de cinq ans (identique aux objectifs du PLH de la Communauté de Communes de Riom pour la période 2008-2014 pour maintenir la population stable).

Données utilisées et précisions (cf. tableau récapitulant toutes les hypothèses émises ci-dessous) :

- **L'Indice Conjoncturel de Fécondité** correspond au nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme si elle était soumise tout au long de sa vie féconde aux conditions de fécondité observées à tous les âges pour une année donnée. L'ICF départemental est au niveau de 1,75 en 2008 et en augmentation depuis 1999 (+0,20 enfant par femmes en 10 ans). Il est inférieur au seuil de renouvellement des générations de 2,10 et inférieur aux valeurs nationales.

Il n'est cependant pas possible de déterminer l'ICF de la commune ; néanmoins, il a été observé par analyse standardisée que l'intensité de la fécondité est plus importante à Riom que sur l'ensemble du territoire départemental. Pour les deux scénarii, il a été décidé de mettre un ICF égal à 1,90 enfant pour le bon 2008-2013 puis de l'augmenter à 2,00 entre 2013 et 2018 (poursuite des tendances passées) et à 2,05 entre 2018 et 2023 (baisse du rythme d'augmentation, malgré une intensité qui reste élevée).

- **Les probabilités de décéder** par groupe d'âges quinquennaux et par sexe sont calculées à l'échelle du département car des données aussi fines ne sont pas disponibles à l'échelle communale. *Valeurs maintenues constantes durant toute la période de projection.*

- Les mouvements migratoires sont caractérisés par deux indicateurs :
 - **une probabilité d'émigrer**, c'est-à-dire la probabilité de quitter le territoire communal, calculée par groupe d'âges quinquennaux et par sexe (ne sont pris en compte que les mouvements résidentiels). Cette probabilité est calculée *via* l'indicateur du lieu de résidence antérieure, c'est-à-dire le nombre de personnes vivant 5 ans auparavant sur le territoire communal et n'étant plus présentes actuellement. Ne sont prises en compte que les personnes vivantes 5 ans auparavant et actuellement. *Valeurs maintenues constantes durant toute la période de projection.*

 - **une répartition par âge des nouveaux arrivants** (mouvements résidentiels), établie par groupe d'âges quinquennaux et par sexe. Cette dernière est également calculée via l'indicateur du lieu de résidence antérieure, c'est-à-dire les personnes non présentes 5 ans auparavant sur le territoire communal, mais présentes actuellement. Tout comme pour les probabilités d'émigrer, les personnes prises en compte sont les personnes vivantes 5 ans auparavant et actuellement. *Valeurs maintenues constantes durant toute la période de projection.*

- Du fait du desserrement des ménages (décohabitation des jeunes, changements des modes de vie liés à la divortialité, isolement des personnes âgées,...), **le nombre de personnes par logement** est en baisse à l'échelle de la commune (phénomène observable pour l'ensemble des territoires métropolitains). Cependant, un ralentissement de la baisse semble s'amorcer depuis 2006. *Pour les deux scénarii, il a été convenu de diminuer la taille des ménages entre 2008 et 2023 au même rythme que celui observé entre 1999 et 2008 en prenant en compte la diminution du rythme de baisse observée entre 2006 et 2008.*

- **La taille des ménages nouvellement arrivés** à Riom correspond au nombre de personnes par ménage ayant emménagé au cours des 5 dernières années (2003-2008). Ne pouvant pas identifier de tendance générale (hausse entre 1999 et 2008, mais baisse entre 2006 et 2008), il a été décidé de maintenir la taille des nouveaux ménages à 2,00 durant toute la période de projection.

- **Le taux de personnes de référence du ménage** par groupe d'âges quinquennaux et par sexe est calculé pour la commune. *Valeurs maintenues constantes durant toute la période de projection.*

- Pour chacun des scénarii, les données utilisées concernant le **nombre de nouveaux logements** sont issues du Plan Local de l'Habitat de Riom Communauté. *Le scénario haut tient compte d'un rythme de production de 708 logements en 5 ans entre 2008 et 2014. N'ayant pas de données pour la période 2014-2023, il a été décidé de prolonger ce rythme de construction. Le scénario bas tient compte, quant à lui, d'un rythme de production de 425 logements en 5 ans d'ici à 2015. Ce nombre est prolongé sur les bonds 2013-2018 et 2018-2023.*

TABLEAU RECAPITULATIF DES HYPOTHESES EMISES POUR REALISER DES PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES POUR LA COMMUNE DE RIOM

	FECONDITÉ	MORTALITÉ	DÉPARTS RÉSIDENTIELS	ARRIVÉES RÉSIDENTIELLES	TAILLE DES MÉNAGES	TAILLE DES NOUVEAUX MÉNAGES	PERSONNES DE RÉFÉRENCE DU MÉNAGE	NOUVELLES RÉSIDENCES PRINCIPALES
	<i>Indicateur Conjoncturel de Fécondité (nombre d'enfants par femme)</i>	<i>Probabilité de décéder (par âge quinquennal et sexe)</i>	<i>Probabilité de quitter le territoire communal (par âge quinquennal et sexe)</i>	<i>Répartition des nouveaux arrivants sur le territoire communal (par âge quinquennal et sexe)</i>	<i>Nombre de personnes par logement</i>	<i>Nombre de personnes par ménage nouvellement arrivé sur le territoire communal</i>	<i>Taux de personnes de référence du ménage (par âge quinquennal et sexe)</i>	<i>Nombre de nouveaux logements</i>
SCENARIO HAUT	2008-2013 = 1,90 2013-2018 = 2,00 2018-2023 = 2,05	Valeurs <u>départementales</u> calculées pour la période 2004-2009 et maintenues constantes pour chaque bond (2008-2013 ; 2013- 2018 ; 2018-2023). <i>Hypothèse est faite que l'intensité de la mortalité au sein de la commune est similaire à celle observée à l'échelle départementale.</i>	Valeurs <u>spécifiques à la commune</u> calculées pour chaque groupe d'âges quinquennaux et sexe entre 2003 et 2008. Elles sont maintenues constantes pour chaque bond (2008- 2013 ; 2013-2018 ; 2018-2023)	Valeurs <u>spécifiques à la commune</u> calculées pour chaque groupe d'âges quinquennaux et sexe entre 2003 et 2008. Elles sont maintenues constantes pour chaque bond (2008- 2013 ; 2013-2018 ; 2018-2023)	2008-2013 = 2,12 2013-2018 = 2,03 2018-2023 = 2,00	2008-2013 = 2,00 2013-2018 = 2,00 2018-2023 = 2,00	Valeurs <u>spécifiques à la commune</u> calculées pour chaque groupe d'âges quinquennaux et sexe pour l'année 2008. Elles sont maintenues constantes pour chaque bond (2008- 2013 ; 2013-2018 ; 2018-2023)	2008-2013 = +708 2013-2018 = +708 2018-2023 = +708
SCENARIO BAS								2008-2013 = +425 2013-2018 = +425 2018-2023 = +425

➤ **Méthodologie du modèle**

La projection se fait par bond de 5 ans à partir de l'année de référence, 2008. Le modèle calcule la population présente au 1^{er} janvier 2013, 2018 et 2023. Les effectifs, par âge et par sexe, présents au 1^{er} janvier 2015 et 2020, sont retrouvés par extrapolation. Pour chaque bond :

Etape 1 - Faire vieillir la population présente : déterminer les effectifs par âge et sexe de la population âgée de 5 ans ou plus présente au 1.1.T+5. Pour cela, à la population présente en début de chaque bond sont soustraits les décès et les émigrations spontanées, calculés pour l'ensemble de la période quinquennale. Les sédentaires théoriques sont ainsi obtenus, auxquels sont déduits le nombre de personnes de référence du ménage qui donnent ainsi le nombre de logements utilisés. Parallèlement, le nombre de logements « consommés » liés au desserrement est également calculé. L'ensemble des logements utilisés (personnes de référence et desserrement des ménages) est confronté aux logements disponibles sur la commune. Si le nombre de logements (déjà présents plus les nouvelles constructions) est supérieur au nombre de personnes de référence de ménage et aux logements utilisés liés au desserrement, cela se traduit par des logements disponibles et donc une immigration résidentielle vers la commune. Au contraire, si le nombre de logements est inférieur, une émigration contrainte est constatée, traduisant le départ d'une partie de la population. Grâce au calcul des décès ainsi que celui du nombre potentiel de nouveaux arrivants et de personnes ayant quitté la commune durant la période quinquennale, les effectifs masculins et féminins âgés de 5 ans ou plus au 1^{er} janvier 2012 peuvent être déduits.

Etape 2 – Faire naître la population non présente au 1.1.T : déterminer les effectifs âgés de 0-4 ans au 1.1.T+5. Pour cela, les taux de fécondité par âge sont appliqués aux femmes en âge d'avoir des enfants pour en déduire le nombre total de naissances. Une fois ces dernières obtenues, un rapport de masculinité et de féminité est appliqué pour en déduire les naissances masculines et féminines. Sont ensuite calculés, à partir de ces dernières, les décès, les émigrations et les immigrations pour obtenir les effectifs âgés de 0-4 ans au 1.1.T+5.